4e mille

MAHOMET

LE CORAN

Traduction nouvelle avec notes d'un choix de Sourates précédées d'une Introduction au Coran

PAR

ÉDOUARD MONTET

PROFESSEUR DE LANGUES ORIENTALES A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE, ANCIEN RECTEUR

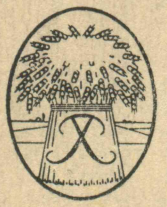

PAYOT, PARIS

LE CORAN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

De l'État présent et de l'Avenir de l'Islam. Paris, 1911.

Le Culte des Saints musulmans dans l'Afrique du Nord, et plus spécialement au Maroc (*Illustrations*). Genève, 1909.

Études Orientales et Religieuses (Israël et Islam). Paris, 1917.

L'Islam. Payot, Paris, 1921.

Histoire de la Bible. Payot, Paris, 1924.

libislam.fr

MAHOMET

LE CORAN

TRADUCTION NOUVELLE AVEC NOTES
D'UN CHOIX DE SOURATES PRÉCÉDÉES
D'UNE INTRODUCTION AU CORAN

PAR

ÉDOUARD MONTET
PROFESSEUR DE LANGUES ORIENTALES A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
ANCIEN RECTEUR

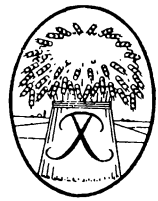

PAYOT, PARIS
106, BOUL. ST-GERMAIN
1925

Tous droits réservés.

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
10 EXEMPLAIRES SUR PAPIER DE
HOLLANDE VAN GELDER
NUMÉROTÉS DE 1 A 10

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright 1925, by Payot, Paris.

PRÉFACE

Depuis Marracci[1], *le Coran a été souvent traduit. Les versions qui en ont été faites, en latin, en français, en anglais, en allemand, etc. sont très inégales. L'une des meilleures est certainement celle de Palmer, en anglais*[2]. *Mais toutes, sans exception, sont très inférieures au texte arabe.*

La raison de cette infériorité, c'est la très grande difficulté de faire passer dans une langue européenne, c'est-à-dire aryenne, les œuvres des auteurs sémitiques, et plus spécialement celles des écrivains arabes. On s'en rend compte dans la littérature profane, en comparant, par exemple, à l'original arabe, les traductions les meilleures qui aient été faites, en latin, en français, en anglais, etc. des célèbres poésies anté-islamiques.

---

1. Alcoranus, textus universus cui praemissus est Prodromus ad refutationem Alcorani a Lud. Marracci, arab.-lat. Padoue, 1698; 2 vol. fol.

2. The Qur'ân translated by E.-H. Palmer, 2 vol. in-8, Oxford, 1880 (Vol. VI and IX of the Sacred Books of the East).

Pour la traduction du Coran, il est particulièrement malaisé d'allier l'élégance à l'exactitude. Telle version, remarquable par sa forme littéraire, n'est, comparée au texte original, qu'une « belle infidèle ».

Ce qui rend très difficile la traduction du Coran, c'est, sans parler de la haute poésie orientale qui l'inspire, le décousu fréquent du texte, l'absence de transitions, l'ordre souvent défectueux des versets ; ce sont les membres de phrases de toute évidence sous-entendus, les ellipses, les anacoluthes, etc.

Les commentaires musulmans du Coran sont de peu d'utilité en général, pour traduire le Livre sacré ; ils ont tous, en effet, un caractère exclusivement théologique ou édifiant. Autant ils sont précieux pour l'étude de la doctrine musulmane, autant ils sont d'un médiocre intérêt pour aider à faire passer le texte arabe en français ou en toute autre langue de l'Europe[1].

L'introduction, que nous avons rédigée et placée avant le choix que nous avons fait des Sourates, est une simple étude de vulgarisation scientifique.

1. Dans le Coran, Dieu est souvent censé parler ; dans ce cas, nous emploierons les majuscules pour le pronom personnel (Nous, etc.).

Dans les six chapitres qui la composent nous cherchons uniquement à orienter le lecteur et à lui permettre de se rendre compte de l'importance et de la valeur du Coran.

L'ouvrage que nous soumettons au public lettré, qui s'intéresse de plus en plus à tout ce qui touche l'Islam, est un essai d'application de la méthode scientifique et critique à l'étude du Coran. Cette méthode a fait ses preuves, lorsqu'elle a renouvelé l'examen textuel et l'exégèse bibliques. Grâce à elle, l'Ancien Testament, pour ne parler que de la partie biblique écrite dans une langue sémitique, a présenté, pour tous ses lecteurs, qu'ils lussent l'original en hébreu ou dans une traduction, un intérêt extraordinaire ; le vieux livre sacré des Juifs a repris vie, en quelque sorte, lorsqu'il a été étudié à la lumière de la critique.

C'est la même méthode que nous cherchons à appliquer à l'étude du Coran ; et, en ce faisant, nous croyons être un des premiers à tenter un examen textuel, qui donnera, nous en sommes persuadé, un intérêt nouveau à la lecture du Coran.

INTRODUCTION

CHAPITRE I

MAHOMET : SA VIE, SON TEMPÉRAMENT, SON CARACTÈRE, SON INSTRUCTION

Mahomet, en arabe Mohammed (exalté, digne de louange), était le fils de 'Abdallâh, fils de 'Abd el-Mouttalib, de la tribu des Koreichites, maîtresse de La Mecque et de ses environs. Sa mère s'appelait Amina. Il naquit en 570 (d'après la tradition en avril 571), l'année de l'éléphant. Cette année-là, Abrahat el-Achram, prince chrétien d'Éthiopie, vice-roi de Sanaa dans le Yémen, monté sur un éléphant blanc, avait fait, disait-on, une expédition malheureuse contre La Mecque.

'Abd el-Mouttalib s'était ruiné par ses libéralités aux pèlerins qui se rendaient à La Mecque. Aussi, lorsque le père de Mahomet mourut à Médine, peu de temps après la naissance de

son fils, celui-ci n'eut pour héritage qu'une maison d'habitation, cinq chameaux et une esclave.

Conformément à la coutume du pays, il fut confié à une nourrice bédouine et élevé au désert. A six ans, il perdit sa mère. Le jeune orphelin fut alors recueilli par son grand-père, 'Abd el-Mouttalib et, lorsque ce dernier mourut deux ans après, ce fut son fils, Aboû Tâlib, l'oncle de Mahomet, qui prit soin de lui.

Mahomet fut, pendant sa jeunesse, gardien de troupeaux. A 24 ans, il entra au service d'une riche veuve nommée Khadîdjah, qui le chargea de conduire les caravanes de chameaux qui servaient à son commerce. Mahomet s'acquitta fort bien de cette direction, à tel point que Khadîdjah devint son épouse à l'âge de 40 ans ; lui-même était alors âgé de 25 ans. Cette union disproportionnée fut très heureuse. Plus tard, lorsque Mahomet eut épousé 'Aïchah, un témoignage éclatant fut rendu par elle à la première épouse ; la seule femme de Mahomet, dont 'Aïchah fut jalouse, était « la vieille édentée », comme elle se plaisait à l'appeler.

Mahomet avait la réputation d'être un honnête citoyen ; on lui donnait couramment le nom de « Fidèle » (el-amîn).

Nous ne possédons aucune image authentique des traits de Mahomet ; mais la tradition arabe nous a laissé de lui le portrait que voici. D'une taille moyenne, Mahomet avait un aspect imposant. Fort de tête et large d'épaules, il avait un visage ovale respirant la franchise. Ses yeux étaient noirs, ses sourcils longs, son nez fortement aquilin, sa barbe épaisse. Il était très nerveux, très porté à la méditation et d'une sensibilité extrême : la moindre odeur, la souffrance la plus faible lui étaient presque insupportables.

La nervosité excessive de Mahomet, qui se manifestait par des crises, allait-elle jusqu'à constituer un mal nerveux, et ce mal était-il, comme on l'a cru parfois, l'épilepsie ? Il est difficile de l'affirmer. Une tradition arabe, qui ne se forma que très longtemps après l'époque à laquelle il a vécu, ainsi que l'opinion suspecte et hostile à l'Islam d'écrivains byzantins[1], ne fournissent que des arguments bien peu solides, pour lancer une affirmation aussi grave.

1. Voy. ces textes dans Th. Nöldeke, *Geschichte des Qorans*, 2te Aufl. bearb. von F. Schwally, t. I, p. 24-25, Leipzig, 1909.

Il est intéressant de rapprocher ce diagnostic contestable d'anciens auteurs musulmans et chrétiens, de l'exégèse très discutable, elle aussi, qui croit reconnaître l'épilepsie dans « l'écharde dans la chair » (σκόλοψ dans le texte grec du Nouveau Testament), dont parle l'apôtre Paul[1]. Il n'y a pas plus de certitude dans l'un que dans l'autre cas.

Quant au caractère, Mahomet était connu pour sa simplicité et son amabilité ; il passait pour exercer un charme tout particulier dans la conversation. La droiture de jugement, la franchise dans l'expression de la pensée, la conviction ont été les traits les plus frappants de son caractère.

Mahomet n'eut pas de révélations jusqu'à l'âge de 40 ans. Mais ses méditations solitaires le préparaient depuis longtemps à en avoir. Ce qui l'y prédisposait d'ailleurs, c'étaient les crises nerveuses, au cours desquelles il avait des hallucinations. C'est dans les retraites qu'il avait l'habitude de faire dans le désert que les apparitions d'anges finirent par se manifester. Ces phénomènes spirituels se produisirent en lui à

1. 2 Cor. 12, 7.

la vive impression de révolte que provoqua dans sa conscience le spectacle du polythéisme grossier et de l'immoralité profonde de ses contemporains.

Le messager divin, l'ange Gabriel, lui apparut pour la première fois sur le mont Hirâ près de La Mecque, et, présentant à Mahomet une feuille couverte d'écriture, il lui dit à deux reprises: « Lis! » Mais Mahomet ayant répondu: « Je ne peux pas », Gabriel lut les paroles suivantes qui se trouvent dans les cinq premiers versets de la Sourate 96:

Lis au nom de Ton Seigneur qui a créé,
Qui a créé l'homme de sang coagulé.
Lis, car Ton Seigneur est le plus généreux. [lâm[1].
C'est Lui qui a appris à l'homme à se servir du ka-
Il a appris à l'homme ce que l'homme ne savait pas.

L'ange disparut après avoir prononcé ces mots.

Effrayé par cette vision et ne sachant ce qu'il devait en penser, Mahomet trouva auprès de sa femme Khadîdjah le secours spirituel dont il avait besoin. Mais, comme il n'eut pas d'autres révélations dans la période qui suivit cette nuit

1. La plume, c'est-à-dire le roseau taillé pour écrire.

mémorable, il se demandait s'il n'était pas le jouet d'un démon, la croyance à la « possession » et au pouvoir des esprits étant très répandue à cette époque en Arabie. Dans d'autres moments, il avait le sentiment d'être l'objet d'une grâce divine spéciale ; car il croyait à la réalité des visions qu'il avait eues. Mais des doutes se présentaient de nouveau à son esprit Était-il chargé d'une mission divine ou était-il atteint de folie? Il alla même jusqu'à la pensée du suicide. Dans cet état spirituel douloureux, qui dura près de trois années, sa femme Khadîdjah joua un rôle providentiel, le consolant, le relevant de ses abattements, écartant de lui les idées funestes, l'encourageant dans le projet de mission qu'il formait au fond de lui-même.

C'est dans ces circonstances angoissantes que se produisit la seconde révélation de l'ange Gabriel, qui, d'après la tradition, lui cria : « O Mahomet, tu es le Prophète du Seigneur, et moi, je suis Gabriel. » Plus tard, courbé sous le poids des pensées qui l'agitaient jusqu'à le faire trembler, il en vint à demander à Khadîdjah de lui couvrir la tête, dans l'espoir d'échapper aux visions troublantes. C'est alors qu'il

entendit la voix céleste qui lui disait (Sourate 74, v. 1-7) :

O toi qui es couvert d'un manteau !
Lève-toi et avertis.
Ton Seigneur, glorifie-Le.
Purifie tes vêtements,
Et fuis l'abomination[1].
Ne donne pas pour amasser[2].
Attends avec patience Ton Seigneur.

Depuis ce temps-là, les révélations ne cessèrent de se succéder : l'unité de Dieu et la mission de Mahomet en étaient le thème perpétuel. Mahomet est désormais convaincu de la mission divine dont Dieu l'a chargé.

Mahomet fut un vrai prophète, comme l'avaient été ceux de l'antique Israël. Comme eux, il avait des visions, des révélations : la conviction religieuse, la pensée de la présence divine qui s'imposait à lui, comme aux prophètes israélites ses prédécesseurs, produisaient en lui, comme en eux, ces phénomènes d'auto-suggestion et de dédoublement de la personna-

1. Le culte polythéiste.
2. Ne fais pas de largesses intéressées, dans le vain espoir d'être récompensé par Dieu.

lité, qui créent dans l'esprit humain les visions, les apparitions, les révélations et tous les faits analogues d'ordre spirituel.

Quelle instruction Mahomet avait-il reçue? Il est impossible de répondre à cette question. Le Coran nous montre en lui l'homme le plus cultivé et le plus éclairé de son temps, et c'est beaucoup dire, puisqu'il a vécu, en Arabie, à une époque de demi-barbarie. Mais les connaissances qu'il possédait, et dont le Coran est le témoin irrécusable, sont l'acquis de toute sa carrière de prophète, qui n'a commencé, comme nous l'avons dit, qu'à l'âge de 40 ans.

La question, que nous avons posée plus haut, revient en réalité à celle-ci : Mahomet savait-il lire et écrire? On en a souvent douté. La lecture et l'écriture[1] étaient, en effet, très peu répandues en Arabie au temps où il a prêché et agi.

Il est à peu près impossible de répondre à cette formule simplifiée de la question posée; de même qu'il est fort difficile de démontrer

1. L'écriture arabe existait à l'époque de Mahomet; c'est-à-dire qu'elle était antérieure au siècle où il a vécu.

que Jésus ait su lire et écrire, bien qu'on ait peine à se représenter le fondateur du Christianisme dépourvu de ces connaissances primaires. Les textes coraniques que l'on peut invoquer, en faveur de l'affirmative, ne sont, en effet, guère plus probants que les textes évangéliques à l'appui de l'instruction élémentaire de Jésus [1].

Toutefois, il paraît bien peu admissible, étant donnée la perfection du style coranique, que Mahomet ait été un illettré [2]. Le classicisme et l'éloquence de la composition du Livre saint des Arabes suppose, nous semble-t-il, la connais-

1. Le témoignage de l'Évangile de Jean, 8 v. 6 (il s'agit ici de l'écriture) qui est le plus positif est très vague, et tiré d'un livre écrit plus d'un siècle apr. J.-C. (Voy. notre *Histoire de la Bible*, Payot, Paris, 1924, p. 161 ss.). Sur la lecture, voyez la tradition postérieure (fin du 1er siècle) de l'Évangile de Luc, 4 v. 16. Sur cet Évangile, voy. notre *Histoire de la Bible*, p. 160. Comp. Matt., 13 v. 54 et Marc, 6 v. 1 ss., qui semblent faire allusion au même fait, mais qui parlent seulement d'enseignement.

2. Le témoignage de la Sourate 7 v. 156, où Mahomet est qualifié de *ennabiyya l'oummiyya, prophète illettré* ou bien *prophète des peuples* (*des Gentils*, d'après la traduction de Palmer), est peu précis ; le contexte, d'ailleurs, semble indiquer un langage emphatique, voulu par le Prophète, c'est-à-dire une exagération intentionnelle pour mettre plus en évidence son rôle d'inspiré de Dieu. La même expression arabe se trouve S. 7 v. 158 et S. 6 v. 2.

sance de l'écriture arabe. Le contraire serait bien invraisemblable.

Ce qu'il y a de très frappant dans la carrière religieuse de Mahomet, au début de sa propagande missionnaire, c'est que les premières conversions qu'il fit furent parmi les membres de sa famille et ses proches. Je crois qu'il est le seul fondateur de religion qui ait eu le privilège de gagner à ses idées ceux qui lui tenaient le plus près soit par le sang, soit par l'intimité. La première personne qui crut à sa mission fut sa femme Khadîdjah, que la tradition a justement qualifiée de « mère des croyants ». Parmi ses parents convertis il faut citer son cousin Alî, le fils de son oncle Aboû Tâlib, et parmi ses intimes Zéïd l'affranchi, son ami le plus fidèle, Othmân, qui plus tard devint calife, et le marchand Aboû Bekr, le père de sa femme 'Aïchah. Cinq ans plus tard, Omar, qui avait été l'un de ses adversaires les plus ardents, devait se convertir à la foi nouvelle et devenir, comme calife, l'un des plus illustres de ses adeptes. Omar a été, comme on l'a dit, le Saint Paul de l'Islam.

Dans les premiers temps de son activité mis-

sionnaire, Mahomet fut peu remarqué; on le prenait pour l'un de ces hanîfs[1], comme on en avait vus antérieurement à la venue du nouvel Apôtre arabe. Mais, en prêchant l'unité de Dieu, Mahomet était dans la nécessité absolue, non seulement d'attaquer le polythéisme régnant, discrédité et en état de dissolution, mais encore de tonner contre les idoles de la Ka'ba et de demander impérieusement de les renverser et de les briser.

Cette prédication révolutionnaire portait atteinte aux intérêts commerciaux des Koreichites, qui firent à Aboû Tâlib des représentations au sujet de son dangereux neveu. Aboû Tâlib les transmit à Mahomet, qui répondit par ces paroles célèbres, qui devaient avoir un immense retentissement dans le monde arabe : « Si l'on plaçait le soleil à ma droite et la lune à ma gauche pour me convaincre, aussi longtemps que Dieu ne me le défend pas, je ne renoncerai point à ma résolution. »

Aux railleries des adversaires vinrent bientôt s'ajouter les persécutions, et plusieurs disciples

1. Hanîf, celui qui penche plus d'un côté que de l'autre, celui qui, avant l'Islam, était enclin au monothéisme.

de Mahomet, pour y échapper, furent obligés de s'enfuir en Abyssinie. Mahomet fut contraint lui-même de se tenir à l'écart pendant trois ans, de 619 à 621, et de garder le silence. C'est la période où les Koreichites formèrent une ligue contre la branche de cette tribu apparentée à Mahomet, celle de Hâchim, qui offrait un puissant appui au Prophète. Le but de cette ligue était d'exclure ceux contre lesquels elle était établie de toutes les relations civiles et commerciales : c'était une véritable excommunication.

C'est dans ces circonstances difficiles pour l'œuvre qu'il avait entreprise qu'il perdit successivement sa femme Khadîdjah et ses protecteurs. La mort de son oncle Aboû Tâlib lui fut particulièrement sensible. Il ne lui restait alors dans sa parenté que son oncle Aboû Laheb, très opposé à sa réforme religieuse.

Mahomet isolé se rendit alors à Taïf, où il rencontra une opposition aussi vive qu'à La Mecque. Mais ce fut à Yathrib qu'il trouva des partisans. Cette ville, rivale de La Mecque, où des Arabes s'étaient convertis au Judaïsme, vivait dans l'attente d'un messie national. Mahomet, l'envoyé de Dieu, leur apparut comme cet Apôtre, dont on espérait ardemment la ve-

nue. Des députations de Médinois se rendirent à La Mecque auprès de Mahomet, en 621, puis en 622, et conclurent avec lui les deux pactes d'Akaba (la colline voisine de La Mecque), en vertu desquels une alliance était conclue entre le Prophète et ses partisans à Médine.

Les Koreichites, mis au courant de ces serments et de cette alliance, résolurent de supprimer le prédicateur si dangereux pour leur cause. Ils complotèrent de l'assassiner par un attentat collectif; ils choisirent parmi les membres éminents des principales familles de La Mecque onze conjurés qui devaient mettre à mort celui qu'ils considéraient comme un faux prophète. Mahomet put échapper à leurs coups par la fuite. Cette date mémorable est celle de l'Hégire (mot arabe qui signifie fuite), qui eut lieu le 25 juin 622. Mahomet s'enfuit à Yathrib, dont le nom fut changé en celui de Médine (Medinat en-neby, la ville du Prophète).

C'est à Médine que Mahomet, dont les rapports qu'il avait eus précédemment avec des Juifs et avec des Chrétiens avaient confirmé les convictions religieuses et les plans de réforme, fonda sa religion, qu'il appela l'Islam, qu'il en formula les dogmes et qu'il en organisa le culte.

Il sut apaiser à Médine les rivalités qui éclataient entre anciens (Médinois) et nouveaux (Mecquois) convertis. Il y toléra d'abord les Juifs, dans l'espérance de les voir se rallier à son messianisme ; mais, lorsque leur opposition vint à l'encontre de sa mission, il n'hésita point à sévir contre eux.

Une fois sûr de la place forte qu'il avait su gagner à sa cause, se sentant assez fort pour conquérir à la foi nouvelle le reste de l'Arabie, Mahomet prêcha la guerre sainte, c'est-à-dire la guerre contre les païens. En janvier 624, il remporta sur ses adversaires polythéistes la victoire de Bedr, mais les Mecquois marchèrent contre Médine et battirent Mahomet à la montagne d'Ohod, le 26 janvier 625. Cette défaite ne fut qu'un incident dans la lutte qui se poursuivit et qui se termina par la victoire définitive et incontestée du Prophète.

En 628, Mahomet se rendit solennellement en pèlerinage à La Mecque ; depuis six ans, il n'avait pas accompli ce rite sacré. Avant de pénétrer dans la capitale religieuse, il conclut avec les Mecquois une trêve de dix ans, mais il ne put accomplir le pèlerinage que l'année suivante, en 629.

En janvier 630, Mahomet entra en maître à La Mecque, tandis que la guerre sainte se poursuivait triomphante contre les tribus dissidentes et païennes.

C'est en mars 632 que Mahomet fit un dernier pèlerinage à la ville sainte. En juin, il tomba malade à Médine et, le 8 de ce mois, sentant venir sa fin, il se fit porter à la mosquée où, après avoir adressé quelques paroles aux croyants qui l'entouraient, il mourut entre les bras de son épouse 'Aïchah.

CHAPITRE II

ORIGINES DU CORAN

Il y a dans le Coran trois sources de connaissance religieuse.

Il y a d'abord une source juive et chrétienne, à laquelle Mahomet a pu puiser par l'intermédiaire de la tradition orale ; il est absolument certain qu'il n'a jamais eu entre les mains les livres sacrés des Juifs et des Chrétiens.

Il y a ensuite un fond anté-islamique, auquel se rattachent les antiques usages religieux arabes que le Prophète a maintenus.

Il y a enfin l'élément nouveau, l'Islam, introduit par Mahomet.

La religion juive paraît avoir été la principale source de la doctrine coranique. Cela est si vrai que dans les éléments communs au Christianisme et au Judaïsme, dont nous constatons la présence dans le Coran, le texte arabe du Prophète est pénétré de l'inspiration juive

plutôt que de l'inspiration chrétienne : c'est la forme juive qui l'emporte. Cela n'a rien de surprenant, Juifs et Arabes étant tous deux d'origine sémitique : il s'agit ici d'une influence de race. Dans le Christianisme, dès la prédication de Jésus et bien plus encore lors de la mission de l'apôtre Paul, le groupe ethnico-chrétien se forme, se développe et finit plus tard par dominer le Christianisme. Or qui dit ethnico-chrétiens dit païens convertis, c'est-à-dire disciples de l'Évangile étrangers au Sémitisme.

Les emprunts faits au Judaïsme par Mahomet l'ont été à la tradition orale juive et à l'haggâdâh ou légende pieuse, d'origine talmudique ou rabbinique.

Un seul passage coranique a été signalé comme ayant pu être pris directement dans le texte biblique. Mahomet dit dans la Sourate 21 au verset 105 :

> Nous (Allâh) avons déjà écrit dans les Psaumes, après le souvenir[1], que *Mes serviteurs justes hériteront la terre.*

1. Est-ce une allusion au Pentateuque, à la Loi ou aux livres historiques ? Le vague du mot arabe ne permet pas de préciser.

Cette citation se trouve au Psaume 37, v. 29, dans le premier hémistiche :

Les justes hériteront la terre.

Mais la précision de ce texte n'implique pas la lecture, par Mahomet, du Psaume ; la tradition orale a pu fort bien, dans ce cas comme dans d'autres, conserver le texte du Psaume. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le passage du Coran n'offre pas une citation littérale, mais présente au contraire une variante de texte.

Quant à l'origine juive de la formule islamique si connue et si typique : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh », elle est également contestable. On a voulu la rattacher à la formule analogue, mais différente, du Psaume 18, v. 32 (reproduite 2 Sam. 22, v. 32) :

Car qui est dieu en dehors de lahvéh[1] ?

La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que nous avons dans l'Islam et dans l'Ancien Testament deux formules apparentées et voisines de l'unité de Dieu ; mais rien ne démontre

1. Dans 2 Sam. il y a « Dieu » au lieu de lahvéh. La formule islamique se trouve, avec de légères variantes Sour. 20, v. 7 et 14 : « Allâh ! Il n'y a pas d'autre Dieu que Lui » (v. 7).

que la première dépende et dérive de la seconde.

C'est à l'Ancien Testament, en tant que source du Coran, que se rattache le témoignage qu'on a cru trouver dans le poète, contemporain de Mahomet, Omayya ben Abî s-Solt (mort en 630)[1]. Omayya portait le cilice ; il ne buvait pas de vin et ne croyait pas aux idoles ; il avait lu « les livres », et paraît avoir connu les croyances judéo-chrétiennes. Mais, néanmoins, il resta incroyant jusqu'à sa mort, qui eut lieu huit ans après l'hégire. Dans ses poésies sont traités des sujets empruntés aux doctrines du Judaïsme et du Christianisme. Des vers d'Omayya nous ont été conservés par l'auteur du « Livre de la création et de l'histoire », Motahhar ben Tâhir el-Maqdisî, écrivain du dixième siècle de l'ère chrétienne.

On trouve dans ces vers des fragments rappelant d'une manière presque textuelle les passages parallèles du Coran sur le prophète Sâlih et sa chamelle, sur la légende de Loth, sur le déluge, le jugement dernier, le paradis et l'enfer. La ressemblance est telle que ces fragments

1. Voy. Cl. Huart (*Journal asiatique*, juillet-août 1904).

paraissent très suspects, et que leur origine coranique semble indéniable[1].

Quant au Nouveau Testament, en tant que source du Coran, c'est surtout par la tradition orale que Mahomet doit l'avoir connu. Bien des passages coraniques, où l'histoire évangélique est rappelée, se rapportent aux Évangiles canoniques ; mais plusieurs fois, ce sont les Évangiles apocryphes auxquels Mahomet emprunte les faits et les légendes qu'il raconte.

Le seul passage du Coran qui évoque à tort le témoignage de Jésus sur Mahomet, n'est ni du Nouveau Testament, ni des Apocryphes du Nouveau Testament. C'est le fragment de la Sourate 61, v. 6, où il est dit que Jésus promet qu'après lui Dieu enverra un prophète du nom de Ahmed (Mahomet). Il s'agit ici d'une tradition purement islamique, et qui n'a aucun rapport avec l'Évangile de Jean (15, v. 26-27)[2], où Jésus parle de l'envoi par Dieu du Paraclet, c'est-à-dire du Saint-Esprit.

Le fond juif et chrétien constitue la première source coranique.

1. Voy. Nöldeke, *ouvrage cité*, t. I, p. 19.
2. Comp. Jean 16, v. 5-15.

La seconde source est le fond anté-islamique. A lui se rattachent la croyance aux djinns (génies bons ou méchants), le caractère sacré de la Ka'ba, les traditions relatives à 'Ad, Thamoûd, etc. De l'ancien paganisme arabe, Mahomet a conservé, en le spiritualisant, c'est-à-dire en lui donnant un caractère monothéiste, le pèlerinage à La Mecque, avec toutes les pratiques qu'il comportait. On peut rattacher aussi au paganisme arabe la doctrine du fatalisme qui paraît dans quelques passages du Coran.

La troisième source enfin est l'élément purement islamique; ce sont les idées nouvelles introduites par le génie religieux de Mahomet. Nous les exposerons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

CONTENU DU CORAN

Mahomet, qui fut un grand génie religieux et un réformateur, dans toute la force que nous donnons à ce mot, n'a pas été un théologien ; en ceci, il ressemble à beaucoup d'autres réformateurs religieux. On chercherait donc en vain dans le Coran une dogmatique musulmane.

Mais Mahomet, et ici encore il peut être mis en parallèle avec les plus grands réformateurs religieux, fut un organisateur. Nul ne peut, si religieux soit-il, aspirer au rôle de réformateur s'il n'a le génie de l'organisation.

On ne transforme la vie religieuse d'un peuple qu'à la condition de construire un nouvel édifice de la foi. C'est parce que Mahomet possédait à un très haut degré ce génie d'organisation sociale et religieuse, qu'il a pu, en même temps qu'il proclamait sa réforme religieuse, poser le principe de la loi.

Le Coran a, en effet, un caractère légaliste

très accusé. Ce livre célèbre manque de mysticité ; il a le caractère légaliste de l'Ancien Testament, à un degré même plus élevé, parce qu'il porte ce sceau d'opportunisme d'une loi qui est en train de se former.

Il est à remarquer toutefois que, si Mahomet promulgue, au nom de la révélation dont il est l'objet, la loi religieuse et morale, nulle part, dans son livre, il n'a cherché à se faire passer pour un saint. Dans la Sourate 48 (v. 1-2), Mahomet, parlant au nom de Dieu, déclare :

> En vérité, Nous t'avons donné une victoire éclatante pour que Dieu te pardonne tes péchés anciens et récents, qu'Il accomplisse Sa grâce en toi et qu'Il te garde dans la voie droite.

Ce n'est pas un homme qui aurait prétendu être sans péché, qui eût pu prononcer de telles paroles.

Mahomet se considère comme l'héritier des patriarches et des prophètes antérieurs à lui : Adam, Noé, Abraham, l'ami de Dieu, etc., Jésus enfin le dernier qui l'ait précédé. Il exalte la personne de Jésus, le fils de Marie, le Verbe et l'Apôtre de Dieu, qui ne fut crucifié qu'en apparence. Mais, tout en acceptant dans ses grandes

lignes la tradition chrétienne, il s'élève avec la plus fougueuse violence et l'indignation la plus enflammée contre le dogme de la trinité (formée, d'après lui, de Dieu, de Jésus et de Marie), contre la divinisation de Jésus et le culte de Marie.

Mahomet résume son enseignement dans deux passages du Coran que voici :

Le Prophète croit en ce qui lui a été révélé par le Seigneur. Tous les fidèles croient en Dieu, à Ses anges, à Ses livres et à Ses apôtres.

Sour. 2, v. 285.

O vous qui croyez ! croyez en Dieu et en Son Apôtre, au livre qu'Il a envoyé à Son Apôtre, aux livres qu'Il a révélés auparavant. Celui qui ne croit pas en Dieu et en Ses anges, et à Son Apôtre et au jour dernier, erre dans une erreur profonde.

Sour. 4, v. 135.

La doctrine coranique est formulée dans les affirmations suivantes, dont plusieurs, sans qu'il soit nécessaire de le démontrer, tant cela est évident, lui ont été positivement inspirées par ses devanciers juifs et chrétiens :

1° *Unité de Dieu.* Ce dogme revêt dans le Coran une puissance et une majesté incomparables.

2° *Mission de Mahomet.* Mahomet est l'Apôtre de Dieu, le missionnaire chargé d'enseigner aux hommes l'unité de Dieu qui est l'essence même de la religion.

3° Croyance aux anges et aux démons.

4° Croyance à la vie future et éternelle : résurrection des morts, jugement dernier, ciel et enfer.

Cette religion qui, en tant que monothéisme, n'enseignait rien qui ne fût connu dans les monothéismes existants alors, mais que Mahomet révélait en Arabie comme une nouveauté et sous la forme d'une étonnante originalité due au génie arabe, le nouveau Prophète l'appelle l'*Islam*, c'est-à-dire la religion de la soumission à la volonté de Dieu. Cette idée de résignation lui est commune avec le Christianisme, mais elle ressort du Coran avec une force que le Christianisme ignore.

La morale du Coran a conservé des antiques usages de l'Arabie la polygamie et l'esclavage, mais en limitant la première et en adoucissant le second. Mahomet a apporté au divorce, à la condition de la femme, au sort de l'esclave, des tempéraments tels que la tradition a pu mettre dans la bouche du Prophète cette parole remar-

quable : « Dieu n'a rien créé qu'il aime mieux que l'émancipation des esclaves, rien qu'il haïsse plus que le divorce. » Le Coran a aboli les sacrifices humains, le meurtre des filles à leur naissance, l'usage du vin et des boissons fermentées, l'habitude des jeux de hasard, invétérée chez les Arabes.

Des progrès d'une portée infinie ont été accomplis par ces réformes, à tel point que Mahomet peut être compté au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Il y a deux questions particulièrement intéressantes dans l'enseignement coranique ; toutes deux méritent d'être signalées pour leur importance au point de vue religieux, et aussi pour bien établir que, dans le Coran, la doctrine islamique n'est qu'en voie de formation et qu'elle n'est point encore fixée.

La première question est celle du fatalisme et du libre-arbitre.

Le fatalisme est affirmé dans plusieurs déclarations formelles du Coran, en particulier dans le fameux passage :

C'est Dieu qui vous a créés, vous et ce que vous faites.

Sour. 37, v. 94.

En sorte que, disent les théologiens musulmans, le bien et le mal sont à la fois une décision (Kadhâ') et une détermination (Kadar) de Dieu.

Si l'on peut citer en faveur de la prédestination un assez grand nombre de textes du Coran[1], à la vérité, le Coran n'a pas sur ce sujet de doctrine bien arrêtée. Plusieurs textes du Coran même impliquent positivement la croyance à la liberté morale. Je ne citerai ici que deux déclarations très claires. Voici la première :

Nous avons proposé la foi au ciel, à la terre, aux montagnes ; ils ont refusé de s'en charger ; ils ont tremblé de la recevoir. L'homme s'en chargea et il est devenu injuste et insensé.

Sour. 33, v. 72.

L'homme a donc librement accepté la foi, et, s'il est devenu injuste, c'est qu'il a librement violé sa parole.

Voici la seconde déclaration :

Souvenez-vous que Dieu tira un jour des reins des fils d'Adam tous leurs descendants et leur fit rendre un témoignage contre eux. Il leur dit : « Ne suis-Je pas

1. Voy. A. de Vlieger, *Kitâb al-Qadr, matériaux pour servir à l'étude de la doctrine de la prédestination dans la théologie musulmane*, Leyde, 1902.

Votre Seigneur ? » Ils répondirent : « Oui, nous l'attestons. » Nous l'avons fait, à fin que vous ne disiez pas au jour de la résurrection : « Nous n'en savions rien. »

Sour. 7, v. 171.

Voici le sens de ces paroles : Dieu fit comparaître un jour toutes les générations futures qui devaient naître d'Adam, pour leur faire prendre librement un engagement solennel d'obéissance, engagement qu'elles devaient violer plus tard, de sorte que Dieu pût leur rappeler au dernier jour cet engagement violé par elles, et se servir contre elles de leur propre témoignage. Ce passage n'aurait pas de sens, si l'idée de liberté morale n'y était impliquée.

La seconde question est celle de la vie future.

D'après le Coran, le jugement divin partage les hommes en trois catégories. Les uns, ceux qui n'ont pas embrassé l'Islam, sont destinés à l'enfer éternel (Sour. 2, v. 37 ; 11, v. 108, etc.). Les autres, qui professent l'unité de Dieu, mais que leurs péchés rendent indignes de l'accès immédiat du paradis, ont à purger leurs fautes dans l'enfer, qui est pour eux un véritable purgatoire (Sour. 6, v. 128 ; 11, v. 109, etc.). Enfin

le petit nombre des élus entre directement dans le paradis.

L'enfer et le paradis sont représentés sous des images matérielles et grossières : le feu de l'enfer et l'eau bouillante qu'y boivent les damnés d'une part, les rivières et les arbres du paradis d'autre part, et la jouissance d'une éternelle jeunesse pour les bienheureux.

Il est intéressant de citer les textes classiques du Coran sur ces sujets.

Voici ceux qui concernent l'enfer :

Et les compagnons de gauche : oh ! les compagnons de gauche !
Sous un vent brûlant et dans une eau bouillante,
Et à l'ombre d'une fumée noire.
Ni fraîcheur, ni (rien d') agréable.

Sour. 56, v. 40-43.

Brûlés au feu ardent,
Ils n'auront pas d'autre nourriture que le fruit de Dari [1].

Sour. 88, v. 4 et 6.

Vous mangerez (des fruits) de l'arbre zakkoûm [2]
Et vous boirez là-dessus de l'eau bouillante.
Et vous boirez comme boit celui qui souffre de la soif.

Sour. 56, v. 52 et 54 s.

1. Fruit très âcre d'un arbrisseau épineux.

2. L'arbre de l'enfer, qui produit des fruits d'un goût repoussant.

(Le méchant), Nous le ferons chauffer au feu du Sakar[1].
Il ne laisse rien d'intact.
Il écorche la chair de l'homme.

Sour. 74, v. 26 et 28 s.

Ils n'y goûteront ni fraîcheur, ni boisson,
Si ce n'est de l'eau bouillante et du pus (des réprouvés).

Sour. 78, v. 24-25.

Voici les textes relatifs au paradis :

Voici le tableau du paradis qui a été promis aux hommes pieux : des ruisseaux dont l'eau ne se gâte jamais, des ruisseaux de lait dont le goût ne s'altèrera jamais, des ruisseaux de vin, délices de ceux qui en boivent[2],
Des ruisseaux de miel pur, toutes sortes de fruits et le pardon des péchés.

Sour. 47, v. 16-17.

Ils n'éprouveront ni la chaleur du soleil, ni froid glacial.

Sour. 76, v. 13.

Les compagnons de droite : oh ! les compagnons de droite !
Dans les jardins des délices,
Sur des lits aux étoffes artistement arrangées !

---

1. Le feu de l'enfer.

2. Le vin du paradis n'est pas comme celui d'ici-bas qui est défendu (Sour. 5, v. 92).

Autour d'eux des éphèbes toujours jeunes,
Avec des coupes, des aiguières et des verres de boisson limpide.
Ils n'auront pas mal à la tête à cause d'elle et ne seront point ivres.
(Ils auront encore) les fruits de leur choix
Et la chair des oiseaux qu'ils désirent.
(Ils vivront) au milieu des arbres sans épines
Et des talh bien plantés [1]
Et des ombrages étendus,
Et auprès des eaux courantes
(Au milieu) des fruits en abondance.

Sour. 56, v. 8, 12, 15, 17-21, 27-31.

Ils se reposent accoudés sur des tapis dont la doublure est de brocart.
Là sont de jeunes vierges, au regard modeste, que n'a jamais touchées ni homme, ni génie.

Sour. 55, v. 54 et 56.

En vérité, c'est Nous qui les avons créées [2] par un acte créateur particulier.
Nous les avons faites vierges,
Chéries de leurs époux et d'un âge égal,
Pour les compagnons de droite.

Sour. 56, v. 34-37.

Mahomet, en dépeignant, sous ces traits ac-

1. Sur les arbres sans épines et sur les tahl, voy. les notes aux v. 27 et 28 dans notre traduction de la Sourate 56.
2. Les houris.

cusés et ces images saisissantes, le paradis et l'enfer, croyait-il à la matérialité de sa description ? Ce langage figuré, qui nous paraît exprimer des représentations et des idées si grossières et si charnelles, n'est-il au contraire qu'une traduction, en parler populaire et comparaisons facilement saisissables par une foule ignorante, d'une conception plus pure et plus élevée ? Il est impossible de répondre à cette question.

La seule chose que nous puissions dire, c'est que ce sont ces textes, que nous avons cités, et sur l'interprétation desquels les commentateurs musulmans ont beaucoup discuté, qui sont pris à la lettre, il faut bien le reconnaître, par un très grand nombre de Mahométans, pour ne pas dire par l'immense majorité d'entre eux.

Il reste un dernier élément à mentionner dans l'Islam coranique : c'est le culte et le rituel institués par Mahomet.

Les pratiques rituelles ou devoirs cultuels sont au nombre de cinq :

1° La purification, dont la forme pratique est l'ablution au moyen de l'eau, ou, à son défaut, du sable, et qui est exigée dans un grand nombre de cas (Sour. 4, v. 46 ; 5, v. 9, etc.).

2° La prière, qui doit être faite plusieurs fois chaque jour, même pendant la nuit, à des moments déterminés d'une manière précise (Sour. 11, v. 116; 17, v. 80-81; 50, v. 38 39, etc.). Mais aucun texte du Coran n'énumère les cinq prières que la tradition a fixées plus tard.

3° L'aumône qui revêt le caractère d'un impôt religieux perçu en faveur « des parents, des proches, des orphelins, des pauvres et des voyageurs » (Sour. 2, v. 211), redevance obligatoire et légaliste (Sour. 9, v. 60; 58, v. 14), méritoire auprès de Dieu (Sour. 3, v. 86; 30, v. 38; 57, v. 7 et 10; 63, v. 10; 64, v. 16-17).

4° Le jeûne du mois de ramadhân (Sour. 2, v. 180-181).

5° Le pèlerinage à La Mecque (Sour. 2, v. 192-193).

Quant à la guerre sainte, ou guerre contre les infidèles et les incroyants, il y est fait souvent allusion dans le texte du Coran (Sour. 2, v. 186-187, 212-215; 9, v. 36, etc.).

CHAPITRE IV

FORMATION DU CORAN

Les mots Coran et Sourate. — Quel est le sens du mot « Coran »? Il signifie « Lecture », c'est-à-dire la « Lecture par excellence ». Il équivaut, dans cette signification, au mot grec « Bible », qui correspond exactement à notre mot « Livre », mais qui est pris, lui aussi, dans le sens de « Livre par excellence ».

On a voulu donner à ce terme arabe le sens de « Révélation[1] ». Mais, dans le texte même de l'ouvrage de Mahomet, le Livre sacré, le Coran, est appelé *Kitâb,* c'est-à-dire *livre*. Le Coran est qualifié de « livre sage » (Sour. 12, v. 1-2)[2], et ailleurs (Sour. 11, v. 1) de « livre à versets ».

Quant au mot « Sourate », qui se trouve en tête de chacun des chapitres du Coran, on en

---

1. Voy. plus loin (Sourate 96) la note sur le mot *Kara'a* d'où dérive Korân (Coran).

2. Voy. plus loin la traduction de cette Sourate.

a aussi discuté l'étymologie et mis en doute le sens primitif. Mais, ce qu'on ne peut contester, c'est qu'en arabe le mot *soûrat* a la signification courante de *rang,* au propre et au figuré. Il désigne soit une rangée, par exemple, de pierres ou de briques dans un mur, soit un rang (d'honneur ou de dignité). Dans le Coran, ce mot doit être pris dans le sens de *rangée de versets,* c'est-à-dire de *chapitre.*

Mahomet et le Coran. — D'après la tradition musulmane, Mahomet écrivait les révélations qu'il recevait sur le premier objet qui tombait sous sa main : feuille de palmier, fragment de peau, omoplate de mouton[1], planchette, pierre plate, etc. Il en était ainsi, soit qu'il fût vraiment inspiré (et beaucoup de pages du Coran témoignent réellement d'une inspiration), soit qu'il rédigeât à tête reposée les textes législatifs, qui sont nombreux dans le recueil sacré. Souvent aussi il arriva que les paroles qu'il prononçait comme Prophète des Arabes n'étaient confiées qu'à la mémoire des auditeurs présents.

1. Les os de mouton, dans les environs de La Mecque, devaient être très abondants, le mouton étant, par excellence, l'animal des sacrifices.

A sa mort, il existait donc un ensemble de textes écrits, formant une masse désordonnée, et un trésor de paroles mémorisées, qui n'offraient pas d'ordre meilleur.

Il a dû y avoir, par conséquent, à l'origine de l'Islam, après la mort du Prophète, peut-être même de son vivant, pendant les dernières années de sa carrière, ce qu'on pourrait appeler « une connaissance populaire du Coran ».

Les collections antiques du Coran, ou les premiers recueils coraniques. — On a dû, très tôt après la mort de Mahomet, réunir les fragments épars du Coran. Il me paraît très probable qu'il a dû y avoir, dans un temps très proche de la mort du Prophète, par conséquent très antérieurement au recueil d'Othmân, qui a été, en quelque sorte, l'édition officielle du Livre sacré, divers essais de collections coraniques. Des personnages tels qu'Alî, cousin et gendre du Prophète, et des compagnons intimes de Mahomet ont pu former ou posséder de tels ouvrages.

Il reste des traces de ces premiers recueils coraniques.

D'après la tradition musulmane, l'an 11 ou 12 de l'Hégire (632-633 de l'Ère chrétienne), à la bataille de Jemâma, de nombreux fidèles, qui connaissaient par cœur des fragments plus ou moins longs du Coran, périrent dans le combat. Il était donc à craindre que, dans de nouvelles rencontres avec l'ennemi, disparussent à jamais tous ceux qui conservaient dans leurs mémoires des passages du texte sacré.

C'est cette crainte qui poussa Aboû Bekr, le premier calife, à l'instigation d'Omar, à charger Zéïd, qui avait été le secrétaire de Mahomet, de réunir ce qui constituait à cette époque (633) le Coran. La première collection coranique serait donc, d'après la tradition, celle de Zéïd ben Thâbit.

Dans les vingt années qui s'écoulèrent entre la mort de Mahomet (632) et la parution de l'édition coranique d'Othmân (651), furent publiées successivement quatre éditions coraniques, célèbres par les noms des personnalités musulmanes, qui s'attachent à chacune d'elles.

Ces éditeurs furent : Oubai ben Ka'b, 'Abdallâh ben Mas'oûd, Aboû Moûsâ el-Ach'arî et Miqdâd ben Aswad.

Il y eut, sans aucun doute, d'autres éditions coraniques, dont les traces sont perdues[1].

Le Coran d'Othmân. — C'est le troisième calife Othmân qui fit paraître l'édition définitive et officielle du Coran, qui constitua le « texte reçu » de ce livre saint[2].

Les éditions coraniques en circulation, par le fait qu'elles n'étaient point identiques, provoquaient des incertitudes dans l'esprit des fidèles et étaient de nature à ébranler leur foi.

Il en fut de même quelques années plus tard, lorsque prirent naissance les premières études grammaticales de la langue du Coran.

Aboûl-Aswad (mort en 688), qui, d'après la tradition, avait appris les rudiments de la langue arabe du calife Alî, auquel on attribue la division du discours en verbe, nom et particule, aurait eu le premier l'idée d'élaborer une grammaire de la langue du Coran, en entendant,

1. Voy. sur les premières collections coraniques Nöldeke, *ouvrage cité*, t. II (paru en 1919, dix ans après le t. I paru en 1909), p. 11-47.

2. Le « texte reçu » du Nouveau Testament a été fixé, lui aussi, d'une manière approximative et insuffisante, comme le texte officiel du Coran. Voy. notre *Histoire de la Bible*, p. 144.

dans une mosquée, lire d'une manière défectueuse un texte du Livre sacré.

Aboûl-Aswad étant à la mosquée, l'officiant lut la Sourate 9 au v. 3, qui est ainsi rédigée :

Allâh est pur d'idolâtres, ainsi que Son Apôtre.

Parole qui signifie : pour Allâh, comme pour son Apôtre Mahomet, il n'y a pas, c'est-à-dire il ne peut pas y avoir d'idolâtres.

Le lecteur ignorant, au lieu de lire *ouarasoûlouhou* (et Son Apôtre), avait prononcé *ouarousoûlihi* (et de ses apôtres). Ce qui donnait au verset ce sens stupide : pour Allâh, il n'y a ni idolâtres, ni apôtres (littéralement : Allâh est pur d'idolâtres, ainsi que de ses apôtres). Aboûl-Aswad se serait écrié, à l'ouïe de cette ineptie : « Je n'aurais jamais cru qu'on pût en venir là. »

Ce sont des erreurs de ce genre, ainsi que des variantes de textes, soit fautifs, soit involontairement altérés par les lecteurs et par les copistes, qui provoquèrent la revision d'Othmân. Les éditions diverses du Coran, qui étaient en usage, devenaient ainsi l'objet de discussions entre les disciples du Prophète, et un danger paraissait menacer l'Islam naissant. Il fallait une autorité souveraine pour ramener

l'ordre sur ce terrain sacré. Le Calife seul pouvait prononcer.

D'après la tradition musulmane, une commission fut nommée par le Calife pour résoudre la difficulté. Elle fut formée de Zéïd et de trois Koreichites éminents : 'Abdallâh ben ez-Zoubaïr, Sa'îd ben el-'As, et 'Abderrahmân ben el-Harîth.

C'est à ces personnages que serait due la copie, qui fit règle désormais, du texte coranique[1].

Quant aux éditions antérieures elles auraient été détruites. Ces faits se seraient passés l'an 30 de l'Hégire (650); ils ont eu lieu en tout cas avant la mort d'Othmân (35 H., 655 E. C.).

1. La célèbre bibliothèque de l'Université musulmane de Fez (Karaouïne, ou plus exactement Elqarouiyin), qui avait été fondée par le grand sultan mérinide Yaqoub ben 'Abdelhâqq en 1284, passe pour avoir possédé autrefois, lorsque le roi de Castille Sanche IV envoya au sultan Yaqoub treize charges de chameaux de manuscrits arabes, provenant d'Espagne, un des trois exemplaires du Coran, copiés de la main même d'Othmân (Voy. *Roudh el Kartas*, trad. Beaunier, Paris, 1860, p. 525. Comp. H. Gaillard, *Une ville de l'Islam : Fès*, Paris, 1905, p. 53 s.). Cette bibliothèque célèbre a été malheureusement dilapidée et il n'en reste plus aujourd'hui que des débris intéressants toutefois (voy. le *Catalogue arabe* qui en a été publié à Fez en 1918). Nous avons pu, pendant le séjour que nous avons fait à Fez en 1914, confirmer par nos recherches tous ces renseignements.

On peut aisément se représenter ce que fut le travail des recenseurs ; il fut fait, il est à peine besoin de le dire, sans aucun sens critique. Il paraît avoir consisté simplement dans une copie des textes existant alors. Il est probable, en effet, que l'on fit plutôt une compilation de tous les textes attribués au Prophète, qu'une sélection de ces précieux documents.

Ce que nous savons des recueils de Hadîth (les traditions attribuées au Prophète), formés plus tard, nous incline à penser qu'il en fut de même pour les paroles écrites de Mahomet.

En résumé, le recueil coranique publié par Othmân ne fut pas une collection originale, par suite nouvelle, du texte coranique ; ce fut une simple édition, la dernière, du Livre sacré. Ce qui la différenciait des éditions précédentes, c'était son caractère officiel, puisqu'elle paraissait sous la responsabilité du Calife.

Quant à l'ordre dans lequel les sourates furent placées dans l'édition d'Othmân, le principe directeur de cette classification fut uniquement la longueur du texte des chapitres, en allant des plus longs aux plus courts. Il n'y a d'excep-

tion, à ce point de vue, que pour la première sourate, qui est une prière.

Quant aux sourates 112, 113 et 114, qui terminent la collection, la première, sur l'unité de Dieu, est une profession de foi musulmane, et les deux autres sont des formules finales de l'œuvre tout entière, revêtant la même forme de langage, et ayant toutes deux aussi le caractère de prières [1].

1. Voy. sur le Coran d'Othmân Nöldeke, *ouvrage cité*, t. II, p. 47 ss.

CHAPITRE V

CHRONOLOGIE DES SOURATES

Dans le Coran d'Othmân, les Sourates de La Mecque, au nombre de 90, et celles de Médine, au nombre de 24, sont mêlées : il n'y a aucun ordre chronologique.

Des traditions, peu nombreuses, sur les Sourates de Médine, soit d'ordre historique, soit d'ordre exégétique, rattachent telle ou telle sourate à tel ou tel événement : par exemple la Sourate 8 est reliée à la bataille de Bedr (v. 6). Mais ces attributions ne s'appliquent en général qu'à des versets du début des Sourates ; elles ont d'ailleurs, le plus souvent, le caractère exégétique, et leur valeur en est par suite amoindrie.

Parmi les listes anciennes, auxquelles on attribue le mérite d'avoir conservé l'ordre chronologique des Sourates, celle du « Fihrist »[1]

---

1. *Kitâb al-Fihrist,* mit Anmerkungen, herausg. von G. Flügel ;

doit être mise à part, comme constituant un document plus important que les autres. Nous ne savons malheureusement que peu de choses sur l'auteur de cet ouvrage : Aboû'l-Faradj Mohammed ben Ishâq ben Abî-Yâqoûb en-Nadîm el-Warrâq (le libraire) de Bagdad. Mais son livre intitulé *Kitâb el-Fihrist,* c'est-à-dire « Le livre de l'Index », est la source la plus remarquable que nous possédions pour l'histoire la plus ancienne de la littérature arabe[1]. Cette œuvre capitale de la bibliographie arabe a été composée en 377 H. (988); l'auteur est mort 8 ans plus tard en 385 H. (995).

D'après le Fihrist, il y aurait 85 Sourates de La Mecque, et 28 de Médine, ce qui donne un total de 113 Sourates. Il est probable, d'après ce nombre, que la Sourate 1, qui est une prière[2], n'est pas comptée comme Sourate. Il en est peut-être de même de la dernière (Sourate 114)[3].

---

nach dessen Tod besorgt von J. Rödiger und A. Müller, 2 vol. 4°, Leipzig, 1871-1872. Voy. t. I, p. 25 s.

1. C. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur,* Weimar, 1898. T. I, p. 147.

2. Voy. la Sourate 1 dans notre traduction.

3. Voy. ce que nous disons plus haut (p. 52) sur la Sourate 114.

Le témoignage du Fihrist sur l'ordre chronologique des Sourates repose, comme tous les témoignages analogues que nous possédons, sur la tradition transmise par des personnages réputés ou vénérés. Dans l'espèce, il s'agit d'une tradition que Wâqidî (747-823) avait reçue de Ma'mar ben Râchid, qui l'avait reçue de Ez-Zouhrî, qui l'avait reçue de Mohammed ben Nou'mân ben Bachîr.

Comme il nous est impossible d'avoir une opinion sur la valeur de ces témoignages successifs (et il en est de même pour toutes les traditions relatives à la chronologie des Sourates), nous ne saurions rien conclure de certain, au point de vue scientifique, de ces affirmations traditionnelles.

Une méthode plus sûre que celle des traditions chancelantes et contradictoires, pour établir, dans une certaine mesure, la chronologie des Sourates, est celle de la langue et du style coraniques [1]. Nous y aurons recours plus d'une fois.

Nöldeke [2] a proposé une classification chrono-

1. Voy. K. Vollers, *Volkssprache und Schriftsprache im alten Arabien*, Strassburg, 1906 : V. *Die Sprache des Qorâns*..

2. *Ouvrage cité*, t. I, p. 70 ss.

logique des Sourates, que nous allons exposer, tout en faisant les réserves les plus expresses sur les affirmations qui y sont exprimées. Nous ne pensons pas, en effet, que l'ordre chronologique des Sourates puisse être fixé avec précision. On ne peut, à notre avis, que parler d'un ordre relatif dans la composition des Sourates, c'est--à-dire d'une succession des divers groupements que forment les Sourates. Mais Nöldeke a eu le très grand mérite de poser les véritables principes d'une classification des fragments coraniques.

Les Sourates de la Mecque.

Dans les Sourates de La Mecque, comme le démontre le contenu de ces textes, le but que s'est proposé le Prophète a été, avant tout, la conversion des Arabes païens à la foi en un seul Dieu, et aux croyances qui sont étroitement unies à cette foi : la résurrection des morts et le jugement dernier. Dans cette partie du Coran, Mahomet ne s'adresse qu'aux païens, dont il attaque l'idolâtrie et qu'il menace des peines éternelles. Il n'y parle que rarement des Juifs, qui, cepehdant, étaient par leur religion

bien plus rapprochés de lui, et presque jamais des Chrétiens.

Dans ces fragments, Mahomet s'exprime dans un langage exalté, et son imagination se manifeste dans les plus riches développements, en particulier lorsqu'il décrit le bonheur du paradis et les peines de l'enfer.

Nöldeke distingue trois groupes différents dans les Sourates de La Mecque, les plus anciennes étant écrites dans un style ardent et passionné, les plus récentes se rapprochant, par le mode de leur composition, des Sourates de Médine. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Les Sourates de Médine, comme on le verra plus loin, correspondent à une maturité de pensée et à un développement de l'Islam primitif qui diffèrent sensiblement des conceptions initiales, prime-sautières et enthousiastes des débuts de la réforme islamique.

Première période des Sourates de La Mecque[1]. — Ces Sourates sont généralement de médiocre

1. A ce groupe se rattacheraient, d'après Nöldeke, les Sourates suivantes, ainsi classées : 96, 74, 111, 106, 108, 104, 107, 102, 105, 92, 90, 94, 93, 97, 86, 91, 80, 68, 87, 95, 103, 85, 73, 101, 99, 82, 81, 53, 84, 100, 79, 77, 78, 88, 89, 75, 83, 69, 51, 52, 56, 70, 55, 112, 109, 113, 114, 1 (en tout 48).

longueur : sur 48, 23 ont moins de 20 versets et 14 moins de 50.

Ce sont les révélations du début du ministère de Mahomet ; c'est la période de l'enthousiasme, de la passion, du langage aux images hardies et grandioses, poétique et rythmé. Dans ces chapitres, Dieu est mis en scène et parle, comme chez les Prophètes de l'Ancien Testament. Mahomet y fait un fréquent emploi de formules variées de serment, pour attester la vérité de sa prédication.

Seconde période des Sourates de La Mecque[1]. — Ces Sourates, qui constituent la transition entre la première et la troisième période de La Mecque, ne sont plus caractérisées par l'enthousiasme de celles de la première période : nous passons de l'exaltation originelle au calme qui devait fatalement succéder à la passion primitive. Les versets sont plus longs, la poésie diminue, les formules anciennes de langage sont abandonnées ; les serments se font simplement au nom du Coran et de l'Écriture.

1. A ce groupe se rattacheraient, d'après Nöldeke, les Sourates suivantes, ainsi classées : 54, 37, 71, 76, 44, 50, 20, 26, 15, 19, 38, 36, 43, 72, 67, 23, 21, 25, 17, 27, 18 : en tout 21 Sourates.

Troisième période des Sourates de La Mecque[1]. — Mahomet écrit dans un style plus prosaïque ; si la rime subsiste, ce n'est pas à dire que nous ayons affaire à de la prose rythmée. Il y a des négligences de style, de nombreuses répétitions.

La Sourate 39, de la fin de cette période, fait allusion, au verset 24, aux répétitions du Coran :

Allâh a fait descendre (du ciel) la plus belle des traditions, un Livre plein de ressemblances et de répétitions.

La lecture du texte est même parfois fastidieuse. Il y a encore quelques traces du génie du réformateur, mais elles sont en petit nombre. C'est le prélude des Sourates de Médine.

Les Sourates de Médine[2].

Mahomet, dans ces Sourates, parle comme

1. A ce groupe se rattacheraient, d'après Nöldeke, les Sourates suivantes, ainsi classées : 32, 41, 45, 16, 30, 11, 14, 12, 40, 28, 39, 29, 81, 42, 10, 34, 35, 7, 46, 6, 13 : en tout 21 Sourates.

2. A ce groupe se rattacheraient, d'après Nöldeke, les Sourates suivantes, ainsi classées : 2, 98, 64, 62, 8, 47, 3, 61, 57, 4, 65, 59, 33, 63, 24, 58, 22, 48, 66, 60, 110, 49, 9, 5 : en tout 24.

chef religieux et politique ; c'est là qu'il faut chercher les origines du califat. Il y tranche les questions civiles et rituelles.

Les circonstances ont été favorables à Mahomet : il peut dicter les lois fondamentales de ce qu'on peut appeler la nouvelle constitution de l'Arabie : ces lois rappellent la théocratie juive.

Le style est le même que celui des Sourates de la troisième période de La Mecque ; si la rime subsiste, c'est par simple habitude. Les versets sont longs, parfois même très longs. Mahomet emploie des mots nouveaux pour les idées nouvelles qu'il lance et qu'il énonce sous une forme nouvelle aussi.

Tels sont les principaux caractères qu'on peut relever dans les quatre groupes de Sourates que distingue Nöldeke.

S'il nous paraît évident que Nöldeke a placé sur son véritable terrain la question si difficile de la chronologie des Sourates, il est non moins certain, croyons-nous, que plusieurs des caractères distingués sont trop accusés, que par suite les différences entre les divers groupes (à l'exception de celui de Médine, qui est tout à fait à part) sont exagérées, et, qu'en dernière

analyse, il règne quelque arbitraire dans cette classification, en apparence si rigoureuse, des Sourates.

Ce qui montre le bien-fondé des objections que nous venons de formuler, c'est le fait que plusieurs sourates (par exemple, les Sourates 5, 19, 73, etc.) sont formées, comme on le verra dans la traduction que nous présentons, de parties différentes, qui appartiendraient, d'après la théorie de Nöldeke, à des périodes diverses. Ce fait n'est pas de nature à simplifier la solution du problème de l'origine des sourates.

Ces sourates, qui manquent d'unité de composition, et qui sont comme des agglomérats de fragments divers, rendent compte, mieux que ne pourrait le faire toute autre considération, de certaines contradictions de pensées, du désordre de quelques textes, et même des hachures de style que nous avons déjà signalées.

CHAPITRE VI

LANGUE ET TEXTE DU CORAN FORME LITTÉRAIRE

La langue du Coran est l'arabe classique. On peut même dire, dans une certaine mesure, parce qu'il ne faut point oublier les immortels poèmes anté-islamiques, que le Coran a largement contribué à fixer la langue écrite.

Il en a été de même, et dans une mesure identique, pour la fixation d'autres langues dans leurs rapports avec une autre religion, le Christianisme : pour l'allemand, c'est la traduction de la Bible de Luther, pour le français, c'est « l'Institution chrétienne de Calvin ».

Au Congrès international des Orientalistes à Alger, en 1905, K. Vollers, de l'Université d'Iéna, dans un mémoire du plus grand intérêt, qu'il a plus tard développé dans son livre sur « la langue populaire et la langue écrite dans l'ancienne Arabie », que nous avons cité plus haut[1], avait

1. Voy. p. 55.

soutenu cette thèse, plus paradoxale en apparence qu'en réalité, que les nombreuses variantes du Coran prouvent qu'il ne fut jamais écrit originellement sous la forme où nous le lisons aujourd'hui, mais que, dans sa rédaction la plus ancienne, il avait été composé dans un dialecte analogue aux dialectes actuels[1].

Cela revient à dire que c'est le Coran qui a fixé comme langue écrite la langue parlée à La Mecque par Mahomet et par ses contemporains. C'est bien aussi ce que nous pensons.

Quant au texte coranique, si nous comparons les manuscrits existants du Coran, nous y constatons, en effet, comme l'avait déjà constaté Vollers, de nombreuses variantes, mais qui sont d'ordre grammatical. Quant à des variantes pouvant modifier le sens même des Sourates, il n'en est qu'un très petit nombre.

A ce point de vue, il en est des manuscrits du Coran comme des manuscrits hébreux de l'Ancien Testament, dont les variantes sont très nombreuses, mais, tout considéré, vu leur carac-

1. Voyez, pour la caractéristique de la langue du Coran, Vollers, *ouvrage cité*, p. 80 ss. Ce sujet est trop spécial pour pouvoir être traité dans un écrit de vulgarisation scientifique, comme celui que nous présentons au lecteur.

tère orthographique et grammatical, la plupart de très peu d'importance.

Le texte arabe du Coran, qui paraît provenir, comme le texte hébreu de l'Ancien Testament, d'un seul et unique manuscrit originel, peut donc être estimé comme très approximativement fixé.

Quant à la forme littéraire du Coran, elle est à la fois très remarquable et très variée.

Il y a des fragments d'une grande éloquence. Beaucoup ont une forme poétique très frappante : l'imagination géniale du Prophète s'y donne libre carrière. Telles paroles sont saisissantes de vérité, de profondeur. Le monothéisme, qui est à la base du Coran, et qui y est affirmé de la première à la dernière page, y est merveilleusement et solennellement exprimé et proclamé.

Le Coran est peut-être le livre religieux le plus monothéiste qui ait jamais été écrit. On ne peut mettre en parallèle avec lui, dans la littérature religieuse, à ce point de vue, que le Deutéronome et le Second Esaïe (Esaïe, chap. 40 à 55), dans l'Ancien Testament.

Le style du Coran, qui a varié suivant les

périodes de la carrière de Mahomet[1], est souvent haché. Cela tient en particulier au fait, évident pour plusieurs sourates, de fragments différents, d'origines diverses, soudés bout à bout par les collecteurs[2]. Cela vient aussi de la forme dialoguée que revêtent certains passages[3]. Les dialogues entre missionnaires et convertis chrétiens, que nous rapportent les bulletins des sociétés missionnaires chrétiennes, correspondent assez bien et dans une certaine mesure, à ces fragments dialogués du Coran, et nous en expliquent la genèse[4].

Il y a dans le Coran, quant à la forme littéraire, de la prose poétique rimée, et de la prose proprement dite (Sourates de Médine). Il y a de la prose poétique, mais pas de poésie, dans le sens étroit du mot.

D'après la tradition musulmane, Mahomet n'aurait composé dans sa vie que cet unique

1. Voy. ce que nous avons dit sur ce sujet au chapitre précédent.

2. Voyez-en des exemples dans la traduction des Sourates que nous donnons plus loin.

3. Sourates à fragments dialogués : 7, 15, 18, 33, 40, 68, etc.

4. Voy. un exemple de ce genre de dialogues daus le bulletin de la « Mission aux Indes » (Mission canaraise évangélique), Lausanne, juillet 1923, f. 52-53.

distique, qui ne donne pas une haute idée de son talent de poète :

Je suis le Prophète et non un menteur ;
Je suis le fils de 'Abd el-Mouttalib.

Mahomet, dans le Coran, condamne la poésie et repousse la qualification de poète, titre que certains affectaient de lui décerner, pour dénigrer sa mission. « Ce n'est qu'un poète », déclaraient des adversaires de l'Islam. C'est pour répondre à ces infidèles et à ces incroyants que le Prophète a écrit les versets suivants :

Nous ne lui[1] avons pas enseigné la poésie ; elle ne lui convient pas. Ce (Livre) n'est qu'un avertissement et une lecture[2] claire.

Sour. 36, v. 69.

En vérité, c'est la parole d'un noble Apôtre.
Ce n'est pas la parole d'un poète.

Sour. 69, v. 40-41.

On a cru retrouver quelques vers dans le texte du Coran[3]. Mahomet a pu parler en vers, dans

1. Mahomet.
2. Il y a dans le texte arabe : « un coran ». Voy. ce que nous avons dit du sens du mot *coran*, p. 44.
3. On a cité, par exemple, Sour. 94, v. 1.

un ou plusieurs versets, sans s'en douter, comme il est arrivé et il arrive à nos meilleurs prosateurs d'écrire un alexandrin, sans y prendre garde.

Les révélations du Coran, qui revêtent une forme poétique, sont rédigées en une prose rythmée et rimée. Elle rappelle ce que les Arabes appellent le *sadj'*, terme technique tiré d'un mot qui signifie *roucoulement, murmure uniforme,* et qui désigne la prose cadencée et rimée, qui paraît avoir été le point de départ du riche développement de la poésie arabe.

Dans la prose poétique du Coran, les membres de phrase sont courts et terminés par des rimes libres.

Les rimes que l'on rencontre le plus souvent dans le Coran sont surtout *în* et *oûn,* puis *îm, âd, âr,* etc. ; on trouve plus rarement *â*.

La rime consiste aussi en syllabes fermées, c'est-à-dire terminées par une consonne non vocalisée, précédée d'une voyelle brève : *koum, houm, ar, it, our,* etc. La rime en *a* bref est plus rare[1].

Il y a trois sourates à refrain : 54, 55, 57.

1. Voy. la liste très complète des rimes coraniques dans l'ouvrage cité de Vollers, p. 55 ss.

Il y a parfois des jeux d'assonances. En voici deux exemples :

Tu ne te trouveras pas dans quelque *affaire* (*châ'enîn*) et tu ne réciteras pas à ce sujet un *Coran*[1] (*Koureânîn*).

Sour. 10, v. 62.

Seigneur, j'ai appelé mon peuple nuit et *jour* (*nahârân*), mais mon appel n'a fait qu'augmenter leur *éloignement* (*firârân*).

Sour. 71, v. 5.

Les poètes hébreux, le prophète Michée, par exemple, étaient très friands de ces jeux d'assonances[2].

Les sourates d'un seul jet sont rares : telle paraît être la Sourate 12[3]. Même dans les sourates les plus courtes, et qui, *a priori*, sembleraient devoir être sorties d'une seule et même inspiration, il en est de formées de fragments différents : un exemple des plus frappants en est la Sourate 96, dont les versets 1-5 sont plus anciens que le reste du chapitre.

1. C'est-à-dire un passage du Coran. Les mots soulignés dans les textes cités correspondent aux mots arabes entre parenthèses.

2. Voy. notre *Histoire de la Bible*, p. 82.

3. Voy. notre traduction de cette sourate.

Reste la question très débattue des sourates à strophes.

D'après D. H. Müller[1], les sourates à strophes seraient nombreuses; en voici l'énumération: 7, 11, 15, 19, 26, 28, 36, 44, 51, 54, 56, 69, 75, 80, 82, 90, 92.

Nöldeke[2] ne croit pouvoir maintenir comme sourates strophiques que les numéros 56 et 26.

Qu'il y ait des sourates disposées en strophes, rien n'est moins certain, même si nous ne considérons que les deux seules de ce genre que Nöldeke trouve dans le Coran.

Qu'est-ce qu'une strophe?

La strophe implique une division régulière. C'est un ensemble de vers en ordre déterminé, produisant par leur liaison et leur retour une impression agréable à l'oreille.

Or qu'avons-nous dans les Sourates 56 et 26? En voici l'analyse:

---

1. *Die Propheten in ihrer ursprünglichen Form, die Grundgesetze der ursemitischen Poesie erschlossen and nachgewiesen in Bibel, Keilinschriften und Koran und in ihren Wirkangen erkannt in den Chören der griechischen Tragödie,* Wien, 1896. T. I, p. 20-60 et 211 ss. Je me souviens encore du bruit que fit à sa parution cet ouvrage du célèbre professeur de Vienne.

2. *Ouvrage cité,* t. I, p. 43.

Sourate 56[1]

1re partie.

Introduction (v. 1-9): les trois classes d'hommes:

Les plus avancés (v. 10-23), 14 versets.

Les gens de droite (v. 24-39), 16 versets.

Les gens de gauche (v. 40-56), 17 versets.

2e partie.

Introduction (v. 57): les trois questions:

Semer (v. 58-62), 5 versets.

Labourer (v. 63-66), 4 versets.

L'eau (v. 67-69) et le feu (v. 70-72), 2 fois 3 versets.

Restent en dehors de ce groupement les v. 73-96.

Où sont les strophes dans cette sourate? En quoi consistent-elles?

Sourate 26

En voici l'analyse d'après Nöldeke[2] qui donne

1. Voy. notre traduction de cette sourate et les diverses parties que nous y distinguons. L'analyse que nous donnons ici est celle qui prétend mettre en relief les strophes.

2. *Ouvrage cité*, t. I, p 44.

comme titre à la sourate (v. 1-190): Les prophètes du passé.

Introduction (v. 1-6).

1° Moïse (v. 9-66), 58 versets.

2° Abraham (v. 69-102), 34 versets.

3° Noé (v. 105-120), 16 versets.

4° Hoûd et les 'Adites[1] (v. 123-138), 16 versets.

5° Salih et les Thamoûdites[2] (v. 141-157), 17 versets.

6° Loth (v. 160-163), 14 versets.

7° Choâïb[3] et les Madianites (v. 176-189), 14 versets.

Chacune de ces prétendues strophes, de longueurs très inégales, se termine par la formule suivante (v. 7, 67, 103, 121, 139, 158, 174 et 190):

En vérité, il y a un signe en cela; mais la plupart d'entre eux ne seront jamais des croyants.

Restent les versets 191-228, qui traitent de sujets divers et qui sont forcément exclus de la forme strophique, déjà douteuse, quant au fond et à la facture, pour les versets 1-190.

1. Sur Hoûd et les 'Adites, voy. notre traduction S. 9, v. 71.

2. Sur Salih et les Thamoûdites, voy. notre traduction S. 9, v. 71.

3. Choâïb, prophète des Madianites, beau-père de Moïse (S. 7, v. 83. S. 11, v. 85-98. S. 29, v. 35).

Ni dans la Sourate 56, ni dans la Sourate 26, nous ne trouvons la strophe, avec son ordre régulier, telle que nous l'avons définie plus haut. Qu'il y ait dans ces sourates un classement d'idées particulier, et même une sorte de correspondance formelle dans certaines de leurs parties, nous sommes prêt à l'admettre. Mais il y a loin de là au genre strophique proprement dit. Aussi nous paraît-il tout à fait arbitraire d'affirmer que nous ayons affaire dans ces deux sourates à de véritables strophes[1].

Quelque jugement que l'on porte sur plusieurs des questions que nous avons posées à propos des sourates, tous ceux qui connaissent le Coran en arabe seront d'accord pour célébrer la beauté de ce livre religieux, splendeur de forme telle (nous ne parlons ici que de la facture littéraire) que toutes les traductions en langues européennes sont dans l'impossibilité de la faire sentir et de l'exprimer.

1. Comp. à ces strophes amorphes les chants hébreux de l'Ancien Testament, qui sont nettement strophiques : par exemple les psaumes 42 et 43 (Voy. notre *Histoire de la Bible*, p. 127 s.).

LE CORAN

Sourate I[1]

SOURATE D'INTRODUCTION DU LIVRE

La Mecque : 7 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Louange à Allâh, Le Maître des mondes,

---

1. La première sourate, qui est une prière, n'a pas toujours été comprise dans le nombre total des sourates (voy. p. 54 et 55). Nöldeke, qui la considère comme ancienne, la place à la fin de la première période des Sourates de La Mecque. — Il est à remarquer qu'elle n'est pas spécifiquement islamique ; on en trouve le contenu (quant au fond des idées) dans tout livre de piété juif ou chrétien. — La formule initiale « Au nom d'Allâh, etc. », qui, de toute évidence, a dû être ajoutée aux sourates postérieurement à leur collection, les précède toutes à l'exception de la 9e. C'est sans doute une erreur de copiste, car tous les manuscrits du Coran paraissent sortis, comme nous l'avons dit (p. 64), de même que ceux de l'Ancien Testament, d'un seul manuscrit originel. — La S. 15 (seconde période de La Mecque, d'après Nöldeke), suppose l'existence antérieure de la S. 1. On y lit, en effet, au v. 87 :

« Nous (Allâh) t'avons déjà donné les 7 versets de la répétition (c'est-à-dire qui doivent être souvent répétés), ainsi que le Grand Coran. »

L'expression « le Grand Coran » semble faire allusion, sinon

2. Très miséricordieux et compatissant,

3. Le Roi du jour du jugement!

4. C'est Toi que nous servons; c'est Toi dont nous implorons le secours!

5. Guide-nous dans la voie droite,

6. La voie de ceux en qui Tu Te plais,

7. Et non de ceux qui sont l'objet de Ta colère et qui sont dans l'erreur.

---

au Coran tout entier, du moins à une collection déjà formée de sourates (voy. ce que nous disons à ce sujet dans l'Introduction, chap. IV : La formation du Coran).

Sourate 5[1]

SOURATE DE LA TABLE SERVIE[2]

Médine : 120 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. O vous qui croyez, demeurez fidèles à vos engagements. Les animaux des troupeaux[3] vous sont permis[4], excepté ce qui vous est stipulé ici[5]; sans (parler) de la défense qui vous est faite de chasser quand vous êtes (revêtus) de l'Ihram[6]. En vérité, Allâh ordonne ce qu'Il veut.

---

1. Cette sourate, aux longs versets médinois, manque essentiellement d'unité. Les sujets les plus divers y sont traités : chasse, mets permis et défendus, femmes, prière, aumône, ablutions, Juifs, Chrétiens, voleurs, talion, serments, vin, jeux de hasard, pêche, témoins à la mort, etc. Elle offre un intérêt tout particulier par les récits bibliques qu'elle renferme.

2. Ce titre vient de la légende sur Jésus rapportée au v. 112.

3. Chameaux et moutons.

4. Comme nourriture.

5. Litt. *ce qui est récité* dans les versets qui suivent et où sont indiqués les mets défendus.

6. Le vêtement du pèlerinage. — Les mots entre parenthèses

2. O vous qui croyez, ne profanez ni les cérémonies d'Allâh, ni le mois sacré[1], ni les offrandes (les victimes), ni les colliers en guise d'ornement (qu'on leur met)[2], ni les fidèles de la maison sacrée (qui) cherchent la grâce de Leur Seigneur et Sa satisfaction.

3. Quand vous n'êtes plus en état de grâce[3], chassez. Et ne soyez pas animés de mauvaise volonté ni de haine contre les gens qui vous ont détournés de la Mosquée sainte[4]. Soyez prêts à assister (les autres) par les bonnes œuvres et la piété; mais n'aidez personne au péché et à l'injustice. Craignez Allâh! Certes, Allâh est puissant pour châtier.

4. Ce qui vous est défendu, ce sont les (animaux) morts d'eux-mêmes, le sang, la viande de porc, ce qui est sacrifié (à un dieu autre) qu'Allâh, les (bêtes) étouffées, assommées, tuées

---

ne sont pas dans le texte arabe; ils sont ajoutés pour faciliter l'intelligence du texte.

1. Le Moharrem.

2. Il était d'usage de mettre au cou des bêtes destinées aux sacrifices des colliers de feuillage, de fleurs, etc.

3. Litt. : *quand vous serez rendus à l'état profane,* c'est-à-dire quand vous ne porterez plus l'ihram.

4. Pour vous empêcher de commettre une action coupable, alors que vous n'étiez pas en état de grâce.

par une chute ou d'un coup de corne, mangées par une bête féroce, à moins que vous ne (les) ayez égorgées (à temps), ce qui a été immolé sur un autel païen[1]. Ne vous les partagez pas (en tirant au sort) les flèches[2]. Cela est une impiété aujourd'hui. Le désespoir est réservé à ceux qui ont été infidèles à votre religion. Ne les craignez pas ! (Mais) craignez-Moi !

5. Aujourd'hui[3], J'ai rendu parfaite pour vous votre religion ; J'ai accompli sur vous Ma grâce et Je suis satisfait pour vous que l'Islam (soit votre) religion. (Mais) si quelqu'un est forcé par la faim (de violer ces ordonnances), sans s'écarter (volontairement) de la voie droite pour pécher, certes ! Allâh pardonne. Il est clément.

6. Ils te demanderont ce qui est légal pour eux (comme nourriture). Réponds : « Est légal pour vous ce qui est bon, et ce que vous avez enseigné aux bêtes de proie[4] (à prendre), en les

1. Ces mêmes défenses se trouvent dans l'Ancien Testament (Lév. 17. Deut. 14. Esaïe 65, 4. 66, 17, etc.) et dans le Nouveau (Actes 15, 28-29, etc.).

2. Usage païen anté-islamique du tirage au sort au moyen de flèches, non empennées, mises dans un carquois.

3. Expression vague : maintenant.

4. Allusion à l'emploi des faucons et autres rapaces, ainsi que d'autres animaux (quadrupèdes) dressés pour la chasse.

dressant comme des chiens, — vous les enseignez comme Allâh vous a enseignés. — Mangez de ce qu'elles prennent pour vous, et mentionnez le nom d'Allâh sur cela, et craignez Allâh. » Car, en vérité, Allâh est prompt à demander compte.

7. Aujourd'hui[1], est légal pour vous ce qui est bon (à manger); et la nourriture de ceux auxquels a été donné le Livre[2] est (aussi) légale pour vous, et votre nourriture est légale pour eux[3]. Et (il en est de même)[4] des femmes chastes parmi les croyantes[5] et des femmes chastes de ceux auxquels a été donné le Livre avant vous[6], lorsque vous leur avez donné leur dot[7], en vivant chastement, sans forniquer et sans prendre de gitons[8]. (Mais quant à) celui qui est

1. Maintenant.

2. Il s'agit des autres Écritures saintes des Juifs et des Chrétiens.

3. Les Juifs et les Chrétiens.

4. Il est également légal pour vous d'avoir des femmes chastes, etc.

5. Les femmes musulmanes.

6. Les Juives et les Chrétiennes.

7. Il y a dans le texte arabe : *leur don.* Mais il s'agit évidemment de la dot payée pour épouser la femme. Le Musulman pouvait épouser une Juive ou uue Chrétienne, aussi bien qu'une Musulmane.

8. Litt. : *de camarades* (masculins) d'amour.

infidèle dans la foi, son œuvre[1] est sans valeur, et lui, dans l'autre monde, sera du nombre des perdus.

8. O vous qui croyez, lorsque vous vous levez pour la prière[2], lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, et frottez vos têtes et vos pieds jusqu'aux chevilles.

9. Si vous êtes en état d'impureté légale[3], purifiez-vous. Mais si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous vient du lieu caché[4], ou si vous avez eu commerce avec des femmes, et que vous ne trouviez pas d'eau, prenez du sable fin de surface et frottez-en vos visages et vos mains. Allâh ne désire pas vous imposer de charge, mais Il désire vous purifier et accomplir Sa grâce en vous. Peut-être serez-vous reconnaissants.

10. Souvenez-vous de la grâce d'Allâh envers vous, et de Son alliance qu'Il a conclue avec vous, quand vous avez dit : « Nous entendons et nous obéissons. » Craignez Allâh ! Certes, Allâh connaît ce qui préoccupe vos cœurs.

---

1. Les bonnes œuvres qu'il accomplit.
2. La prière rituelle.
3. Litt. : *écoulement de sperme.*
4. De satisfaire aux besoins naturels.

11. O vous qui croyez, tenez-vous fermes devant Allâh comme témoins de ce qui est juste, et ne vous rendez pas coupables par haine envers les gens, en n'agissant pas avec équité. Agissez avec équité et craignez Allâh. Car Allâh est au courant de ce que vous faites.

12. Allâh a fait des promesses à ceux qui croient et qui font le bien. A eux le pardon et une récompense magnifique.

13. (Mais) quant à ceux qui sont infidèles et qui traitent de mensonges Nos signes, ceux-là (seront) les compagnons de l'enfer.

14. O vous qui croyez, souvenez-vous de la grâce d'Allâh envers vous, lorsque des gens s'étaient proposés d'étendre leurs mains sur vous[1]. Mais Lui détourna de vous leurs mains. Craignez Allâh et que les croyants se confient en Allâh !

15. Allâh a accepté jadis l'alliance des Enfants d'Israël, et Nous avons suscité parmi eux douze chefs[2]. Et Allâh a dit : « En vérité, Je

1. Diverses traditions légendaires, d'après lesquelles Mahomet ou ses disciples auraient été attaqués par des adversaires et sauvés miraculeusement par l'intervention de l'ange Gabriel, sont rapportées au sujet de ce verset.

2. Les chefs des douze tribus.

suis avec vous, si vous êtes fidèles dans la prière[1] et si vous donnez l'aumône[2], si vous avez foi en Mes apôtres et si vous venez à leur aide, et si vous faites à Allâh un prêt généreux[3]. (Alors) Je pardonnerai vos offenses et Je vous ferai entrer dans des jardins sous lesquels courent des ruisseaux[4]. Quant à celui d'entre vous qui est infidèle après cela[5], celui-là s'est écarté de la voie droite. »

16. Et, en tant qu'ils ont violé leur pacte, Nous les avons maudits, et Nous avons endurci leurs cœurs. Ils ont détourné[6] de leur sens[7] les paroles (de leurs Écritures)[8] et ils ont oublié une partie de ce dont ils devaient se souvenir. Ne cesse pas de chercher à connaître leur perfidie[9] : il en est peu qui fassent exception. (Mais)

1. La prière rituelle. La parole d'Allâh s'adresse aux Musulmans.
2. L'aumône légale (voy. notre « Introduction », p. 43).
3. Faites le bien ; Dieu vous le rendra.
4. Le paradis.
5. Après ces déclarations et ces promesses.
6. Litt. : *ils ont mis à l'envers.*
7. Litt. : *de leur place.*
8. L'Ancien Testament. Ce verset peut avoir un sens général ou bieu un sens spécial, et dans ce dernier cas faire allusion aux textes (messianiques) de l'Ancien Testament, appliqués à l'annonce de la venue de Mahomet.
9. Jugement singulièrement dur pour les Juifs du temps de Mahomet.

pardonne-leur et épargne. En vérité, Allâh aime ceux qui agissent bien.

17. Et quant à ceux qui disent : « En vérité, nous sommes chrétiens », Nous avons accepté (aussi) leur alliance, (mais) ils ont oublié une partie de ce dont ils devaient se souvenir[1]. (Aussi) avons-Nous excité parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au jour de la résurrection[2]. Allâh leur dira (alors) ce qu'ils ont fait.

18. O gens du Livre[3] ! Notre Prophète est venu vers vous pour vous expliquer beaucoup de choses du Livre que vous cachiez, et pour beaucoup pardonner. C'est d'Allâh que sont venus vers vous une lumière et un Livre clair[4]. Par lui, Allâh guide celui qui suit Son bon plaisir vers le sentier de la paix ; Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière par Sa volonté et les guide dans la voie droite.

19. Ils sont dans l'erreur ceux qui disent :

---

1. Même reproche qu'aux Juifs.

2. Même jugement d'une sévérité inouïe, comme pour les Juifs. D'après ces jugements, portés par Mahomet sur les Juifs et les Chrétiens, la Sourate 5 est une des dernières écrites du Coran ; Mahomet, à la fin de sa carrière, ne voyait plus dans les Juifs et les Chrétiens que des adversaires.

3. La Bible : Les Chrétiens.

4. Le Coran.

« En vérité, Dieu[1] c'est le Messie, le fils de Marie. » Dis (leur) : « Qui peut en quelque manière maîtriser[2] Allâh, s'Il veut détruire le Messie, le fils de Marie, et sa mère et la totalité de ceux qui sont sur la terre? »

20. C'est à Allâh qu'est le royaume des cieux et de la terre, et de ce qui est entre eux deux. Il crée ce qu'Il veut et Allâh est puissant sur toute chose.

21. Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les fils de Dieu et Ses bien-aimés. » Dis (leur) : « Et pourquoi (donc) vous punit-Il de vos péchés? Mais vous n'êtes que des hommes, de ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il punit qui Il veut. » A Allâh est le royaume des cieux et de la terre, et ce qui est entre eux deux. A Allâh la fin (dernière)[3] !

22. O gens du Livre[4] ! Notre Apôtre est déjà venu vers vous pour vous instruire sur l'inter-

1. Nous écrivons toujours Allâh, quand il s'agit des Musulmans, et Dieu, quand il s'agit des Juifs ou des Chrétiens.

2. Qui pourrait empêcher Dieu d'anéantir le Messie, etc., s'il le voulait ?

3. Il est le terme auquel tout aboutit.

4. Ô Chrétiens !

valle des apôtres[1], de peur que vous ne disiez : « Il n'est venu vers nous ni annonciateur de bonne nouvelle, ni avertisseur. » (Mais) maintenant il est venu vers vous un annonciateur de bonne nouvelle et un avertisseur[2]. Allâh est puissant sur toute chose.

23. Lorsque Moïse dit à son peuple : « O peuple ! Souvenez-vous des faveurs de Dieu envers vous, lorsqu'Il a suscité au milieu de vous des prophètes et qu'Il a fait pour vous des rois, et qu'Il vous a apporté ce qui n'avait jamais été apporté à personne dans les mondes[3].

24. O peuple ! Entrez dans la Terre Sainte, que Dieu a inscrite pour vous, et ne revenez pas en arrière sur vos pas[4], afin que vous n'alliez pas au-devant de l'amoindrissement. »

25. (Les Israélites) dirent : « O Moïse ! En vérité, il y a là un peuple de géants[5]. Et certes

---

1. L'intervalle qui sépare les apôtres, c'est-à-dire la succession, à intervalles plus ou moins longs, des envoyés de Dieu.

2. Mahomet.

3. Rôle providentiel tout-à-fait exceptionnel du peuple juif.

4. Litt. : *sur vos dernières parties.*

5. Il est fait allusion dans l'Ancien Testament, à plusieurs reprises, à une population géante qui habitait primitivement la Palestine : Deut. 2, v. 10 ss., 20 ss. 3, v. 10 ss. Gen. 14, v. 5 ss. 15, v. 21, etc.

nous n'y entrerons pas jusqu'à ce qu'ils en soient sortis, et, s'ils en sortent, en vérité nous entrerons. »

26. Et dirent deux hommes de ceux qui craignaient (Dieu) [Allâh avait étendu Sa grâce sur eux] : « Entrez chez eux[1] par la porte, et, lorsque vous y serez entrés, en vérité vous serez victorieux. » Appuyez-vous sur Allâh, si vous êtes croyants.

27. (Les Israélites) dirent : « O Moïse ! En vérité, nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y resteront. (Aussi) va toi (avec) Ton Seigneur, et combattez tous deux. Quant à nous, nous demeurerons assis ici. »

28. (Moïse) dit : « Seigneur, en vérité, je ne suis maître que de moi-même et de mon frère. Sépare-nous donc de ce peuple impie. »

29. (Alors le Seigneur) dit : « En vérité, cela leur est défendu[2]. Pendant quarante ans ils seront errants dans le pays[3]. Ne te tourmente pas pour ce peuple impie. »

30. Récite-leur l'histoire des deux fils d'Adam.

---

1. Chez les géants.

2. D'entrer dans la Terre Sainte.

3. Allusion au séjour de quarante ans des Israélites dans le désert.

Vraiment, lorsqu'ils offrirent une offrande, elle fut acceptée de l'un d'eux et ne fut pas acceptée de l'autre. (L'un) dit : « Certainement, je te tuerai. » (L'autre) dit : « Dieu n'accepte que de ceux qui (Le) craignent.

31. Si tu étendais vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrais pas ma main vers toi pour te tuer. En vérité, je crains Dieu le Seigneur des mondes.

32. En vérité, je désire que tu emportes mon péché et le tien, et que tu sois (du nombre) des compagnons du feu, car c'est là la récompense des injustes[1]. »

33. (Mais) sa passion[2] le poussa à tuer son frère et il le tua, et au matin il fut (du nombre) des perdus.

34. Et Dieu envoya un corbeau (qui se mit à) gratter dans la terre, pour lui montrer comment (il pourrait) cacher le cadavre[3] de son frère. Il (Caïn) dit : « Oh ! Malheur à moi ! Suis-je devenu trop faible pour être comme ce corbeau et cacher le cadavre[4] de mon frère ? »

1. Abel veut dire à Caïn : Puisses-tu aller en enfer avec mes péchés et les tiens.

2. Litt. : *son âme.*

3. Litt. : *les parties naturelles.*

4. Litt. : *les parties naturelles.*

Et, le matin, il fut (du nombre) des repentants.

35. C'est pour cette cause que Nous avons prescrit aux Enfants d'Israël que celui qui tue quelqu'un[1], à moins que ce ne soit pour un autre meurtre[2], ou pour violence dans le pays[3], est comme s'il avait tué tous les hommes ; (mais) celui qui en sauve un, est comme s'il avait sauvé tous les hommes[4].

---

1. Litt. : *qui tue une âme.*

2. Litt. : *pour une autre âme.*

3. Pour des actes de violence (brigandage, etc.) commis dans le pays.

4. Litt. : *les hommes dans (leur) ensemble.* Voici le sens de ce passage remarquable : le meurtrier d'un seul homme est coupable envers le genre humain tout entier, et le sauveur d'un seul homme a, par son acte, sauvé l'humanité tout entière. C'est l'idée de la solidarité humaine qui est ici exprimée. Il va sans dire que la solidarité humaine ici ne sort pas du milieu sémitique, ce qui est déjà très remarquable pour l'époque où l'Islam s'est formé. — Y a-t-il une loi ou un texte dans l'Ancien Testament qui réponde à cette notion ? Non, mais le récit biblique du meurtre d'Abel par Caïn comporte bien l'idée de la répercussion du premier crime dans tous les descendants d'Adam, c'est-à-dire la solidarité du genre humain dans le crime. — Il en est tout autrement dans le Nouveau Testament. Voy. l'*Épître de S. Paul aux Romains* 5, v. 18 : « Ainsi donc, comme par la faute d'un seul (Adam) la condamnation est venue sur tous les hommes, ainsi par la justice d'un seul (Jésus), vient à tous les hommes la justification qui donne la vie. De même, en effet, que par la désobéissance d'un seul homme, tous ont été constitués pécheurs, de même par l'obéis-

36. Nos apôtres vinrent à eux avec des signes évidents; alors, en vérité, beaucoup d'entre eux après cela commirent des excès sur la terre [1].

37. La récompense de ceux qui font la guerre à Allâh et à Son Apôtre et exercent la violence sur la terre, consiste seulement à être mis à mort, ou crucifiés, ou à avoir leurs mains et leurs pieds coupés sur les côtés opposés (du corps)[2], ou à être bannis du pays. C'est là pour eux une honte dans ce monde, et il y aura pour eux dans l'autre monde un terrible châtiment.

38. (Seront) exceptés ceux qui se repentent avant que vous les ayez en votre pouvoir. Car

---

sance d'un seul, tous seront constitués justes. » Il est à peine besoin d'ajouter que Mahomet a ignoré d'une manière absolue la doctrine paulinienne.

1. Les hommes, d'une manière générale, malgré les apôtres envoyés par Dieu, commirent des excès.

2. Le droit musulman a précisé plus tard ce que le v. 37 laisse dans le vague, en déterminant les cas où doivent être appliquées les peines indiquées. Quant à l'expression du texte que nous traduisons par *les côtés opposés du corps* (litt. : *opposition, côtés opposés et différents*), la tradition a infligé le supplice qu'elle désigne au voleur, qui aura la main droite et le pied gauche coupés. Ce châtiment cruel était encore en usage au Maroc, la première fois que j'ai parcouru ce pays (1900-1901); il fut appliqué à Rabat, à ma connaissance, en novembre 1900.

sachez qu'Allâh pardonne : il est miséricordieux.

39. O vous qui croyez ! Craignez Allâh et cherchez les moyens de L'approcher ; combattez dans Son sentier[1] ; peut-être serez-vous (alors) dans la prospérité.

40. Quant à ceux qui sont infidèles, si tout ce qui est sur la terre était à eux et autant encore[2], et qu'avec cela ils offrissent une rançon pour le châtiment du jour de la résurrection, elle ne serait pas acceptée de leur part ; (mais) à eux (est réservé) un châtiment douloureux.

41. Ils voudront sortir du feu, mais ils n'en sortiront pas ; car à eux (est réservé) un châtiment éternel.

42. Quant au voleur et à la voleuse, coupez leurs mains à tous deux comme rétribution de ce qu'ils ont acquis (par leurs vols) : (c'est) le châtiment d'Allâh. Car Allâh est puissant ; Il est sage.

43. Mais celui qui se repent après son injustice et agit bien, en vérité, Allâh se tournera vers lui. Car, en vérité, Allâh pardonne : Il est miséricordieux.

---

1. La guerre sainte.

2. Litt. : *et son semblable*, c'est-à-dire le double des richesses de la terre.

43. Ne sais-tu pas qu'à Allâh appartient le royaume des cieux et de la terre? Il punit qui Il veut et Il pardonne à qui Il veut. Allâh est puissant sur toute chose.

45. O toi Apôtre! Ne te laisse pas affliger par ceux qui se hâtent dans l'infidélité, ni par ceux qui disent de leurs bouches: « Nous croyons », mais dont les cœurs ne croient pas; ni par ceux qui sont Juifs, (prêts à) écouter le mensonge, (prêts à) écouter d'autres gens, mais (qui) ne viennent pas à toi. Ils changent les paroles de leurs places[1] et ils disent: « Si on vous les donne ainsi, prenez-les. Mais, si on ne vous les donne pas ainsi, prenez garde. » Mais (quant à) celui qu'Allâh veut égarer, tu ne peux rien faire pour lui de la part d'Allâh. Ce sont ceux dont Allâh ne veut pas purifier les cœurs. Pour eux, c'est la honte en ce monde, et pour eux, dans l'autre monde, c'est un terrible châtiment.

46. Ce sont des écouteurs de mensonges et des mangeurs de choses illicites[2]. Mais, s'ils

1. Ils altèrent le sens de leurs Écritures (Ancien Testament). Sur les altérations des textes sacrés reprochées aux Juifs, voy. plus haut, p. 83, note 8.

2. Ces mots se rapportent au verset précédent, c'est-à-dire aux

viennent à toi, (alors) juge entre eux ou détourne-toi d'eux. Si tu te détournes d'eux, ils ne te porteront pas préjudice en quoi que ce soit. Mais, si tu juges, prononce entre eux le jugement avec équité. En vérité, Allâh aime ceux qui agissent avec équité.

47. Mais comment te prendraient-ils pour leur juge? Ils ont la Torah[1], dans laquelle est le jugement de Dieu ? (Mais) depuis[2], ils lui ont tourné le dos[3], et ils ne sont pas de ceux qui croient.

48. En vérité, Nous avons révélé[4] la Torah, où (il y a) direction et lumière. Par elle, les prophètes, qui professaient la religion de la résignation[5], jugeaient ceux qui étaient juifs, et les rabbins et les docteurs[6] (l'ont fait aussi), avec ce qu'ils se rappelaient du Livre de Dieu,

---

Juifs. Mahomet paraît reprocher ici aux Juifs de violer leurs propres ordonnances sur les mets purs et impurs. Le passage ne peut pas avoir d'autre signification.

1. La Loi, le Pentateuque.

2. Litt. : *ensuite.*

3. A la Loi. Ce qui expliquerait la violation des ordonnances, que leur reproche plus haut Mahomet.

4. Litt. : *Nous avons fait descendre* (du ciel).

5. Litt. : *qui étaient musulmans.*

6. Les docteurs de la Loi (comme dans le Nouveau Testament).

et ils en étaient les témoins. Ne craignez pas les hommes, mais craignez-Moi [1] et ne vendez pas Mes signes [2] à vil prix. Car (quant à) celui qui ne veut pas juger avec ce qu'Allâh a révélé, ceux-là sont des infidèles [3].

49. Nous y [4] avons prescrit pour eux : vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent, blessure pour blessure [5]. Mais (quant à) celui qui remet (la peine, cet acte constitue) une expiation pour lui [6]. Mais (quant à) celui qui ne juge pas avec ce qu'Allâh a révélé, eux sont des injustes [7].

50. Et Nous avons suivi, sur leurs traces [8], avec Jésus, fils de Marie, confirmant ce qui existait avant lui [9] de la Torah ; et Nous lui avons apporté l'Évangile, dans lequel (sont)

---

1. Ces paroles paraissent être adressées aux Juifs.

2. Ne trafiquez pas des miracles de Dieu, ni de sa religion.

3. Souvent, dans le langage coranique, le sujet passe, dans la même phrase, du singulier au pluriel.

4. Dans la Loi.

5. Litt. : *et les blessures loi du talion.*

6. Litt. : *celui qui remet cela, c'est une expiation pour lui.* Celui qui remet la peine du talion qu'il a le droit d'exercer reçoit de Dieu l'équivalent en expiation de ses fautes.

7. Même observation qu'à la note 3.

8. Sur les traces des prophètes de l'Ancien Testament.

9. Litt. : *entre ses mains,* de même plus loin.

direction et lumière, confirmant ce qui existait avant lui de la Torah, direction et avertissement pour ceux qui craignent (Dieu).

51. Ainsi les gens de l'Évangile jugeront avec ce qu'Allâh y a révélé, et (quant à) celui qui ne jugera pas avec ce qu'a révélé Allâh, ceux-là font le mal.

52. Et Nous t'avons révélé le Livre en vérité [1], confirmant ce qui existait avant lui des Écritures [2] et les préservant (d'altérations). Juge entre eux [3] avec ce qu'a révélé Allâh [4] et ne suis pas leurs désirs en t'éloignant de ce qui t'a été donné de la vérité [5]. Pour chacun de vous, Nous avons fait une loi et un chemin [6].

53. Si Allâh avait voulu, certainement il aurait fait de vous [7] un seul peuple. Mais (Il veut) sûrement vous éprouver dans ce qu'Il vous a apporté [8]. Cherchez à vous devancer les uns les

---

1. Le Livre véritable supérieur aux Livres révélés antérieurement, le Coran.
2. Litt. : *du Livre*, c'est-à-dire de la Torah et de l'Évangile.
3. Entre Juifs et Chrétiens.
4. Avec le Coran.
5. Le Coran.
6. Une règle de conduite.
7. Musulmans, Juifs et Chrétiens.
8. Au sujet des révélations qu'il a faites à chacun de vous.

autres dans les bonnes actions ; tous vous retournerez à Allâh et Il vous instruira (alors) au sujet de ce dont vous disputez (maintenant).

54. C'est pourquoi juge entre eux par ce qu'Allâh a révélé, et ne suis pas leurs désirs, et prends garde qu'ils ne t'égarent loin d'une partie de ce qu'Allâh t'a révélé. S'ils se détournent, sache seulement qu'Allâh veut les frapper pour quelques-uns de leurs péchés. En vérité, beaucoup d'hommes sont pervers.

55. Est-ce le jugement de l'Ignorance [1] qu'ils désirent ? Mais quel meilleur juge qu'Allâh pour le peuple qui est ferme (dans la foi) ?

56. O vous qui croyez ! Ne prenez pas les Juifs ni les Chrétiens pour patrons [2] : ils sont les patrons les uns des autres. Mais celui d'entre vous qui les prend pour patrons, en vérité, est de leur parti. En vérité, Allâh ne guide pas le peuple pervers.

57. Et tu verras ceux dont le cœur est malade rivaliser avec eux. Ils diront : « Nous craignons

1. L'Ignorance, expression classique arabe pour désigner les temps, antérieurement à l'Islam, de l'Arabie païenne.

2. Le mot arabe employé exprime en même temps l'intimité et la supériorité : maître, protecteur, bienfaiteur, patron, et, en même temps, ami, associé, camarade.

qu'un revers du sort ne nous atteigne. » (Mais) il se peut qu'Allâh donne la victoire ou un ordre émanant de Lui, et ils se réveilleront se repentant de ce qu'ils ont pensé au fond de leurs âmes [1].

58. Ceux qui croient diront: « Sont-ce là ceux qui juraient par Allâh, avec leurs serments les plus forts, qu'ils étaient avec vous ? » Leurs œuvres sont vaines et ils s'éveilleront perdus.

59. O vous qui croyez ! Celui d'entre vous qui abandonnera sa religion... [2] Allâh fera venir (à sa place) des gens qu'Il aime et qui (eux) L'aiment, humbles envers les croyants, fiers envers les infidèles ; ils combattront dans le sentier d'Allâh, et ne craindront pas le blâme de celui qui blâme. C'est là la grâce d'Allâh ! Il l'accorde à qui Il veut ! Allâh embrasse tout ; Il connaît (tout).

60. Allâh seul est votre patron, ainsi que Son Apôtre, et ceux qui croient, qui sont assidus à

---

1. Ceux qui sont faibles se laisseront entraîner par les infidèles (Juifs et Chrétiens). Mais il est possible que Dieu intervienne et les ramène à la vérité (islamique).

2. La phrase paraît inachévée ; elle change seulement de tournure (cas fréquent dans le langage coranique).

la prière et qui donnent l'aumône, en s'inclinant[1].

61. Et celui qui prend pour patron Allâh, Son Apôtre, et ceux qui croient...[2], en vérité, c'est le parti d'Allâh, celui des victorieux.

62. O vous qui croyez ! Ne prenez pas comme patrons ceux qui ont fait de votre religion l'objet de la raillerie et du badinage, parmi ceux qui ont reçu les Écritures[3] avant vous, et parmi les infidèles. Mais craignez Allâh, si vous êtes des croyants.

63. (Ni parmi ceux qui), lorsque vous appelez à la prière[4], la prennent comme objet de raillerie et de badinage. Cela vient de ce qu'ils sont des gens sans intelligence.

64. Dis : « O peuple du Livre[5] ! Allez-vous nous désavouer, parce que nous croyons en Allâh, et (que nous croyons) ce qui nous a été révélé, et ce qui a été révélé auparavant, et

1. C'est toujours la prière rituelle avec ses inclinations obligatoires, et l'aumône légale et rituelle elle aussi.

2. Même observation qu'au v. 59.

3. Litt. : *le Livre* (Loi et Évangile).

4. L'appel à la prière est organisé à l'époque où cette sourate a été écrite. C'est donc, comme nous l'avons dit (p. 84, note 2), une des sourates les moins anciennes du Coran.

5. Livre dans le sens de livres révélés autres que le Coran.

parce que la plupart d'entre vous sont des méchants? »

65. Dis : « Est-ce que je vous annoncerai quelque chose de pire que cette rétribution d'Allâh? Celui qu'Allâh a maudit, contre lequel Il s'est mis en colère, ceux dont Il a fait des singes et des porcs[1], celui qui adore Thâgoût[2], ceux-là seront dans une situation pire et s'égareront plus loin de la route plane. »

66. Lorsqu'ils sont venus vers vous, ils ont dit: « Nous croyons ». Mais ils sont entrés (chez vous) avec l'incroyance, et en sont sortis avec elle. Mais Allâh connaît bien ce qu'ils cachaient.

67. Tu verras que beaucoup d'entre eux rivalisent d'ardeur dans le péché et l'inimitié, et en mangeant des mets illicites[3]. Le mal c'est ce qu'ils ont fait.

68. Sans (parler du fait) que les rabbins et (leurs) docteurs leur défendent de parler de

---

1. Croyance légendaire à des transformations d'hommes en bêtes. Voy. sur ce sujet les Contes des 1001 nuits, etc.

2. Divinité païenne des temps anté-islamiques adorée à La Mecque ; mot désignant d'une manière générale les idoles adorées par les Mecquois.

3. Même accusation portée contre les Juifs qu'au v. 46.

péché et de nourriture illicite[1]. Le mal, c'est ce qu'ils ont commis.

69. Les Juifs disent: « La main de Dieu est enchaînée[2]. » Que leurs mains soient enchaînées et qu'ils soient maudits pour ce qu'ils disent! Non! Ses deux mains (d'Allâh) sont étendues. Ils distribue Ses dons comme Il veut. Et ce qui t'a été révélé par Ton Seigneur augmentera certainement pour beaucoup d'entre eux la rébellion et l'infidélité! Nous jetterons parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au jour de la résurrection. Toutes les fois qu'ils allumeront le feu de la guerre[3], Allâh l'éteindra. Ils parcourent la terre pour (y répandre) la corruption. Mais Allâh n'aime pas ceux qui corrompent.

70. Mais, si le peuple des Écritures[4] croyait et craignait[5], Nous couvririons certainement leurs offenses, et Nous les ferions entrer dans les jardins des délices. Et s'ils tenaient fermement la Torah et l'Évangile, et ce qui leur a été

1. Même observation qu'au verset précédent.

2. Au sens juif, cette parole, si elle est authentiquement rapportée, ne peut s'entendre que de l'inéluctabilité des lois divines.

3. On allumait un feu pour proclamer la guerre.

4. Litt. : *du Livre* (Loi et Évangile).

5. Dieu sous-entendu.

révélé par Leur Seigneur, assurément ils mangeraient de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds[1]. Parmi eux il y a des gens[2] modérés, mais (pour) beaucoup d'entre eux, c'est le mal qu'ils font.

71. O toi Apôtre ! Prêche ce qui t'a été révélé par Ton Seigneur. Car, si tu ne le fais pas, tu n'as pas prêché Son message, et Allâh (ne) te tiendra pas pour quitte envers les hommes[3]. En vérité, Allâh ne guide pas le peuple des infidèles.

72. Dis : « O peuple des Écritures[4] ! Vous n'êtes appuyés sur rien, aussi longtemps que vous ne tenez pas fermement à la Torah et à l'Évangile, et à ce qui vous a été révélé par Votre Seigneur. » Mais ce qui t'a été révélé par Ton Seigneur augmentera sûrement, pour beaucoup d'entre eux, la rébellion et l'infidélité. Mais ne t'inquiète pas pour le peuple des infidèles.

73. En vérité, ceux qui croient (les Musul-

1. Ils jouiront des biens célestes et des biens terrestres.

2. Litt. : *une nation de modérés.*

3. Allâh ne considérera pas que tu aies accompli ton devoir envers les hommes.

4. Litt. : *du Livre* (Loi et Évangile).

mans), et ceux qui sont Juifs, et les Sabéens[1], et les Chrétiens, et quiconque croit en Allâh et au jour dernier, et qui fait le bien, il n'y aura pas de crainte pour eux et ils ne seront point affligés[2].

74. Nous avons autrefois accepté une alliance des Enlants d'Israël, et Nous leur avons envoyé des apôtres (les prophètes). Toutes les fois qu'un apôtre venait à eux avec ce que leur âme n'aimait pas[3], ils accusaient les uns d'imposture, et tuaient les autres.

---

1. Secte chrétienne (Mandéens).

2. Ce verset universaliste, que nous retrouvons S. 2, v. 59, est en contradiction avec les déclarations tout à fait opposées du Coran (de là la théorie de l'*abrogation* imaginée par les théologiens musulmans pour faire disparaître les contradictious du Coran). De tels versets sont pour nous, au contraire, les témoins les plus précieux de la formation de la doctrine coranique, qui a évolué et n'est arrivée que lentement à son expression et à sa formule définitives. Verset en contradiction avec cette déclaration (S. 5, v. 73) et qui l'*abrogerait,* d'après les théologiens musulmans :

« Quiconque aspire à autre chose que l'Islam comme religion, cela (ce culte) ne sera certainement point accepté de Lui (Allâh), et, dans le monde futur, il sera (du nombre) des perdus. »

Sour. 3, v. 79.

Dans nos voyages en pays islamiques, nous avons entendu parfois des déclarations semblables au v. 73 de la S. 5, dans la bouche de Musulmans de la classe populaire (Voy. notre *Voyage au Maroc* dans *le Tour du Monde,* Paris, 1903, p. 370).

3. Avec une prédication pleine de reproches et de vérités, qui ne leur plaisait pas.

75. Ils (les Juifs) imaginèrent qu'il n'en résulterait aucun mal[1] : ils étaient aveugles et sourds ! Alors Dieu revint à eux : mais beaucoup d'entre eux étaient aveugles et sourds. Mais Dieu voyait ce qu'ils faisaient.

76. Ils sont infidèles ceux qui disent : « En vérité, Dieu est le Messie, le fils de Marie. » Mais le Messie a dit : « O Enfants d'Israël ! Adorez Dieu, Mon Seigneur et Votre Seigneur. » En vérité, celui qui donne des associés à Allâh, Allâh lui interdit le Paradis, et sa demeure sera le Feu (de l'enfer) ; car pour les injustes il n'y aura personne qui les secourt.

77. Ils sont infidèles ceux qui disent : « En vérité, Dieu est le troisième de trois. » Car il n'y a pas de Dieu, si ce n'est le Dieu unique. S'ils ne renoncent pas à ce qu'ils disent, certainement ils seront mis[2] avec ceux qui sont infidèles. A eux (est réservé) un châtiment douloureux[3].

78. Ne se tourneront-ils pas de nouveau vers

1. De l'attitude qu'ils avaient prise à l'égard des prophètes.

2. Litt. : *ils toucheront.*

3. Comparez dans la même sourate le verset 116. La Trinité chrétienne, d'après le Coran, est composée de Dieu le Père, de la Vierge-Mère et du Fils.

Allâh et n'imploreront-ils pas Son pardon? Car Allâh pardonne; Il est clément.

79. Le Messie, le fils de Marie, n'était qu'un apôtre; des apôtres avant lui ont passé[1]. Sa mère était très véridique[2]. Tous deux se nourrissaient de mets[3]. Vois comme nous leur expliquons les signes (divins). Et vois comme ils se détournent!

80. Dis: « Voulez-vous adorer, à côté d'Allâh, ce qui ne peut ni vous nuire ni vous être utile?» Mais Allâh, Lui, entend et sait.

81. Dis: « O peuple des Écritures[4]! Ne dépassez pas les bornes de votre religion au delà de la vérité[5], et ne suivez pas les désirs d'un peuple, qui jadis s'est égaré[6], qui en a laissé beaucoup errer, et qui se sont écartés de la voie plane. »

82. Ceux des Enfants d'Israël[7] qui ont été infidèles, ont été maudits par la langue d'Ésaïe et

1. Ils sont morts.

2. D'après le sens du mot arabe le verset signifie : elle disait toujours la vérité et ses actes correspondaient à ses paroles.

3. C'étaient des êtres humains.

4. Litt. : *du Livre*, ici dans le sens de Loi seulement.

5. Restez dans la juste mesure.

6. Les anciens Juifs.

7. Les anciens Juifs.

de Jésus, le fils de Marie. C'est parce qu'ils ont été rebelles et malveillants : ils ne voulaient pas renoncer aux torts qu'ils faisaient. Le mal, c'est ce qu'ils accomplissaient.

83. Tu verras beaucoup d'entre eux prendre pour patrons ceux qui sont infidèles. Le mal, c'est ce que leurs âmes ont envoyé devant eux[1], en sorte qu'Allâh s'est mis en colère contre eux, et qu'ils resteront éternellement dans les tourments (de l'enfer).

84. Mais s'ils avaient cru en Allâh, en Son Prophète et à ce qui lui a été révélé[2], ils ne les auraient pas pris pour patrons. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers.

85. Tu trouveras certainement que les plus forts ennemis[3] de ceux qui croient (les Musulmans) sont les Juifs et les païens[4]. Et tu trouveras certainement que ceux qui sont les plus proches par l'amour de ceux qui croient (les Musulmans), sont ceux qui disent : « En vérité, nous sommes chrétiens. » C'est parce qu'il y

1. Traduction littérale qui signifie que le mal qu'ils ont fait leur a été suggéré par leurs mauvais penchants.

2. Le Coran.

3. Litt. : *les plus forts des hommes en inimitié.*

4. Litt. : *ceux qui associent d'autres dieux à Dieu.*

a parmi eux des prêtres et des moines, et parce qu'ils ne sont pas orgueilleux[1].

86. Et lorsqu'ils entendent ce qui a été révélé à l'Apôtre[2], tu verras leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils auront reconnu la vérité. Ils diront: « O Notre Seigneur! Nous croyons. Inscris-nous donc parmi les témoins[3].

87. « Car pourquoi ne croirions-nous pas en Allâh et à ce qui nous a été donné de la vérité, et ne désirerions-nous pas que Notre Seigneur nous fasse entrer avec le peuple des justes? »

88. Aussi Allâh les a-t-il récompensés, pour ce qu'ils ont dit, avec les jardins sous lesquels courent les ruisseaux[4], pour y demeurer éternellement. C'est la récompense de ceux qui font le bien. Mais ceux qui sont infidèles et qui trai-

---

1. Ce témoignage rendu aux Chrétiens est des plus frappants. Ce verset, à moins d'être déclaré inauthentique, n'est pas en concordance avec les attaques et les condamnations dont les Chrétiens sont l'objet dans cette sourate. On voit par là combien peu cette sourate présente d'unité de pensée. De toute évidence elle est formée de fragments d'origines diverses et sans aucun doute de temps différents, bien que, dans la plus grande partie de sa rédaction, elle doive être reportée, comme nous l'avons dit (p. 84, note 2), à la fin de la carrière du Prophète.

2. Le Coran.

3. Les témoins de la vérité coranique.

4. Le paradis.

tent de mensonges Nos signes, ceux-là sont les compagnons de l'enfer.

89. O vous qui croyez ! N'interdisez pas les bonnes choses, dont Allâh vous a permis l'usage, et ne dépassez pas la mesure. Car Allâh n'aime pas ceux qui dépassent les bornes.

90. Mais mangez ce dont Allâh vous a pourvus légalement et excellemment, et craignez Allâh, en qui vous croyez.

91. Allâh ne vous punira pas pour un mot irréfléchi dans vos serments, mais Il vous punira pour les serments sérieux que vous avez faits (et que vous avez violés). L'expiation (de cette faute) est de nourrir dix pauvres, de la nourriture de qualité moyenne, dont vous nourrissez vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un cou[1]. Mais, quant à celui qui n'en a pas les moyens, qu'il jeûne pendant trois jours. Telle sera l'expiation de vos serments (violés), lorsque vous avez juré d'observer vos serments. C'est ainsi qu'Allâh vous explique Ses signes (divins). Peut-être serez-vous reconnaissants.

92. O vous qui croyez ! Le vin, le jeu de ha-

1. Libérer un cou du joug de la captivité, c'est-à-dire affranchir un esclave.

sard[1], les *Ansâb*[2] et les flèches du sort[3] ne sont qu'une abomination de l'œuvre de Satan. Tenez-vous-en à l'écart ; peut-être (alors) serez-vous heureux.

93. Satan n'a qu'un désir : susciter entre vous l'inimitié et la haine par le vin et le jeu de hasard, et vous détourner du souvenir d'Allâh et de la prière[4]. Mais ne voulez-vous pas refuser, et obéir à Allâh, et obéir à l'Apôtre et prendre garde? Car, si vous vous détournez, sachez que Notre Apôtre a seulement la charge de la prédication[5].

94. Il n'y a pas de péché pour ceux qui croient

1. Le mot du texte *maisirou* désigne spécialement le jeu consistant dans le tirage au hasard des flèches déposées dans un sac, pour que le sort décide à qui reviendra telle ou telle partie d'un chameau égorgé dans des circonstances spéciales.

2. *Ansâb* signifie pierres plantées, dressées et objet d'un culte; de là le sens d'idoles et de statues des religions païennes. Les *Ansâb* correspondent aux *Massébôt* (pierres plantées, objet d'un culte) de l'Ancien Testament, et aux *Menhirs* de Bretagne. Il y a au Nord-Ouest du Maroc un superbe *Nasb* (sing. de *Ansâb*), appelé *El-Oûtad* le pieu (Voy. notre *Voyage au Maroc, Tour du Monde*, 1903, p. 363).

3. Le texte arabe a le mot *Azlâm* (sing. *Zalam*) qui signifie flèches sans plumes pour le tirage au sort.

4. La prière rituelle.

5. Mahomet n'a été chargé par Dieu que d'avertir les hommes; il n'exerce pas d'action surnaturelle sur eux.

et font le bien, à cause de ce qu'ils mangent, lorsqu'ils craignent Allâh, qu'ils croient et font le bien, et qu'alors ils craignent Allâh et croient, et qu'alors ils craignent Allâh et font le bien. Car Allâh aime ceux qui font le bien[1].

95. O vous qui croyez ! Allâh veut vous éprouver au sujet[2] du gibier que vous ont procuré vos mains et vos lances, pour qu'Allâh sache qui Le craint en secret. Quant à celui qui, après cela, transgresse (Sa loi), à lui (est réservé) un châtiment grave.

96. O vous qui croyez ! Ne tuez pas le gibier en temps de pèlerinage[3]. Quant à celui qui le tue[4] intentionnellement, il devra le compenser[5]

1. Les commentateurs pensent que c'est intentionnellement que le même membre de phrase est répété trois fois. Il est permis de croire qu'il y a simplement une erreur de copiste. Le texte de l'Ancien Testament présente plusieurs exemples d'erreurs analogues de copistes, qui se sont perpétuées dans les copies successives d'un livre tenu pour inspiré littéralement par Dieu. Dans une telle conception dogmatique, il n'y a plus de fautes de copistes ni d'erreurs ; les textes, en apparence les plus fautifs, ont été aussi dictés par la divinité, qu'il s'agisse du Dieu d'Israël ou d'Allâh.

2. Litt. : *avec quelque chose.*

3. La chasse est interdite à celui qui fait le pèlerinage de La Mecque.

4. Le gibier.

5. Le gibier tué.

par (un animal) de (son) troupeau d'égale valeur — en jugeront deux personnes équitables d'entre vous — comme offrande apportée à la Ka'ba[1]. Ou bien (il offrira) en expiation la nourriture de pauvres, ou (il présentera) un équivalent[2] en jeûne, afin qu'il sente le mal résultant de son action. Allâh pardonne le passé. Quant à celui qui retombe (dans le péché), Allâh tirera vengeance de lui. Car Allâh est puissant ; Il est le maître de la vengeance.

97. Le gibier de la mer[3] est licite pour vous ; vous pouvez en manger : c'est un produit (d'alimentation) pour vous et pour les voyageurs. Mais le gibier de la terre ferme vous est interdit aussi longtemps que vous êtes en pèlerinage. Craignez Allâh auprès duquel vous serez réunis (un jour).

98. Allâh a fait la Ka'ba, la maison sacrée (pour être) une station pour les hommes[4], et le

1. Le temple de La Mecque, édifice islamisé du culte païen primitif.

2. De la bête tuée.

3. Cette expression doit être entendue très vraisemblablement du poisson, plutôt que des oiseaux et du gibier proprement dit dont l'habitacle est la mer avec ses rives.

4. Un lieu saint où les hommes s'arrêtent pour prier.

mois sacré[1], et l'offrande (des victimes) et les colliers suspendus à leur cou comme des ornements[2]. C'est pour que vous sachiez qu'Allâh connaît ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre, et qu'Allâh connaît toute chose. Sachez qu'Allâh est ardent à punir, mais qu'Allâh pardonne (aussi) et qu'Il est clément[3].

99. L'Apôtre n'a qu'à prêcher; mais Allâh connaît ce que vous faites voir et ce que vous cachez.

100. Dis : « Ce qui est vil ne peut être égalé à ce qui est bon, quoique l'abondance de la vilenie te plaise[4]. » Craignez donc Allâh, ô

1. Le Moharrem.

2. Allusion aux sacrifices faits pendant le pèlerinage à La Mecque, et aux ornements de feuillages placés sur le cou des victimes offertes (voy. dans la même sourate le verset 2). On voit par ces détails combien le culte islamique était déjà organisé : prière auprès de la Ka'ba, Moharrem, sacrifices de pèlerinage. Ces prescriptions circonstanciées accusent le caractère postérieur de cette sourate, dans la presque totalité de sa rédaction.

3. Dans les deux dernières phrases du verset 98, l'auteur emploie quatre fois le même radical verbal pour dire : connaître, savoir. Pour qui lit le texte arabe de cette sourate, le style paraît de toute évidence négligé.

4. Le singulier est employé ici pour le pluriel ; la phrase, mise dans la bouche de Dieu, est adressée soit aux fidèles, soit aux hommes en général.

vous qui êtes doués de sens! Peut-être (alors) serez-vous heureux.

101. O vous qui croyez! N'interrogez pas[1] sur des choses qui, si elles vous étaient montrées, pourraient vous nuire. Mais, si vous interrogez à ce sujet, lorsque le Coran (dans sa totalité) aura été révélé, elles vous seront montrées. Allâh pardonne cela[2]; car Allâh est prompt au pardon et patient. Déjà, avant vous, un peuple l'avait demandé[3]; mais, le lendemain, ils en[4] étaient devenus incroyants[5].

102. Allâh n'a rien ordonné au sujet des *bahîrah,* ou des *sâïbah,* ou des *wasîlah* ou des *hâmî.* Mais ce sont les infidèles qui ont forgé des mensonges contre Allâh, car beaucoup d'entre eux sont sans intelligence[6].

---

1. Allâh sous-entendu.

2. Cette curiosité déplacée.

3. Cette connaissance imprévue.

4. De cette demande inconsidérée.

5. S'agit-il des Juifs qui n'ont pas cru au Messie, Jésus, le fils de Marie? Quoi qu'il en soit, ce verset, très vague, semble condamner les vaines curiosités en matière de religion et de théologie.

6. Mahomet s'élève ici contre les pratiques superstitieuses du paganisme arabe relatives à certains animaux domestiques qui sont désignés par leurs appellations courantes : *bahîrah,* chamelle qui a eu dix petits, et dont on fend l'oreille, en la laissant paître

103. Et lorsqu'on leur dit[1] : « Venez à ce qu'Allâh a révélé et à Son Apôtre ! » Ils disent : « C'est assez pour nous ce que nous avons trouvé sur cela[2] chez nos pères. » Eh quoi ! Quand leurs pères étaient sans aucune connaissance[3] et sans guides !

104. O vous qui croyez ! Songez-y ! Celui qui est dans l'erreur ne pourra pas vous nuire, si vous êtes guidés. Vous retournerez tous à Allâh[4] et Il vous fera savoir ce que vous ne connaissiez pas[5].

105. O vous qui croyez ! Qu'il y ait un témoignage entre vous, lorsque l'un de vous sera sur le point de mourir, au moment où (il fera connaître) sa volonté[6], de deux personnes honorables d'entre vous ou d'autres en dehors de vous,

librement : *sâïbah*, chamelle sacrée, qui n'est employée à aucun travail, qu'on laisse paître à son gré, et dont le lait ne sert qu'à ses petits ; *wasîlah*, chamelle qui a mis bas dix fois de suite, ou brebis qui a mis bas sept ans de suite deux femelles, ou qui met bas un an un mâle et l'année suivante une femelle ; *hâmî*, chameau étalon, qui n'est employé que pour couvrir les femelles, et qu'on laisse paître en liberté.

1. Aux païens, auxquels il est fait allusion au verset précédent.
2. En fait de religion.
3. Sur ce sujet.
4. Dans l'autre monde.
5. Tout sera révélé dans le monde futur.
6. Où il fera son testament.

si vous étiez en train de battre le pays[1] et que le malheur de la mort vous ait atteint (là) ; vous les enfermerez tous deux après la prière[2] et ils prêteront serment par Allâh, si vous êtes dans le doute à leur sujet, (en disant) : « Nous ne vendrons pas (notre témoignage) pour un prix, quand bien même ce serait pour un proche (parent), et nous ne cacherons pas le témoignage d'Allâh. En vérité, alors, nous serions des criminels. »

106. S'il était évident que ces deux (témoins) ont mérité d'être inculpés de péché, que deux autres soient mis à leur place du nombre de ceux qui ont pensé qu'ils méritaient d'être inculpés (de péché). Ces deux (derniers)-là prêteront serment par Allâh (en disant) : « Certainement notre témoignage est plus vrai que le témoignage de ces deux-ci et nous n'affirmons rien d'injuste. Car alors nous serions certainement coupables. »

107. Il est préférable de porter un témoignage sur la teneur même du cas[3] ; autrement il y a

1. Traduction littérale de l'arabe ; l'expression arabe, comme l'expression française correspondante, a le sens de voyager.

2. La prière rituelle.

3. C'est-à-dire un témoignage valable et juste.

lieu de craindre qu'un (autre) serment ne soit fait après leurs serments[1]. Qu'ils craignent (donc) Allâh et qu'ils L'écoutent ; car Allâh ne guide pas les gens qui se conduisent mal.

108. Le jour où Allâh assemblera les apôtres (qu'il a envoyés) et dira : « Comment vous a-t-on répondu ? » Ils diront : « Nous n'avons pas la science ; en vérité Toi seul connais ce qui est invisible. »

109. Lorsqu'Allâh a dit : « O Jésus, fils de Marie ! Souviens-toi de Ma grâce (répandue) sur toi et sur ta mère, quand je t'ai fortifié par le Saint-Esprit, pour que tu pusses parler aux hommes dès le berceau et à l'âge mûr. »

110. « Et lorsque je t'ai envoyé le Livre, et la Sagesse, et la Torah et l'Évangile, et lorsque tu as créé avec de la boue comme une forme d'oiseau, avec Ma permission, et tu as soufflé sur elle, et cela est devenu un oiseau, avec Ma permission[2] ; et tu as guéri l'aveugle de naissance et le lépreux, avec Ma permission ; et lorsque tu as ressuscité les morts, avec Ma

1. Un serment divin, dans le monde à venir, condamnant leurs faux serments faits ici-bas.

2. Voy. ce récit dans les Évangiles apocryphes (on peut le lire dans notre *Histoire de la Bible*, p. 230).

permission ; et lorsque J'ai écarté de toi les Enfants d'Israël, quand tu étais allé à eux avec des signes manifestes[1], et ceux d'entre eux qui étaient infidèles disaient : « Ce n'est évidem-« ment qu'un magicien. »

111. « Et lorsque J'ai inspiré aux disciples[2] de croire en Moi et en Mon Apôtre[3], ils ont dit : « Nous croyons ; sois témoin que nous « sommes certainement résignés (à la volonté « de Dieu)[4]. »

112. Lorsque les disciples dirent : « O Jésus, fils de Marie ! Est-ce que Ton Seigneur peut faire descendre du ciel jusqu'à nous une table servie ?[5] » Il (Jésus) dit : « Craignez Dieu, si vous êtes fidèles. »

113. (Les disciples) dirent : « Nous désirons en manger[6], et nos cœurs seront rassurés, et

1. Les miracles rapportés dans le Nouveau Testament et rappelés dans ce verset. Comp. à ce verset S. 3, v. 43, où tous les miracles signalés au v. 110 de la S. 5 sont aussi mentionnés.

2. Il s'agit des disciples de Jésus.

3. *Mon Apôtre* désigne ici incontestablement Jésus.

4. Le texte arabe porte : *musulmans*, mot qui doit être de toute évidence traduit ici : *résigné* (à la volonté de Dieu).

5. C'est ce verset qui a donné le titre à la sourate. Ce récit miraculeux se trouve, comme celui des oiseaux formés de la boue du chemin, dans les Évangiles apocryphes.

6. De cette table servie.

nous saurons que tu nous as dit la vérité, et nous serons par suite (du nombre) des témoins [1]. »

114. Jésus, le fils de Marie, dit : « O Dieu, Notre Seigneur, fais descendre du ciel pour nous une table servie. Ce sera pour nous un jour de fête, pour le premier et le dernier de nous, et un signe de Toi, et pourvois-nous des choses nécessaires à la vie ; car Tu es le meilleur des pourvoyeurs. »

115. Dieu dit : « En vérité, je vais la faire descendre vers vous. Mais, (quant) à celui d'entre vous qui sera incrédule après cela, en vérité, Je le châtierai d'un châtiment dont Je n'ai châtié personne dans tous les mondes. »

116. Et lorsque Dieu dit : « O Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux hommes : « Prenez-moi et ma mère pour deux dieux à côté « de Dieu ? » (Jésus) dit : « Gloire à Toi ! Comment aurais-je pu dire ce qui n'est pas pour moi la vérité ? Si je l'avais dit, Tu l'aurais su. Tu connais ce qui est dans mon âme, mais je ne connais pas ce qui est dans Ton âme. En vérité, Tu connais ce qui est invisible. »

117. « Je ne leur ai rien dit que Tu ne

1. Toutes ces conséquences, en particulier celle d'être témoins de la vérité, découlent du miracle demandé.

m'aies ordonné (de leur dire) : « Adorez Dieu « Mon Seigneur et Votre Seigneur. » Et j'ai été contre eux un témoin[1], aussi longtemps que j'ai demeuré auprès d'eux ; mais lorsque Tu m'as pris auprès de Toi[2], Tu as été leur surveillant ; car Tu es témoin de toutes choses. »

118. « Si Tu les punis[3], en vérité, ils sont Tes serviteurs ; et si Tu leur pardonnes[4], en vérité, Tu es Le Puissant, Le Sage. »

119. Allâh dit : « C'est le jour où la vérité récompensera ceux qui la professent[5]. Pour eux (seront) les jardins, sous lesquels courent les ruisseaux[6], pour y demeurer toujours, éternellement. » Allâh est satisfait d'eux, et ils sont satisfaits de Lui : c'est la félicité immense !

120. A Allâh (appartient) le royaume des cieux et de la terre, et (tout) ce qui s'y trouve ; et Lui est Puissant sur tout[7] !

1. Un témoin de leur déviation de la croyance en un Dieu unique.
2. Quand Jésus est retourné auprès de Dieu.
3. Sous-entendu : *comme Tu peux le faire* ; ils se soumettront alors à Ta volonté.
4. Sous-entendu : *comme Tu peux le faire aussi* ; Tu as le droit et le pouvoir d'agir ainsi, parce que Tu es Puissant et Sage.
5. Litt. : *la vérité sera utile aux véridiques.*
6. Le paradis.
7. Doxologie finale.

Sourate 9.

INTRODUCTION[1]

C'est la seule sourate qui ne soit pas précédée de l'invocation habituelle : « Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant ».

Diverses raisons ont été données pour expliquer cette omission : 1° Les théologiens musulmans ont dit que cette sourate faisait partie primitivement de la Sourate 8, qui se trouve avant elle dans le recueil coranique ; 2° Le calife Othmân disait que, révélée peu de temps avant la mort du Prophète, Mahomet n'avait laissé aucune instruction à son sujet. Cette sourate est, en effet, une des moins anciennes du Coran ; 3° Il est probable et possible que l'omission de la formule résulte simplement d'une erreur de copiste.

La Sourate 9, comme la Sourate 5, manque

---

1. A titre exceptionnel, nous faisons précéder d'une introduction le texte de la sourate, ce chapitre du Coran soulevant une question islamique d'un intérêt tout particulier.

d'inspiration ; il y a de nombreuses répétitions de textes antérieurs du Coran. Médinoise, comme la Sourate 5, elle est incontestablement, comme celle-ci, l'une des plus récentes de la collection coranique.

Cette sourate a pris un intérêt particulier dans les débats et les controverses qui ont été soulevés, il y a peu de mois encore, sur la question du califat.

La Sourate 9 a été invoquée par les adversaires du califat ; certains versets de ce chapitre ont pu, en effet, être cités comme condamnant en principe non seulement les faux califes et les usurpateurs du califat, mais le califat lui-même.

C'est à tort, croyons-nous, que le témoignage de cette sourate a été mis en avant par les adversaires du califat. Comme on le verra plus loin, en lisant le texte de la sourate, les passages auxquels on a renvoyé ne se rapportent que d'une manière très indirecte au califat, à supposer même qu'on puisse les lui appliquer.

La question du califat est, historiquement parlant et coraniquement parlant, très simple et très claire.

Mahomet, à partir du jour où il a proclamé

et établi sa réforme religieuse, n'a cessé, pendant toute sa carrière, d'être le chef suprême des Arabes, à la fois comme chef politique et religieux, et comme chef civil et militaire. Il réunissait en lui tous les pouvoirs.

Les premiers califes, ses successeurs, c'est-à-dire les premiers califes élus, lui ont succédé à la fois comme chefs politiques et religieux et comme chefs civils et militaires. Tous les pouvoirs étaient concentrés sur une seule et même tête, dans un seul et même cerveau.

Le mot arabe *Khilâfat,* califat, signifie : lieutenance, vicariat, charge de lieutenant ou de vicaire, c'est-à-dire de remplaçant. Ce mot dérive du radical verbal *Khalafa,* qui signifie : suivre, succéder, être derrière, être après, venir comme successeur ou être successeur. Le calife est donc le successeur de Mahomet, son remplaçant, celui qui, après Mahomet, exerce les mêmes fonctions.

Quelles qu'aient été les destinées du califat, les luttes et les intrigues qui ont eu lieu entre dynasties rivales pour le califat, entre compétiteurs isolés qui aspiraient à cette charge (et ces luttes et ces intrigues se sont produites dès la mort du Prophète), quelque usurpation dont le

califat ait été l'objet de la part des Turcs, tous ces faits ne portent aucune atteinte au principe même du califat.

L'Assemblée d'Angora nous paraît donc avoir agi non seulement contre l'Islam et contre la tradition islamique, mais en dehors de l'esprit de l'Islam, tout d'abord en séparant dans la souveraineté de l'État le pouvoir civil et politique du pouvoir religieux, le temporel du spirituel, et ensuite en décrétant l'abolition du califat.

Pour nous, avec la connaissance que nous avons acquise de l'Islam, et avec l'expérience que nous avons faite de ce fait historique, si vivant encore, qu'on appelle l'Islam, nous ne croyons pas qu'au point de vue purement islamique on puisse séparer le califat de l'Islam.

Sourate 9.

SOURATE DU REPENTIR

Médine : 130 versets.

1. Une immunité de la part d'Allâh et de Son Apôtre pour ceux des idolâtres avec lesquels vous avez fait alliance[2] !

2. Voyagez dans le pays pendant quatre mois[3], mais sachez que vous ne l'emporterez pas sur Allâh et qu'Allâh couvrira de honte les infidèles[4].

3. Proclamation d'Allâh et de Son Apôtre aux hommes pour le jour du grand pèlerinage : « Allâh est pur d'idolâtres et Son Apôtre

---

1. Ainsi nommée parce qu'il y est question de repentir. Elle est aussi appelée Sourate de l'immunité, du premier mot de la sourate.

2. Voici la déclaration d'immunité, etc.

3. La trêve annuelle des quatre mois, pendant lesquels toute guerre était interdite.

4. La trêve de Dieu n'empêchera pas la volonté d'Allâh de s'accomplir ici-bas.

(aussi)[1]. » Si vous vous repentez, cela sera meilleur pour vous. Mais si vous tournez le dos, sachez que vous ne l'emporterez pas sur Allâh. Annonce à ceux qui ne croient pas le châtiment douloureux!

4. Mais fais exception[2] pour ceux des idolâtres avec lesquels vous avez conclu une alliance, et qui, depuis, n'y ont en rien manqué et n'ont prêté assistance à personne contre vous. Soyez fidèles, pour eux, à votre alliance aussi longtemps qu'elle doit durer. En vérité, Allâh aime ceux qui (Le) craignent.

5. Lorsque les mois sacrés[3] seront passés, tuez les idolâtres partout où vous les trouverez. Saisissez-les, assiégez-les, mettez-vous en embuscade pour les prendre. Mais, s'ils se repen-

---

1. Traduction littérale du texte. Cela signifie : il n'y a pas d'idolâtres pour Allâh et pour Son Apôtre. La réforme islamique, c'est-à-dire monothéiste, n'admet pas l'idolâtrie (Voy. ce que nous disons de ce passage dans l'Introduction, p. 49).

2. C'est-à-dire le châtiment douloureux, que tu annonces, n'est pas pour les idolâtres qui, etc.

3. Les quatre mois sacrés sont : le 10e mois *Chaouwâl* (le grand Béïram se célèbre ce mois-là), le 11e mois *Dhoulkadah* (au temps des anciens Arabes, l'état de guerre était interdit ce mois-là), le 12e mois *Dhoulhidjah* (le mois du pèlerinage) et le 1er mois *Moharrem* (où la guerre était défendue avant l'Islam, comme depuis Mahomet).

tent, s'ils sont fermes dans la prière[1], s'ils donnent l'aumône[2], laissez-les aller leur chemin. En vérité, Allâh pardonne ; Il est compatissant.

6. Si l'un des idolâtres cherche un asile auprès de toi, accorde-le-lui pour qu'il entende[3] la parole d'Allâh. Puis fais-le parvenir dans le lieu sûr qui est le sien. C'est ce que tu dois faire[4], parce que ce sont des gens qui ne savent pas.

7. Comment pourrait-il y avoir, pour les idolâtres, un traité avec Allâh et avec Son Apôtre, excepté pour ceux avec qui vous avez fait alliance auprès de la Mosquée Sainte[5] ? Tant qu'ils se tiennent auprès de vous, tenez-vous auprès d'eux ! En vérité, Allâh aime ceux qui (Le) craignent.

8. Eh quoi ! S'ils l'emportent sur vous, ils n'observeront ni les liens du sang ni ceux[6] de

1. La prière rituelle.

2. L'aumône rituelle.

3. Pour qu'il ait l'occasion d'entendre.

4. Il y a dans le texte simplement *Cela*, au lieu de la phrase que nous avons écrite.

5. La Mecque ou Médine.

6. Sous-entendu : *qui résultent de*. Les idolâtres ne respecteront pas la foi jurée, qu'il s'agisse de la foi jurée sur le sang (les incisions pratiquées), ou sur le fait du patronage, dans le cas où l'idolâtre est le client du Musulman.

l'état de client. Ils chercheront à vous plaire avec leurs bouches, mais leur cœur se refusera ; et la plupart d'entre eux font des œuvres abominables.

9. Ils vendent les signes d'Allâh à vil prix[1], et ils détournent de Sa voie. En vérité, c'est le mal qu'ils ont fait.

10. Ils n'auront aucun égard, chez le croyant, aux liens du sang, ni à ceux de l'état de client[2]. Ceux-là sont les transgresseurs.

11. (Mais) s'ils se repentent et sont fermes dans la prière et donnent l'aumône[3], ils sont vos frères en religion. Nous exposons en détail les signes[4] aux gens qui savent.

12. (Mais) s'ils violent leurs serments, après avoir traité avec vous, et s'ils attaquent votre religion, (alors) combattez les chefs des infidèles. En vérité, il n'y a pas de serments pour eux. (Mais) peut-être cesseront-ils[5] ?

13. Est-ce que vous ne combattrez pas un peu-

---

1. Ils trafiquent à vil prix de la religion ; ils tirent de la religion d'indignes profits, en la rabaissant.
2. Voy. v. 8.
3. Voy. notes 1 et 2, p. 125.
4. Ici les enseignements de la religion.
5. Peut-être se convertiront-ils un jour.

ple qui a violé ses serments et qui a cherché à chasser l'Apôtre? Ce sont eux qui ont commencé avec vous, en premier. Est-ce que vous avez peur d'eux? Allâh mérite bien davantage que vous Le craigniez, si vous êtes des croyants.

14. Combattez-les! Allâh les châtiera par vos mains et les déshonorera; Il vous aidera contre eux et guérira les cœurs du peuple des croyants.

15. Il chassera la colère de leurs cœurs. Allâh revient à celui qu'Il veut. Allâh sait; Il est sage.

16. Est-ce que vous pensez que vous serez abandonnés, comme si Allâh ne connaissait pas ceux d'entre vous qui combattent (pour la guerre sainte), et qui ne sont unis à aucun autre qu'Allâh, à Son Apôtre, et aux croyants par les liens d'une intime amitié? Car Allâh sait bien ce que vous faites.

17. Ce n'est pas aux idolâtres de visiter les mosquées d'Allâh, eux qui portent en eux-mêmes le témoignage de leur infidélité. Ceux-là, leurs œuvres sont vaines; ils demeureront éternellement dans le feu.

18. Celui-là seul visitera les mosquées d'Allâh qui croit à Allâh et au dernier jour, est ferme

dans la prière, donne l'aumône[1] et ne craint qu'Allâh. Il se peut[2] que ceux-là soient de ceux qui sont guidés[3].

19. Est-ce que vous avez placé celui qui porte de l'eau au pèlerin et qui visite la Mosquée Sainte[4] sur le même rang que celui qui croit à Allâh et au dernier jour, et qui combat dans le sentier d'Allâh? Ils ne sont pas égaux auprès d'Allâh[5]. Allâh ne guide pas les gens injustes[6].

20. Ceux qui croient, qui ont pris part à l'hégire et combattu dans le sentier d'Allâh avec

1. Voy. les notes 1 et 2 de la page 125..

2. Il est frappant de voir que, dans le Coran, Mahomet, eu parlant des croyants et de l'avenir qui leur est réservé ici-bas et dans le monde futur, emploie souvent la formule restrictive : peut-être, il se peut que, etc. Il n'abuse pas, comme le font certains sectaires, dans toutes les religions, de l'affirmation de la certitude du salut.

3. Dans la voie droite.

4. A La Mecque.

5. Les deux hommes dont il est ici question.

6. Ce verset est particulièrement intéressant. Les commentateurs musulmans y trouvent une allusion au fait que l'oncle de Mahomet, Aboû'l 'Abbâs, fait prisonnier, répondit au reproche d'impiété, que lui adressait Mahomet, qu'il avait toujours accompli son devoir, et que cela lui avait attiré autant de considération que s'il avait professé l'Islam. Mais ce verset a une portée bien plus grande : il a été invoqué, dans les controverses récentes sur le califat, pour affirmer le peu de valeur des pratiques religieuses, et, par suite la légitimité d'abolir le califat.

leurs biens et leurs personnes, sont les plus hauts par le rang auprès d'Allâh. Ceux-là sont les heureux[1].

21. Leur Seigneur leur donne la bonne nouvelle de la miséricorde de Sa part, de (Sa) satisfaction, et des jardins (qui) leur (sont réservés), où (il y aura) une vie de délices constantes.

22. Ils y demeureront toujours[2]. En vérité, Allâh ! A Lui la récompense sans limite !

23. O vous qui croyez ! Ne prenez pas vos pères et vos frères pour patrons, s'ils aiment mieux l'infidélité que la foi ; celui qui, parmi vous, les prend pour patrons, ceux-là sont les injustes[3].

24. Dis : « Si vos pères et vos fils, et vos frères, et vos femmes, et vos parents[4], et vos biens que vous avez acquis, et le commerce dont vous craignez le déclin, et les demeures où vous vous plaisez, vous sont plus chers qu'Allâh et Son Apôtre, et la guerre sainte dans Son sentier, attendez-vous à ce qu'Allâh vienne

1. Il s'agit des premiers adeptes de l'Islam.

2. Dans les jardins du Paradis.

3. Traduction littérale. Nous avons déjà signalé cet emploi du singulier suivi du pluriel.

4. Du côté paternel.

(accomplir) Son œuvre. » Allâh ne guide pas les gens qui commettent des scélératesses.

25. Allâh vous a déjà secourus dans maints lieux (divers) et au jour de Honéïn[1], quand vous étiez dans l'admiration de votre grand nombre ; mais il ne vous a servi à rien. La terre était trop étroite pour vous, quelque vaste qu'elle soit. Alors vous avez tourné le dos et vous avez fui.

26. Alors Allâh[2] fit descendre « Sa Présence divine »[3] sur Son Apôtre et sur les croyants. Il

1. Allusion à la bataille de Honéïn (vallée à 3 milles de La Mecque), où Mahomet et ses partisans, au nombre de 12 000, furent d'abord repoussés par deux tribus païennes avec 4 000 hommes. Mais Mahomet ne tarda pas à reprendre l'offensive et à remporter la victoire. Ce combat eut lieu la 8e année de l'hégire.

2. La bataille de Honéïn fut gagnée par l'intervention divine.

3. Il y a dans le texte le mot arabe *sakînat*. Si on fait venir ce mot du radical arabe *sakana, être tranquille, être au repos*, il faut lui attribuer la signification de *tranquillité, quiétude, repos*, ce qui ne donne pas de sens au verset. Les commentateurs arabes, en général, ne comprennent pas ce mot, qui est d'origine juive. Voy. S. 2, v. 249 : « Leur prophète (c'est-à-dire un prophète après la mort de Moïse : v. 247) leur dit (aux Israélites) : « Le signe de son royaume (de Saül, nommé au v. 248 sous le nom de Talout) sera que viendra vers vous l'arche dans laquelle est la *Sakînat* de Votre Seigneur (c'est-à-dire *la présence divine, la présence de Dieu*). » Le mot arabe coranique *sakînat* est donc le terme rabbinique *Chekînâh* (litt. *habitation, repos*, du radical verbal *châkén, habiter, reposer*), qui, chez les Rabbins (Talmuds, etc.) a le sens

fit descendre des armées que vous ne voyiez point[1], et Il châtia ceux qui ne croyaient pas. C'est là la rétribution des infidèles.

27. Alors, après cela, Allâh reviendra à qui Il voudra. Allâh pardonne ; Il est miséricordieux.

28. O vous qui croyez ! Les idolâtres ne sont que des êtres immondes. Qu'ils ne s'approchent pas de la Mosquée Sainte[2], après cette année. Mais si vous craignez la détresse[3], Allâh vous enrichira par Sa grâce, si telle est Sa volonté ; en vérité, Allâh est savant ; Il est sage.

29. Tuez ceux qui ne croient pas en Allâh ni au dernier jour, et qui n'interdisent pas ce qu'Allâh et Son Apôtre ont interdit, et quiconque ne pratique pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre[4], jusqu'à ce

---

de *divinité,* dont le trône est dans le temple, en Israël. La *Chekînâh* est donc la *Divinité présente* ou la *Présence divine.*

1. Invisibles (armées célestes).

2. A La Mecque.

3. Résultat de la guerre et de l'arrêt du commerce qui en est la conséquence. Ce fragment sur la bataille de Honéïn pourrait être plus ancien que le reste de la sourate.

4. Ce verset est d'une interprétation difficile. Si le texte en est sûr, il signifierait que les idolâtres et que les gens du Livre, c'est-à-dire les Juifs et les Chrétiens, infidèles à leur propre religion, doivent être mis à mort. Quant aux gens du Livre fidèles à leur religion, ils doivent être sonmis à la capitation, et par ce fait mis dans un état d'infériorité. Mais est-ce bien là le sens du verset ?

qu'ils aient payé le tribut de leurs (propres) mains et qu'ils soient humiliés.

30. Les Juifs disent: « Ozaïn (Esdras) est fils de Dieu[1]. » Les Chrétiens disent: « Le Messie

— S'il s'agit des Juifs et des Chrétiens, ce verset est en contradiction avec les déclarations très nettes et très positives de Mahomet (S. 5, v. 73 et 85) qui sont très favorables non seulement aux Juifs et aux Chrétiens, mais aussi aux Sabéens (voy. p. 102 et 106). Mais « ceux qui ont reçu le Livre » sont-ils dans ce passage les Juifs et les Chrétiens? S'agit-il, comme on l'a pensé quelquefois, des *adorateurs du feu*, qui eux aussi avaient des livres religieux (le Zend Avesta), et qu'on désignait sous le nom de *Mages* au temps de Mahomet? Voy. S. 22, v. 17. Ce passage de la S. 9 est très embarrassant.

1. La tradition musulmane à laquelle il est fait allusion ici rapporte qu'Esdras, cent ans après sa mort, ressuscita et dicta de mémoire le contenu de toute la Bible hébraïque, qui s'était perdue pendant l'exil des Juifs à Babylone; les Juifs disaient qu'Esdras n'avait pu accomplir ce prodige que parce qu'il était fils de Dieu. Cette tradition, rapportée par les auteurs musulmans, est d'origine juive. — On lit, en effet, au chapitre XIV du 4e Livre d'Esdras, écrit juif apocryphe de la fin du 1er siècle après J.-C., le récit suivant, dont voici le résumé. Avant sa mort, Esdras se tourna vers le Seigneur, en lui demandant ce qu'il arriverait, lorsqu'il ne serait plus là. « Qui enseignera ceux qui naîtront alors? Le monde est dans les ténèbres et ceux qui y habitent sont privés de lumière, parce que Ta Loi a été brûlée et que personne ne sait ce que Tu as fait, ni ce qui arrivera. Si j'ai trouvé grâce devant Toi, envoie-moi le Saint-Esprit, pour que j'écrive tout ce qui a été fait dans le monde depuis le commencement, ce qui était écrit dans Ta Loi, afin que les hommes puissent retrouver la science, et que ceux qui veulent vivre, dans les nouveaux temps, puissent vivre. » La prière d'Esdras est exaucée. Esdras, après

est fils de Dieu. » Ce sont là les paroles de leurs bouches ; ils imitent ce que disaient ceux qui étaient incroyants avant eux. Qu'Allâh leur fasse la guerre ! Car ils sont menteurs !

31. Ils[1] ont pris leurs docteurs et leurs moines comme Seigneurs[2] au lieu d'Allâh, ainsi que le Messie, fils de Marie. Mais ils n'ont reçu l'ordre que d'adorer un Dieu unique. Il n'y a pas d'autre Dieu que Lui. Gloire à Lui, loin de ceux qui Lui associent (d'autres divinités).

32. Ils désirent éteindre la lumière d'Allâh avec leurs bouches ; mais Allâh ne veut que rendre parfaite Sa lumière, quelque répugnance qu'éprouvent (à Son égard) les incroyants.

---

avoir bu dans une coupe le feu céleste, dicte, pendant 40 jours, à cinq scribes à la fois. « Dans ces 40 jours, furent écrits 94 livres. Et lorsque les 40 jours furent achevés, le Très-Haut prit la parole et dit : « Les premiers livres que tu as écrits, fais-les connaître, et que les dignes et les indignes les lisent ; mais les 70 autres et derniers, conserve-les pour les transmettre aux sages de ton peuple ; c'est en eux que se trouvent l'artère de l'intelligence, la source de la sagesse et le fleuve de la science. » — D'après cette légende, Esdras avait été l'instrument d'une inspiration tout à fait exceptionnelle de Dieu, mais il n'est pas dit qu'il fût fils de Dieu, au sens messianique du terme.

1. Les Juifs et les Chrétiens.

2. Le terme *Rabbi* (*Seigneur*), dont il y a ici le pluriel (*'Arbâbân*) ne s'applique en arabe (avec ou sans article) qu'au Dieu unique.

33. C'est Lui qui a envoyé Son Apôtre avec la direction et la religion de la vérité pour la faire prévaloir[1] sur toute (autre) religion, quelque aversion qu'aient (pour elle) les incroyants.

34. O vous qui croyez ! En vérité, beaucoup de docteurs et de moines dévorent les biens des hommes en pure perte[2] et détournent ceux-ci de la voie d'Allâh. Quant à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans la voie d'Allâh, annonce-leur un châtiment douloureux.

35. Le jour où cela[3] sera chauffé dans le feu de l'enfer, et où l'on en fera des marques brûlantes sur leurs fronts, leurs flancs et leurs dos, (on leur dira) : « Voilà ce que vous avez amassé pour vous-mêmes. Goûtez (maintenant) ce que vous avez amassé ! »

36. En vérité, le nombre des mois, auprès d'Allâh, est de 12 mois dans le Livre d'Allâh[4],

1. La vraie religion.

2. C'est en pure perte que docteurs et moines dissipent ce que les fidèles des religions juive ou chrétienne leur donnent, pour obtenir des grâces divines, des dispenses, des indulgences, etc. Tout cela n'a aucune valeur, au point de vue musulman.

3. Cela, c'est-à-dire l'or et l'argent qu'ils auront amassés.

4. Le Coran.

au jour où Il créa les cieux et la terre. De ces (mois) 4 sont sacrés[1]; c'est la croyance constante. Pendant ces (mois)[2], ne commettez pas vous-mêmes l'iniquité, mais combattez les idolâtres en tout temps[3], de même qu'ils vous combattent en tout temps, et sachez qu'Allâh est avec ceux qui (Le) craignent.

37. Seulement le report au mois suivant[4] (d'un mois sacré)[5] est un accroissement d'incroyance. C'est égarer par là ceux qui sont infidèles. Ceux-ci le rendent légal[6] une année, et illégal une autre année, en sorte qu'ils s'accordent quant au nombre (des mois) qu'Allâh a rendus sacrés, et déclarent licite ce qu'Allâh a interdit. Ils embellissent (ainsi) leurs mauvaises

1. Voy. leur liste au v. 5 de cette sourate.

2. Les 12 mois. Il n'est pas admissible que Mahomet recommande la pratique des devoirs seulement pendant les 4 mois sacrés.

3. Litt. : *d'une manière absolue* (expression répétée dans le même verset).

4. Le mot arabe ici employé signifie : *mois lunaire reporté au mois suivant,* par exemple le Moharrem, mois sacré, reporté au Safer.

5. Pratique du temps du paganisme arabe, lorsque, pour une raison quelconque, l'Arabe trouvait un avantage personnel à ce transfert. Mahomet condamne absolument cette pratique.

6. Ils rendent légal cet état de choses, cette pratique illicite.

actions[1]. Mais Allâh ne guide pas le peuple des infidèles[2].

38. O vous qui croyez ! Qu'aviez-vous donc, lorsqu'on vous a dit de vous élancer les premiers dans le sentier d'Allâh, pour tomber lourdement à terre? Étiez-vous satisfaits de la vie de ce monde plutôt que de celle de l'autre (monde)? Mais la possession de la vie de ce monde, (comparée) à celle de l'autre (monde), n'est que peu de chose !

39. A moins que vous ne vous élanciez les premiers (dans le sentier d'Allâh), Il vous punira d'une punition douloureuse. Il vous remplacera par un peuple autre que vous. Et vous ne pouvez Lui nuire en quoi que ce soit ! Car Allâh est puissant en toute chose.

40. A moins que vous ne veniez à son secours[3] ! Allâh est déjà venu à son secours, lorsque ceux qui ne croient pas l'avaient chassé[4], lui, le deuxième des deux[5]. Lorsqu'ils étaient tous

1. Les infidèles tournent ainsi en belles actions les actes mauvais qu'ils commettent.

2. Ce verset embrouillé est très peu clair ; le texte nous en a-t-il été bien conservé ? C'est douteux.

3. Au secours du Prophète. Ce membre de phrase est la continuation du membre de phrase analogue du v. 39.

4. Allusion à l'hégire, à la fuite de La Mecque.

5. L'autre deuxième était Aboû Bekr, son seul compagnon, lorsque Mahomet s'enfuit de La Mecque.

deux dans la caverne[1], lorsqu'il dit à son compagnon : « N'aie pas peur ! En vérité, Allâh est avec nous », Allâh fit descendre Sa « Présence divine »[2] sur lui et vint à son aide avec les armées que vous ne pouviez pas voir[3]. Il rendit tout à fait inférieure la parole des infidèles. Mais la parole d'Allâh est la plus élevée. Allâh est puissant ; Il est sage.

41. Élancez-vous les premiers, légers et chargés, et combattez fortement avec vos biens et vos personnes[4] dans la voie d'Allâh. C'est meilleur pour vous, si vous le savez[5] !

42. Si le succès avait été proche et le voyage court, certes ils t'auraient suivi ; mais la distance était trop éloignée pour eux. Cependant ils jureront par Allâh : « Si nous l'avions pu, nous serions sortis avec vous (pour combattre). » Ils se perdent eux-mêmes, mais Allâh sait qu'ils mentent.

---

1. La grotte où les deux fugitifs se réfugièrent, et à l'entrée de laquelle, d'après la tradition, une araignée avait tissé sa toile, après que les fugitifs s'y étaient cachés.

2. Voy. v. 26.

3. Les armées célestes.

4. Consacrez-vous complètement à la lutte.

5. Si vous avez pleinement conscience de l'acte que vous accomplissez.

43. Qu'Allâh te pardonne ! Pourquoi leur as-tu permis (de rester), jusqu'à ce qu'il te fût manifeste qu'ils disaient la vérité, (jusqu'à ce que) tu connusses les menteurs ?

44. Ceux qui croient en Allâh et au jour dernier ne te demanderont pas la permission de combattre fortement avec leurs biens et leurs personnes. Allâh connaît ceux qui (Le) craignent.

45. Ce sont seulement ceux qui ne croient pas en Allâh ni au jour dernier, qui te demanderont la permission (de combattre). Leurs cœurs sont dans le doute, et dans leur doute ils hésitent.

46. S'ils avaient désiré aller à la guerre, ils s'y seraient préparés. Mais Allâh était dégoûté de les faire partir ; Il les a rendus paresseux, et il (leur) a été dit : « Restez avec ceux qui restent. »

47. S'ils étaient partis avec vous, ils n'auraient fait qu'augmenter vos charges ; ils n'auraient agi que pour soulever parmi vous la sédition. Parmi vous, il y en a qui les auraient écoutés. Mais Allâh connaît les injustes

48. Déjà, auparavant, ils ont cherché à soulever la révolte et ils ont bouleversé tes affaires, jusqu'au jour où la vérité est venue, et où la cause d'Allâh a brillé, malgré leur opposition.

49. Parmi eux, il y en a qui disent : « Donne-moi la permission[1] ! Ne me mets pas à l'épreuve[2] ! » Ne sont-ils pas tombés déjà dans la tentation[3] ? En vérité, l'enfer entourera les infidèles.

50. Si un bonheur t'arrive, pour eux c'est un mal ; mais si un malheur te frappe, ils disent : « Nous avions pris (en mains) notre affaire auparavant[4]. » Puis ils tournent le dos et ils sont dans la joie.

51. Dis (leur) : « Rien ne nous arrive si ce n'est ce qu'Allâh a écrit pour nous. » Il est Notre Maître, et c'est en Allâh que les croyants se confient.

52. Dis : « Est-ce que vous attendez pour nous autre chose que l'une des deux meilleures (choses)[5] ? Nous (aussi) nous attendons pour vous qu'Allâh vous inflige un châtiment de Sa part ou par nos mains[6]. Attendez (donc) ; nous aussi nous attendons avec vous. »

---

1. La permission de ne pas combattre pour la religion.
2. Même sens qu'à la note 1.
3. En parlant ainsi.
4. C'est-à-dire : Nous avions tout prévu.
5. La victoire ou le martyre, d'après les commentateurs musulmans.
6. Le châtiment viendra directement d'Allâh ou par l'intermédiaire du Prophète.

53. Dis : « Ruinez-vous en aumônes volontaires ou non. (Rien) ne sera accepté de votre part. En vérité, vous êtes un peuple de corrompus ! »

54. Et rien n'empêche que leurs dons charitables ne soient acceptés de leur part, si ce n'est qu'ils ne croient pas en Allâh ni en Son Apôtre, qu'ils ne pratiquent la prière[1] qu'avec paresse, qu'ils ne donnent l'aumône[2] qu'à contre-cœur[3].

55. Ne soyez pas dans l'admiration au sujet de leurs richesses ni de leurs enfants. Allâh ne veut qu'une chose : les tourmenter à cause de cela dans la vie de ce monde, pour que leurs âmes disparaissent[4] pendant qu'ils sont incroyants.

56. Ils jurent par Allâh qu'ils sont vraiment de votre parti ; et ils n'en sont pas. Mais ils sont un peuple qui a peur.

57. S'ils trouvent un refuge, ou des cavernes,

---

1. La prière rituelle.

2. L'aumône rituelle.

3. Les versets 53 et 54 offrent entre eux une contradiction plus apparente que réelle, et qui provient au fond d'une rédaction négligée.

4. C'est-à-dire qu'ils aillent dans l'autre monde ; de cette façon leur châtiment dans l'enfer sera d'autant plus terrible. On remarquera la violence avec laquelle le Prophète traite ses adversaires.

ou des entrées secrètes[1], ils se détournent pour s'y (réfugier) avec la plus grande hâte.

58. Parmi eux, il en est qui te diffament au sujet des aumônes[2]. Si on leur en donne une part, ils sont contents ; si on ne leur en donne pas, ils se mettent en colère.

59. S'ils étaient contents de ce qu'Allâh et Son Apôtre leur ont donné et s'ils disaient : « Allâh nous suffit ! Allâh nous fera don de Sa grâce, et Son Apôtre (la désire)[3] ! En vérité, c'est Allâh que nous recherchons ! »

60. Les aumônes sont seulement pour les pauvres et les nécessiteux[4], et pour ceux qui travaillent pour elles[5], et pour ceux dont les cœurs ont été gagnés[6], et pour ceux qui sont captifs[7], et pour ceux qui ont des dettes, et

1. Litt. : *des espaces où entrer avec difficulté.*

2. C'est-à-dire au sujet de la distribution des aumônes.

3. Il désire qu'Allâh leur fasse don de Sa grâce.

4. Les deux mots arabes employés ne sont pas synonymes. Le *fakîr* (premier terme), c'est le pauvre devant Allâh, celui qui a fait vœu de pauvreté ; le *meskin* (second terme), c'est le misérable, le malheureux sans argent et sans ressources.

5. Pour les aumônes. Il s'agit de ceux qui les recueillent et qui les distribuent. Ils ont droit à une part de l'aumône rituelle pour le travail qu'ils accomplissent dans ce but.

6. A l'Islam.

7. Pour le rachat des esclaves.

pour ceux qui sont dans le sentier d'Allâh[1], et pour les voyageurs. C'est un ordre d'Allâh. Allâh est savant ; Il est sage.

61. Parmi eux, il en est qui s'en prennent aux oreilles avec le Prophète[2], et qui disent : « Il est tout oreille. » Dis : » C'est une oreille du bien pour vous ! » Il croit en Allâh et il croit en ceux qui croient.

62. Il y a miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient. Mais ceux qui s'en prennent aux oreilles de l'Apôtre d'Allâh, à ceux-là (est réservé) un châtiment douloureux.

63. Ils jureront par Allâh pour vous plaire ; mais Allâh et Son Apôtre sont bien plus dignes de leur plaire, s'ils étaient croyants.

64. Ne savent-ils pas qu'à celui qui s'oppose à Allâh et à Son Apôtre (est réservé) le feu de l'enfer, pour la durée éternelle ? C'est là le grand opprobre !

65. Les hypocrites[3] redoutent qu'une sou-

1. La guerre sainte.

2. Nous employons cette tournure française pour conserver le jeu de mots du texte. Mahomet fait allusion à ceux qui lui adressent des reproches et qui lui cherchent querelle.

3. Le terme arabe désigne plus particulièrement les hypocrites en religion.

rate[1] ne soit révélée contre eux, pour leur faire connaître ce qui est dans leurs cœurs. Dis : « Moquez-vous ! En vérité, Allâh mettra en pleine lumière ce que vous redoutez. »

66. Mais si tu les interroges[2], certainement ils diront : « Nous discutions seulement et nous plaisantions. » Dis : « Est-ce d'Allâh, et de Ses signes, et de Son Apôtre que vous étiez en train de vous moquer ? »

67. « Ne vous excusez pas ! Vous êtes devenus incroyants après avoir cru. Si nous pardonnons à une partie d'entre vous, nous en châtierons une autre, parce qu'ils ont péché. »

68. Les hypocrites, hommes et femmes, les uns suivant les autres, ordonnent le mal et empêchent le bien ; ils ferment leurs mains[3]. Ils oublient Allâh et Allâh les oublie ! En vérité, les hypocrites commettent des abominations.

69. Allâh a menacé les hypocrites, hommes et femmes, ainsi que les incroyants, du feu de l'enfer, pour une durée éternelle. C'est assez pour eux ! Allâh les châtiera : à eux (est réservé) un tourment qui ne cessera pas.

1. Une nouvelle sourate du Coran.
2. Sur la cause de leurs moqueries.
3. Pour ne pas donner l'aumône.

70. Vous êtes comme ceux qui ont été avant vous. Ils étaient plus forts que vous, plus riches en biens et en enfants. Ils jouissaient de leur part de bonheur (ici-bas), et vous (aussi) vous jouissez de votre part de bonheur, comme jouissaient de leur part de bonheur [1] ceux qui étaient avant vous ; et vous discutez comme ils discutaient. Leurs œuvres ont été vaines dans ce monde et dans l'autre ! Ceux-là sont perdus !

71. Est-ce que l'avertissement de ceux qui étaient avant eux ne leur est pas parvenu : du peuple de Noé, de 'Ad [2], de Thamoûd [3], du peuple d'Abraham, et des compagnons de Midian [4], et des (cités) renversées [5]? Leurs apôtres [6] vinrent à eux avec des signes évidents. Ce n'est

1. Triple répétition intentionnelle de la même formule.

2. 'Ad, peuplade païenne du Sud de l'Arabie détruite par la Divinité pour n'avoir pas voulu reconnaître la mission du prophète Iloûd.

3. Thamoûd, peuplade païenne de l'Arabie, dont l'habitacle a varié, mais qui se fixa aux confins de la Syrie, et qui fut exterminée par la volonté d'Allâh. Le prophète Salîh, leur compatriote, avait été envoyé aux Thamoudites, mais sa mission auprès de ce peuple rebelle avait été vaine.

4. Ce sont les Madianites de l'Ancien Testament, population arabe du Nord de l'Arabie. Voy. sur leur prophète Chôaïb notre Introduction, p. 71, note 3.

5. Sodome et Gomorrhe.

6. Les apôtres de ces divers peuples.

pas Allâh qui était injuste à leur égard ; mais c'était eux-mêmes qui agissaient mal.

72. Les croyants et les croyantes sont les patrons les uns des autres. Ils ordonnent ce qui est convenable et interdisent ce qui est blâmable. Ils sont fermes dans la prière[1] ; ils donnent l'aumône[2], et obéissent à Allâh et à Son Apôtre. Ceux-là, Allâh aura pitié d'eux. En vérité, Allâh est puissant ; Il est sage.

73. Allâh a promis aux croyants et aux croyantes des jardins sous lesquels courent des ruisseaux ; ils y demeureront toujours ; ils auront de bonnes places dans les jardins d'Eden[3]. Mais la satisfaction d'Allâh est ce qu'il y a de plus grand ! C'est la félicité absolue.

74. O toi Prophète ! Combats les incroyants et les hypocrites (en religion), et sois sans pitié pour eux. L'enfer est leur demeure. Ce sera une mauvaise fin !

75. Ils jurent par Allâh qu'ils n'ont pas dit cela, mais ils ont dit la parole de l'incroyance, et ils ont été incroyants, après avoir embrassé

1. La prière rituelle.

2. L'aumône rituelle.

3. Il y a le pluriel dans le texte arabe. C'est l'Eden de la tradition biblique.

l'Islam. Ils n'ont point atteint l'objet de leur dessein[1] ; ils ne l'ont désapprouvé[2] que parce qu'Allâh et Son Apôtre les ont enrichis de Sa grâce[3]. S'ils reviennent à Allâh[4], ce sera mieux pour eux ; mais s'ils tournent leur dos, Allâh les tourmentera d'un tourment douloureux dans ce monde et dans l'autre, et ils n'auront sur la terre ni patron ni protecteur.

76. Il en a été parmi eux qui avaient pris cet engagement envers Allâh : « S'Il nous accorde Sa grâce, certainement nous donnerons l'aumône et nous serons assurément parmi les justes. »

77. Et lorsqu'Il leur eut accordé (les dons de) Sa grâce, ils s'en sont montrés avares ; ils ont tourné le dos et se sont mis à l'écart[5].

---

1. Litt, : *ils ont pensé à ce à quoi ils ne sont pas parvenus.* Est-ce une allusion, comme l'ont cru certains commentateurs, à un projet de complot contre Mahomet, à une tentative avortée d'assassinat ? Ou n'est-ce pas plutôt la constatation d'un fait : les incroyants n'ont pas atteint le but qu'ils poursuivaient : leur incroyance, loin de s'étendre et de ruiner l'Islam, n'a abouti à rien.

2. Leur dessein.

3. Le fait qu'Allâh, par Son Apôtre, les a comblés de bienfaits, leur a fait abandonner leur dessein pervers. Allusion possible à la prospérité du commerce dans l'Arabie islamisée.

4. Et non *s'ils se convertissent,* parce qu'ils sont déclarés avoir déjà professé l'Islam.

5. Ils se sont détournés de la vérité.

78. Alors Il a fait suivre l'hypocrisie dans leurs cœurs [1], jusqu'au jour où ils Le rencontrèrent [2], parce qu'ils ont repoussé Allâh, après s'être engagés envers Lui et après avoir été menteurs [3].

79. Ne savent-ils pas qu'Allâh connaît leurs secrets et leurs chuchotements, et qu'Allâh a la connaissance des choses invisibles ?

80. Ceux qui calomnient les croyants qui s'engagent spontanément et volontairement dans (le don) des aumônes [4], ainsi que ceux qui ne trouvent (de quoi donner) que ce qu'ils gagnent à force de travailler, et qui se moquent d'eux [5], Allâh se moquera d'eux ; c'est à eux (qu'est réservé) un châtiment douloureux.

81. Implore le pardon pour eux ou ne l'implore pas [6] ! Si tu implorais soixante-dix fois

---

1. L'hypocrisie a été la conséquence de leur mauvaise foi.

2. Dans le monde à venir.

3. Litt. : *dans ce qu'ils s'étaient engagés envers Lui et dans le fait qu'ils avaient été menteurs.*

4. Sans savoir s'ils pourront faire l'aumône.

5. Ce sont ceux qui calomnient, qui se moquent de ces croyants qui ont de la peine, malgré leur bonne volonté, à trouver de quoi faire l'aumône. La phrase arabe est mal rédigée.

6. Peu importe : le résultat sera le même.

leur pardon, Allâh ne leur pardonnerait pas, parce qu'ils n'ont pas cru en Allâh ni en Son Apôtre. Allâh ne guide pas les gens qui commettent l'abomination.

82. Ceux qui avaient été laissés en arrière[1] se réjouissaient d'être placés derrière l'Apôtre d'Allâh; ils éprouvaient de la répugnance à combattre avec leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allâh. Ils disaient : « Ne vous lancez pas (dans le combat) pendant ces chaleurs. » Dis (leur) : « Le feu de l'enfer est bien plus fort par (sa) chaleur; si vous pouviez le comprendre ! »

83. Qu'ils rient un peu[2], puis qu'ils pleurent beaucoup. Ce sera la récompense pour ce qu'ils ont gagné[3].

84. Si Allâh te ramène[4] vers un groupe de

1. Allusion à l'expédition contre Ṭaboûk, entreprise pour soumettre les tribus syriennes, qui s'étaient soulevées sur la frontière de l'Arabie. Cette expédition, la dernière dirigée par Mahomet lui-même, eut lieu la 9e année de l'hégire (630). Mahomet étant mort en 632, la Sourate 9 est donc bien l'une des moins anciennes du Coran.

2. Ils peuvent rire maintenant de leur belle conduite (v. 82) ! Mais Allâh les punira.

3. Pour ce qu'ils ont acquis comme œuvre méritoire auprès d'Allâh (ironique).

4. Du combat.

ceux-ci[1], et s'ils te demandent la permission de faire une sortie[2], dis (leur) : « Vous ne ferez jamais de sortie avec moi, et vous ne combattrez (jamais) avec moi l'ennemi ! En vérité, la première fois, vous avez été contents de rester en arrière. Restez (donc) avec ceux qui se tiennent à l'arrière. »

85. Ne prie jamais pour l'un d'eux, s'il meurt ; ne t'arrête pas auprès de sa tombe[3]. En vérité, ils n'ont pas cru en Allâh ni en Son Apôtre, et ils sont morts en faisant des œuvres d'abomination.

86. Ne te laisse pas séduire par leurs biens et par leurs enfants. Allâh veut seulement les tourmenter par là[4] en ce monde ; leurs âmes se sépareront (de leurs corps), tandis qu'ils ne croient pas[5].

87. Et lorsqu'une sourate a été révélée, (leur

1. De ces gens qui ont préféré rester en arrière.

2. L'expression française correspond bien à l'expression arabe (litt. : *sortie, sortie en guerre*).

3. Paroles bien dures pour un réformateur religieux. D'éminents représentants des autres monothéismes peuvent tomber sous une critique aussi sévère.

4. Par ces biens et ces enfants, dons qu'Allâh leur a faits. Ces bienfaits sont déjà pour eux, dans ce monde, une occasion de punition de la part d'Allâh.

5. Ils mourront dans l'impénitence finale.

ordonnant) de croire en Allâh et de faire la guerre sainte avec Son Apôtre, ceux d'entre eux qui possédaient des richesses t'ont demandé la permission (de rester en arrière), et ils ont dit : « Laisse-nous avec ceux qui restent en arrière. »

88. Ils ont préféré être avec ceux qui restent en arrière. Un sceau est placé sur leurs cœurs : ils ne comprennent rien.

89. Mais l'Apôtre, et ceux qui croient avec lui, font la guerre sainte avec leurs biens et leurs personnes. A ceux-là (sont réservées) les meilleures choses ; ceux-là auront du bonheur.

90. Allâh a préparé pour eux des jardins sous lesquels courent des ruisseaux ; ils y demeureront toujours : c'est la plus grande félicité.

91. Plusieurs Arabes nomades vinrent pour pouvoir se faire excuser[1]. Sont restés en arrière ceux qui ont traité de menteurs Allâh et Son Apôtre. Un châtiment douloureux atteindra ceux d'entre eux qui n'ont pas cru.

92. Il n'y a rien à reprocher aux faibles, aux malades, et à ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser[2], à la condition qu'ils soient sincères

1. De ne pas prendre part à la guerre sainte.

2. Pour subvenir à leurs besoins. Ces diverses catégories de personnes sont exemptées du service pour la guerre sainte.

envers Allâh et Son Apôtre. On ne s'en prendra pas (non plus) à ceux qui font le bien[1]. Car Allâh pardonne ; il est miséricordieux.

93. Ni à ceux[2] qui, lorsqu'ils sont venus à toi pour que tu leur fournisses une monture, et que tu (leur) as dit : « Je n'ai pas de monture à vous donner », ont tourné le dos, leurs yeux débordant de larmes, de chagrin de ne pouvoir en faire la dépense.

94. On s'en prendra seulement à ceux qui te demanderont l'exemption, bien qu'ils soient riches. Ils préfèrent être avec ceux qui restent à l'arrière. Allâh a mis un sceau sur leurs cœurs : ils ne savent rien.

95. Ils vous présenteront des excuses, quand vous reviendrez vers eux. Dis (leur) : « Ne vous excusez pas. Nous n'avons pas foi en vous. Allâh nous a déjà instruits sur votre compte.

---

1. Ces causes singulières (pauvreté, indigence v. 93, bienfaisance) d'exemption du service de guerre rappellent les cas d'exemption non moins étranges stipulés dans l'Ancien Testament : sont exemptés du service de guerre le propriétaire d'une maison neuve qui n'y est pas encore établi, le propriétaire d'une vigne nouvellement plantée mais dont il n'a pas encore récolté le raisin, le fiancé, le poltron (Deut. 20, v. 5-8) et le nouveau marié, la première année de son mariage (Deut. 24, v. 5).

2. Il n'y aura rien non plus à reprocher à ceux-là.

Allâh et Son Apôtre voient vos actions. » Alors vous retournerez à Celui qui connaît l'invisible et le visible, et qui vous fera savoir ce que vous avez fait.

96. Ils vous adjureront par Allâh, lorsque vous reviendrez à eux, de vous détourner d'eux[1]. Détournez-vous d'eux (alors). En vérité, ils sont infâmes, et leur demeure, c'est l'enfer! C'est la récompense pour ce qu'ils ont gagné[2]!

97. Ils vous adjureront d'être bienveillants envers eux. (Mais), si vous êtes bienveillants à leur égard, en vérité, Allâh ne sera pas bienveillant pour ceux qui commettent des abominations.

98. Les Arabes nomades sont plus violents[3] dans l'incroyance et l'hypocrisie. (Mais) il est plus compréhensible[4] qu'ils ne connaissent pas les devoirs qu'Allâh a révélés à Son Apôtre. Allâh est savant; Il est sage.

99. Parmi les Arabes nomades, il en est qui prennent pour une obligation ce qu'ils dépen-

1. Dans le vain espoir d'échapper au châtiment que le Prophète leur annonce.

2. Par leurs œuvres, ils n'ont mérité que l'enfer.

3. Litt. : *plus forts.*

4. Litt. : *plus digne* (plus acceptable, plus naturel).

sent, et qui attendent un changement de fortune de vous. C'est contre eux qu'aura lieu un mauvais changement de fortune[1]. Car Allâh entend et sait.

100. Parmi les Arabes nomades, il en est qui croient en Allâh et au jour dernier, et qui prennent ce qu'ils dépensent (en aumônes)[2] comme des moyens de s'approcher d'Allâh et d'avoir accès aux prières de Son Apôtre. N'est-ce pas, en vérité, un moyen de s'en approcher? Allâh les fera pénétrer dans Sa grâce. En vérité, Allâh pardonne ; Il est miséricordieux.

---

1. Le sens de ce verset paraît être : Il y a des Arabes nomades, qui considèrent toute dépense qu'ils sont contraints de faire comme un impôt qui leur est ordonné de payer. Aussi attendent-ils un changement de sort de vous ; ils pensent que, par un retour de bonne fortune, ils seront débarrassés de cette charge qui pèse sur eux. Mais c'est juste le contraire qui arrivera ; il y aura pour eux un changement de sort, mais mauvais. — Il n'est pas question, croyons-nous, dans ce verset, de l'aumône légale. Il s'agit de considérations beaucoup plus générales, et de l'opposition de la vie nomade des Arabes païens, avec ses nécessités et ses misères, avec la vie de l'Arabe civilisé, c'est-à-dire musulman, avec ses devoirs et ses charges mais avec ses avantages aussi et avec la connaissance de la vérité religieuse.

2. Dans ce verset, il semble bien qu'il s'agisse d'aumône (rituelle), le texte employant pour désigner la prière le mot *salât*, qui s'emploie comme expression de la prière rituelle musulmane. Le sujet du v. 100, d'ailleurs, est tout à fait différent de celui du v. 99. Au v. 99, il s'agit d'Arabes païens, au v. 100 d'Arabes islamisés.

101. Quant aux plus anciens (dans la foi), les premiers des Mouhâdjerîn[1] et des Ansâr[2], et de ceux qui les ont suivis dans leur belle conduite, Allâh est satisfait d'eux, et eux sont satisfaits de Lui. Il a préparé pour eux des jardins sous lesquels courent des ruisseaux, pour y demeurer toujours : c'est la plus grande félicité.

102. Et quant à ceux qui sont autour de vous d'entre les Arabes nomades, il en est d'hypocrites, et parmi les gens de Médine, il en est qui sont obstinés dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas[3]; (mais) Nous les connaissons. Nous les tourmenterons deux fois[4]; alors ils seront livrés à un douloureux châtiment.

103. D'autres ont avoué leurs fautes. Ils ont (ainsi) mêlé à une bonne action une autre (action) mauvaise. Il peut se faire qu'Allâh revienne à eux. En vérité, Allâh pardonne; Il est miséricordieux.

---

1. Les Mouhâdjerîn, c'est-à-dire *ceux qui ont fui* de La Mecque avec Mahomet, lors de l'hégire.

2. Les Ansâr, c'est-à-dire *les aides*, ceux qui ont aidé Mahomet à Médine.

3. Toi, Mahomet (c'est Allâh qui parle).

4. Dans ce monde et dans l'autre.

104. Prends de leurs biens une aumône pour les purifier et les rendre sans taches, et prie pour eux[1]. En vérité, ta prière est une retraite[2] pour eux. Allâh entend ; Il sait.

105. Ne savent-ils pas qu'Allâh accepte le repentir[3] de Ses serviteurs, et qu'Il agrée les aumônes? Et qu'Allâh est Celui qui revient au pécheur et qui est miséricordieux?

106. Et dis (leur) : « Agissez! » Et Allâh verra vos actions, et Son Apôtre et les croyants (les verront aussi), et vous reviendrez (ainsi) à Lui, qui connaît l'invisible et le visible. Et Il vous fera savoir[4] ce que vous avez fait.

107. D'autres attendent la décision d'Allâh, soit qu'Il veuille les tourmenter, soit qu'Il veuille revenir à eux. Car Allâh est savant; Il est sage.

108. Il y a ceux qui ont pris une mosquée[5]

---

1. Le texte arabe emploie les mots de l'Islam : *sadaqat* (aumône rituelle) et *salât* (prière rituelle).

2. Belle pensée : une retraite, c'est-à-dire un moyen et un lieu de repos spirituel.

3. De là le titre de la sourate : Sourate du repentir.

4. Il vous redira ce que vous avez fait.

5. La mosquée dont il est question ici avait été construite par les Beni Ghanem, à l'instigation de Aboû Hâmir, qui avait été un adversaire de Mahomet. Ils avaient désiré que le Prophète consa-

pour nuire et pour répandre une fausse croyance, pour établir la séparation entre les croyants ; c'est un lieu d'embuscade[1] pour celui qui, avant, a combattu Allâh et Son Apôtre. Ils font sûrement le serment : « Nous n'avons voulu que le bien » ! Mais Allâh témoigne qu'ils sont des menteurs.

109. N'y sois jamais debout[2] ! Il y a une mosquée fondée sur la crainte (d'Allâh) depuis les premiers jours[3]. Il est plus juste que tu t'y tiennes debout. Là sont des hommes qui aiment à être purs et Allâh aime ceux qui aspirent à la pureté.

110. Est-ce celui qui a établi les fondations de son édifice sur la crainte (d'Allâh) et le désir de (Lui) plaire, qui a le mieux agi ? Ou bien celui qui a établi les fondations de son édifice au bord d'une terre rongée par l'eau et croulant[4]

---

crât cette mosquée, élevée dans le but d'être la rivale de la mosquée, près de Médine, dont il est parlé au v. 109.

1. Cette mosquée.

2. Dans cette mosquée.

3. C'est la mosquée de Qoubâ, à deux milles de Médine, fondée par Mahomet quatre jours avant son entrée à Médine, après sa fuite de La Mecque. C'est la mosquée la plus ancienne dans l'Islam.

4. Sur le point de crouler.

dans le feu de l'enfer? Mais Allâh ne guide pas ceux qui font le mal.

111. L'édifice, qu'ils[1] ont construit, ne cessera pas d'être une cause de doute dans leurs cœurs, jusqu'à ce que leurs cœurs soient brisés[2]. (Mais) Allâh sait; Il est sage.

112. En vérité, Allâh a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens pour le paradis, qu'ils auront. Ils combattront dans le sentier d'Allâh; ils tueront et ils seront tués. C'est une promesse véridique dans la Loi[3], l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle à Son alliance qu'Allâh? Réjouissez-vous (donc) de l'alliance que vous avez faite avec Lui! C'est la plus grande félicité.

113. Ceux qui se repentent, ceux qui adorent, ceux qui louent (Allâh), ceux qui jeûnent, ceux qui s'inclinent, ceux qui se prosternent, ceux qui recommandent le bien et défendent le mal, qui respectent les limites d'Allâh[4].....[5]. Porte la bonne nouvelle aux croyants!

1. Les Beni Ghanem.
2. Par le repentir.
3. La Loi juive.
4. C'est-à-dire les lois d'Allâh.
5. Sous-entendu : tous ceux-là seront récompensés dans le monde à venir.

114. Ce n'est pas au Prophète, ni à ceux qui croient, d'implorer le pardon (d'Allâh) pour les idolâtres, même s'ils sont leurs proches parents, après qu'il est devenu manifeste qu'ils sont les compagnons de l'enfer.

115. Abraham n'aurait pas imploré le pardon (de Dieu) pour son père, sans la promesse qu'il lui avait faite. (Mais), lorsqu'il fut manifeste qu'il était un ennemi de Dieu, il s'abstint de le faire[1]. Et cependant Abraham était compatissant et bon[2].

116. Allâh n'égare un peuple, après l'avoir guidé, qu'après lui avoir fait savoir ce qu'il devait craindre. Car Allâh, en vérité, connaît tout.

117. En vérité, c'est à Allâh qu'appartient le royaume des cieux et de la terre ! Il donne la vie et Il fait mourir ! Hors de Lui, il n'y a ni patron, ni protecteur.

118. Allâh revint[3] bien au Prophète, et aux

1. Il s'abstint d'implorer encore (une seconde fois) le pardon de Dieu.

2. Cette légende musulmane sur Abraham s'est formée probablement sur la tradition biblique relative à l'intercession d'Abraham en faveur des habitants de Sodome et de Gomorrhe, parmi lesquels se trouvaient son neveu Lot et sa famille (Gen., chap. 18 et 19).

3. C'est-à-dire ici pardonna.

Mouhâdjerîn, et aux Ansâr[1], qui L'avaient suivi à l'heure des difficultés, alors que les cœurs d'une partie d'entre eux étaient près de dévier[2]. Alors Il revint à eux. En vérité, Il est à leur égard bon et miséricordieux.

119. (Il revint aussi) aux trois[3] qui étaient restés en arrière, de telle sorte que la terre, avec tout son vaste espace, était trop étroite pour eux, et qu'en eux-mêmes leurs âmes étaient à l'étroit[4], et qu'ils pensaient qu'il n'y avait pas (pour eux) de refuge auprès d'Allâh, sinon (Allâh) Lui-même. Alors, Il revint à eux, pour qu'ils (pussent) revenir à Lui. En vérité, Allâh aime à revenir (au pécheur); Il est miséricordieux.

120. O vous qui croyez! Craignez Allâh et soyez avec ceux qui disent la vérité.

121. Ce n'était pas au peuple de Médine, ni à tous ceux qui étaient autour d'eux d'entre les Arabes nomades, de rester en arrière de l'Apô-

---

1. Sur ces noms voy. le v. 101.

2. Allâh leur a pardonné leurs fautes, quelque graves qu'elles eussent été, à cause des services qu'ils avaient rendus à Sa cause.

3. Trois Ansâr qui avaient refusé de suivre Mahomet à Tabouk.

4. Expressions imagées du repentir des trois.

tre d'Allâh et de préférer leurs vies à la sienne[1]. C'est que ni la soif, ni la fatigue, ni la faim ne (pouvaient) les accabler[2] sur le sentier d'Allâh. Ils ne faisaient aucune démarche pour irriter les incroyants; ils n'attendaient rien de l'ennemi[3], sans qu'une bonne œuvre ne fût inscrite pour eux[4]. En vérité, Allâh ne laisse point tomber la récompense de ceux qui font le bien.

122. Ils ne dépensent pas (en aumônes) de somme petite ou grande, ils ne traversent pas un oued[5], sans que tout soit inscrit pour eux[6], afin qu'Allâh les récompense mieux que (ne valent) les actions qu'ils ont accomplies.

123. Les croyants ne se mettront pas en avant (pour la guerre) tous ensemble. Si une troupe de chaque division[7] ne se met pas en avant (pour la guerre), c'est pour qu'ils (puissent) s'instruire dans la religion et avertir les gens (de leur tribu),

1. Litt. : *leurs âmes à son âme.*

2. Litt. : *leur survenir.*

3. C'est-à-dire aucun mal.

4. Et portée en compte à leur profit dans l'autre monde.

5. Un *oued* (*wâdy*), c'est-à-dire une rivière. En Arabie, le lit d'un oued est généralement à sec, mais, à la suite de pluies ou d'orages, il peut devenir un torrent profond, débordant et par conséquent dangereux.

6. A leur actif, comme sur un livre de compte.

7. Tribu ou clan.

quand ils retourneront auprès d'eux. Peut-être ceux-ci y prendront-ils garde[1] ?

124. O vous qui croyez ! Combattez les incroyants qui sont près de vous, et qu'ils trouvent en vous de la rudesse[2] ; et sachez qu'Allâh est avec ceux qui (Le) craignent.

125. Et quand une sourate (nouvelle) est révélée, il y en a parmi eux qui disent : « En est-il parmi vous dont la foi a été par là augmentée ? » Quant à ceux qui croient, la foi a été augmentée en eux et eux se réjouissent.

126. Mais quant à ceux qui ont dans leurs cœurs une maladie, elle ne fait qu'ajouter une plaie à leur plaie, et ils meurent incroyants.

127. Ne voient-ils pas qu'ils sont éprouvés chaque année une ou deux fois ? (Mais) ensuite, ils ne reviennent pas[3] et ne se souviennent pas.

128. Et lorsqu'une sourate (nouvelle) est révélée, ils se regardent les uns les autres (et disent) : « Est-ce que quelqu'un nous voit ? » Ensuite, ils tournent le dos et s'en vont. Allâh a détourné

1. La préoccupation de la propagande religieuse limite le nombre des combattants.

2. Un rude accueil.

3. Ils ne se repentent pas.

leurs cœurs[1]; car ce sont des gens qui ne discernent pas.

129. Un apôtre est venu vers vous, du milieu de vous, fort pour porter vos péchés[2], anxieux à votre sujet parmi les croyants, compatissant, miséricordieux.

130. (Mais) s'ils tournent le dos, dis (leur): « Allâh me suffit! Il n'y a pas d'autre Dieu que Lui. Je m'en remets entièrement à Lui; car Il est le Seigneur du grand trône. »

1. Allâh a fait dévoyer leurs cœurs.

2. Pensée profonde et digne d'être remarquée. Le lecteur a pu constater déjà combien le sentiment du péché est accusé dans le Coran.

Sourate 12[1].

SOURATE DE JOSEPH (*La paix soit sur lui !*)

La Mecque : 111 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Alif Lâm Râ[2] : ce sont les signes du Livre sage[3].

---

1. Cette sourate, qui passe chez les Musulmans pour être la plus belle du Coran est peut-être celle qui offre le plus d'unité de fond et de composition. Elle appartient, d'après Nöldeke, à la troisième période des Sourates de La Mecque. Le verset est généralement court ; mais on y trouve aussi de longs versets, qui sont comme les précurseurs des versets à rédaction très développée des Sourates de Médine.

2. Lettres plus ou moins mystérieuses. De nombreuses sourates sont précédées de lettres de l'alphabet arabe (que nous indiquons ici par leurs noms) qui paraissent être les initiales de mots (ou de noms propres) sous-entendus. On a pensé que, dans la S. 12, les trois caractères de l'alphabet étaient peut-être l'abréviation de la formule : *Amara lî rabbi, Mon Maître (Allâh) m'a dit*. Ces mots serviraient d'introduction à une révélation d'une importance toute spéciale (l'histoire de Joseph).

3. Le Livre sage ne peut être que le Coran, dans lequel est révélée l'histoire de Joseph d'un enseignement si profond.

2. Nous l'avons révélé en langue arabe[1], afin que vous le compreniez.

3. Nous allons te raconter la plus belle des histoires révélées dans ce Coran, et dont tu ne t'es jamais douté[2].

4. Un jour Joseph dit à son père : « O mon père, j'ai vu onze étoiles, le soleil et la lune qui se prosternaient devant moi. »

5. (Le père) répondit : « O mon fils, ne raconte pas ta vision à tes frères[3], de peur qu'ils ne se mettent à te tendre[4] des pièges. » Car Satan est l'ennemi déclaré de l'homme.

6. C'est ainsi que Ton Maître (Allâh) fera de toi[5] Son élu et t'enseignera l'interprétation des traditions. Il accomplira Sa grâce sur toi et sur ta famille, comme Il l'a parfaite autrefois dans la personne de tes ancêtres, Abraham et

---

1. Le Coran.

2. C'est Dieu qui parle à Mahomet. Le texte de la fin du verset signifie littéralement : *Si tu étais d'avant lui (ce récit), tu étais des négligents*, c'est-à-dire : *Si tu avais connu auparavant cette histoire, tu n'y faisais pas attention.*

3. D'après le récit biblique (Gen. 37, v. 9), Joseph raconte ce songe à ses frères, avant d'en parler à son père. Mahomet paraît avoir ignoré le premier songe de Joseph (Gen. 87, v. 5-8).

4. Je rends ainsi la tournure arabe du masdar (ou nom verbal), employé avec le verbe (de même racine) au temps fini.

5. Mahomet.

Jacob. En vérité, Ton Maître est savant; Il est sage[1] !

7. En vérité, dans Joseph et dans ses frères il y a des signes pour ceux qui cherchent[2].

8. Un jour, (les frères de Joseph) dirent : « Certainement, Joseph et son frère (Benjamin) sont plus chers à notre père que nous-mêmes, bien que nous soyons plus nombreux. Assurément, notre père est dans une erreur évidente. »

9. « Tuez (donc) Joseph[3], ou chassez-le sur quelque terre (lointaine) ; alors le visage de votre père se détendra pour vous, et vous serez alors des gens heureux. »

10. L'un d'entre eux dit : « Non, ne tuez pas Joseph, mais jetez-le dans une citerne profonde. Si vous le faites, quelque troupe de voyageurs pourra l'en retirer. »

11. (Les frères de Joseph) dirent, (un jour, à Jacob) : « O notre père, pourquoi ne pas te fier à nous au sujet de Joseph ! En vérité, nous sommes ses conseillers[4] ! »

---

1. Le récit coranique s'écarte ici du récit biblique, où il est dit (Gen. 37, v. 10) que Jacob réprimanda son fils.

2. Il y a des signes de la Providence divine, pour ceux qui savent les voir.

3. Dit l'un des frères.

4. Nous ne lui voulons que du bien.

12. « Envoie-le demain avec nous, pour se réjouir et pour jouer, et nous veillerons sur lui. »

13. (Jacob) répondit : « En vérité, cela m'attriste que vous vous en alliez avec lui ; je crains que le loup ne le dévore loin de vous négligeant (de veiller sur lui). »

14. (Les frères) répondirent : « Si le loup (cherche à) le dévorer, nous serons en nombre pour nous exposer (pour le protéger). »

15. Et tandis qu'ils s'en allaient avec lui, résolus à le déposer au fond d'une citerne, Nous (Allâh) lui avons révélé (à Joseph) : « (Un jour) tu leur raconteras leur action (infâme) dont ils ne se rendent pas compte (maintenant)[1]. »

16. Et ils vinrent le soir vers leur père en pleurant.

17. Ils dirent : « O notre père, nous allions en nous devançant mutuellement à la course, et nous avions laissé Joseph auprès de nos bagages, lorsque le loup l'a dévoré. Mais tu ne nous crois pas, bien que nous disions la vérité. »

---

1. Dieu annonce à Joseph l'entrevue qu'il aura, dans un avenir encore très éloigné, avec ses frères en Égypte.

18. Puis ils montrèrent sa tunique faussement (teinte) de sang. Mais Jacob leur dit : « C'est vous qui avez imaginé cette histoire. Aussi la patience m'est-elle nécessaire et je dois implorer Dieu sur ce que vous racontez. »

19. Un groupe de voyageurs vint à passer ; ils envoyèrent leur serviteur chercher de l'eau. Celui-ci fit descendre son seau et s'écria : « O bonne nouvelle ! Un enfant ! » Et ils le gardèrent pour en retirer une somme d'argent. Mais Allâh savait ce qu'ils faisaient[1].

20. Ils le vendirent à vil prix, pour quelques pièces d'argent, n'estimant pas haut sa valeur.

21. L'Égyptien, qui l'avait acheté, dit à sa femme : « Traite-le avec honneur. Il se peut faire qu'un jour il nous soit utile ou que nous l'adoptions comme fils. » C'est ainsi que Nous avons établi Joseph en Égypte et que Nous l'avons instruit sur l'interprétation des événements. Car Allâh est tout-puissant pour accomplir Ses desseins ; mais la plupart des hommes sont dans l'ignorance (sur ce pouvoir d'Allâh).

22. Et lorsqu'il fut arrivé à la force de l'âge,

1. En gardant l'enfant trouvé, pour le vendre comme esclave, les voyageurs ignoraient que Dieu saurait changer en bien la mauvaise action qu'ils se proposaient de faire.

Nous lui avons donné (à Joseph) la sagesse et la science. C'est ainsi que Nous rétribuons les justes.

23. Celle, dans la maison de laquelle il se trouvait, le voulut pour sa personne ; elle ferma les portes et lui dit : « Viens ici ! » Mais il répondit : « Que Dieu soit mon refuge ! Mon Maître (Dieu) m'a donné une bonne demeure[1]. » Mais les méchants ne prospéreront point.

24. Ils étaient sur le point de succomber à la tentation[2], lorsqu'il vit un signe manifeste de Son Maître[3]. C'est ainsi que Nous avons détourné de lui le mal et l'opprobre ; car il était de Nos serviteurs sincères.

25. Ils coururent tous deux vers la porte et elle déchira sa robe[4] par derrière. Ils se trou-

---

1. Joseph répond à la femme tentatrice : « Dieu, qui me protège, m'a accordé dans ta demeure un trop grand bonheur, pour que je paie par une infamie l'hospitalité qui m'a été donnée. »

2. Litt. : *Et déjà elle était sollicitée à son égard et lui était sollicité à l'égard d'elle.*

3. D'après les commentateurs musulmans, l'ange Gabriel lui était apparu sous la forme de son père, qui aurait frappé violemment la poitrine de Joseph, pour l'arracher au péché qu'il allait commettre. Cette explication est d'origine juive ; on lit dans le Talmud de Babylone (Traité *Sotah* 36 b) que Joseph aurait péché s'il n'avait vu soudain l'image de son père.

4. La robe de Joseph.

vèrent alors tous deux devant son mari, qui entrait. Elle lui dit: « Quel châtiment mérite celui qui a voulu déshonorer ta famille? La prison ou un supplice terrible? »

26. Joseph dit: « Elle m'a désiré pour ma personne ». Alors un membre de sa famille, qui était présent, rendit le témoignage suivant[1]: « Si sa robe est déchirée par devant, c'est elle qui dit la vérité, et lui n'est qu'un menteur.

27. « Mais si sa robe est déchirée par derrière, c'est elle qui ment et c'est lui qui dit la vérité. »

28. Quand (le mari) vit que la robe était déchirée par derrière, il dit: « Certainement, c'est une de vos ruses ; en vérité, grande est votre ruse. »

29. « Joseph! Éloigne-toi[2]! Et (toi, femme) demande pardon pour ta faute ; car tu as péché. »

30. Dans la ville, les dames disaient :

1. On trouve la même remarque dans la tradition rabbinique.

2. Il y a dans le texte : « Éloigne-toi de cela. » Ou bien Joseph est prié de s'éloigner, pour ne pas entendre les reproches du mari à sa femme. Ou bien le sens peut être : « Va, il ne t'arrivera rien ; tu n'es pas coupable. » Ou bien : « Garde le silence sur cette affaire. » Le vague du texte autorise toutes ces interprétations.

« L'épouse de l'Azîz[1] a désiré son adolescent pour sa personne ; il l'avait rendue folle d'amour pour lui. » En vérité, Nous l'avons vue dans une erreur manifeste.

31. Lorsque (l'épouse) eut appris leurs médisances, elle leur envoya une invitation, et leur fit préparer un festin, en donnant à chacune d'elles un couteau. Puis elle dit (à Joseph) : « Viens auprès d'elles. » Lorsqu'elles le virent, elles furent dans l'admiration au point de se faire des coupures aux mains[2]. Elles disaient : « Quelle exception ! Par Dieu ! Ce n'est pas un mortel ; c'est un ange plein de noblesse. »

32. (L'épouse) dit : « Voilà celui qui m'a valu vos blâmes. Je l'avais voulu pour sa personne ; mais il s'est refusé à mes désirs. Mais, s'il ne fait pas ce que je lui ordonne, il est certain qu'on l'emprisonnera et qu'il sera parmi les misérables[3]. »

---

1. Le terme de *Azîz*, qui signifie *puissant*, et qui, dans la théologie musulmane et la piété populaire est un des qualificatifs de Dieu, a été longtemps appliqué en Égypte aux gouverneurs de ce pays, aux lieutenants des califes dans cette province.

2. En coupant les fruits qu'on leur avait servis, tant était grande leur émotion. Même détail dans la tradition rabbinique.

3. On voit que, dans la tradition coranique, la femme de l'Azîz cherche une seconde fois à séduire Joseph.

33. (Joseph) s'écria : « O Mon Maître (Dieu), la prison m'est préférable à ce que (ces femmes) me sollicitent à commettre. Mais si Tu ne détournes de moi leurs ruses, je céderai par entraînement à leurs instances, et je serai du nombre de ceux qui agissent avec stupidité. »

34. Et Son Maître (Dieu) l'exauça : Il détourna de lui leurs ruses. En vérité, c'est Lui qui entend et qui sait !

35. Cependant il leur[1] parut bon, quoiqu'ils eussent vu les signes (de son innocence), d'incarcérer (Joseph) un certain temps.

36. Deux jeunes gens entrèrent avec lui dans la prison. L'un d'eux dit : « Il m'a semblé[2] que je pressais du vin. » Et l'autre dit : « Il m'a semblé[3] que je portais sur la tête du pain, que les oiseaux mangeaient. Donne-nous l'interprétation (de ces songes) ; car nous avons vu que tu fais le bien. »

37. (Joseph) répondit : « Avant qu'on vous apporte votre nourriture habituelle, je vous donnerai l'explication de ce qui vous arrivera. C'est ce que Mon Maître (Dieu) m'a enseigné.

1. A l'autorité égyptienne.
2. En rêve.
3. Même remarque qu'à la note 2.

Car j'ai abandonné la religion de ceux qui ne croient pas en Dieu et qui nient la vie future[1].»

38. « J'ai suivi la religion de mes pères, Abraham, Isaac et Jacob. Il ne nous est pas permis d'associer à Dieu qui que ce soit. (Cette religion), nous la devons à la bonté de Dieu envers nous et envers les hommes. Mais la plupart d'entre eux ne (Lui) en rendent pas grâces.

39. « O (mes) compagnons de prison ! Est-ce que plusieurs Seigneurs (Dieux) valent mieux que Dieu L'Unique, Le Tout-Puissant ?

40. « Ceux que vous adorez à côté de Lui (Dieu) ne sont que des noms que vous avez imaginés[2], vous et vos pères ; Dieu ne leur a accordé[3] aucune autorité. Le jugement vient de Dieu seul ; Il vous a ordonné de n'adorer que Lui. C'est là la vraie religion ; mais la plupart des hommes ne la connaissent pas.

41. « O (vous) mes compagnons de prison ! L'un de vous, sans aucun doute, servira du vin

1. Il s'agit ici des Arabes païens ; Mahomet caractérise en ces termes vagues et imprécis la religion de sa nation avant l'Islam. Sur l'Arabe anté-islamique, voy. J. Wellhausen, *Reste arabischen Heidentumes, gesammelt und erläutert* (*Skizzen und Vorarbeiten*, Drittes Heft, Berlin, 1887).

2. Litt. : *que vous avez nommés.*

3. Litt. : *Il n'a pas envoyé d'en haut sur eux.*

à son seigneur. Quant à l'autre, il sera crucifié, et les oiseaux mangeront de sa tête. Telle est la décision (divine) prise sur la question que vous m'avez posée. »

42. Il dit à celui dont il pensait qu'il serait remis en liberté : « Souviens-toi de moi auprès de ton seigneur. » Mais Satan lui fit oublier tout souvenir auprès de son seigneur, de sorte que (Joseph) resta plusieurs années en prison.

43. Le roi dit (un jour) : « En vérité, j'ai vu sept vaches grasses que dévoraient sept (vaches) maigres ; et (j'ai vu) sept épis verts et sept autres desséchés. O mes seigneurs ! Expliquez-moi ma vision, si vous êtes capables d'interpréter un songe. »

44. Ils répondirent : « Ce n'est qu'une confusion de songes, et nous ne sommes pas des savants versés dans leur interprétation. »

45. Celui des deux (prisonniers) qui avait été élargi, s'étant souvenu (de Joseph) après un long espace de temps, dit (alors) : « Moi, je vous ferai connaître l'interprétation : laissez-moi faire[1]. »

---

1. Litt. : *envoyez-moi*, c'est-à-dire : « Laissez-moi libre d'agir à ma guise », ou « Envoyez-moi auprès de celui qui seul est

46. (Il se rendit auprès de Joseph et lui dit) : « O Joseph le véridique ! Apprends-moi (ce que signifient) les sept vaches grasses que dévorent les sept (vaches) maigres et les sept épis verts et les sept autres desséchés. Ainsi pourrai-je peut-être retourner (auprès de mon seigneur), et saura-t-il la solution. »

47. (Joseph) dit : « Vous sèmerez sept années, selon la coutume, et ce que vous moissonnerez, vous le laisserez dans les épis[1], sauf le peu que vous consommerez.

48. « Il arrivera après cela sept années dures, qui dévoreront tout ce que vous avez mis de côté auparavant en vue d'elles, à l'exception du peu que vous avez réservé (pour les semailles).

49. « Après cela, viendra une année de pluies, pendant laquelle on pressera (le raisin et l'olive)[2]. »

50. Le roi dit alors : « Amenez-moi (cet homme). » Et lorsque le messager vint auprès

---

capable de donner l'interprétation. » Le premier mode d'exégèse suit de plus près le texte.

1. C'est-à-dire : non battus, dans les granges ou les silos.

2. D'après la tradition biblique (Gen. 41, v. 14 ss.), Joseph sort de prison avant d'avoir expliqué les visions.

de (Joseph), Joseph lui dit : « Retourne auprès de ton maître et demande-lui de quel esprit étaient animées les femmes, qui se firent des coupures aux mains. En vérité, Mon Seigneur (Dieu) connaissait leur astuce[1]. »

51. (Le roi) dit (aux femmes) : « Que pensiez-vous, lorsque vous avez désiré Joseph pour sa personne ? » Elles dirent : « Que Dieu nous garde ! Nous ne savons sur lui rien de mal. » Et l'épouse de l'Azîz dit : « Maintenant, la vérité m'apparaît. C'est moi qui l'ai désiré pour sa personne. Quant à lui, il est parmi les véridiques. »

52. (Lorsque Joseph apprit cela, il dit) : « Eh bien ! Que mon maître sache que je ne l'ai pas trompé en secret. Dieu ne dirige pas la fraude des perfides.

53. « Mais je ne m'absoudrai pas moi-même ; car l'âme est encline au mal, à moins que Mon Seigneur (Dieu) n'en ait pitié[2]. En vérité, Mon Seigneur (Dieu) pardonne et exerce la miséricorde. »

---

1. Ce verset semble indiquer que Joseph ne veut pas sortir de prison avant qu'on ait reconnu et proclamé son innocence.

2. Joseph ne veut pas se faire passer pour plus innocent qu'il n'est.

54. Le roi dit (alors): « Amenez-le-moi (Joseph) ; je veux l'attacher entièrement à ma personne. » Et lorsqu'il eut parlé (à Joseph), il lui dit : « En vérité, dès aujourd'hui, tu occuperas auprès de nous un haut poste de confiance. »

55. (Joseph) dit : « Charge-moi de l'intendance des dépôts du pays[1] : je serai un administrateur vigilant. »

56. C'est ainsi que Nous avons établi Joseph dans la terre (d'Égypte) ; il habitera là où il voudra. Nous accordons Notre miséricorde à qui Nous voulons, et Nous ne permettons pas que la récompense de ceux qui font le bien soit perdue.

57. Mais la récompense de la vie future est meilleure pour ceux qui croient et qui craignent (Allâh).

58. Les frères de Joseph vinrent et entrèrent auprès de lui. Il les reconnut, mais eux ignoraient qui il était

59. Et après qu'il les eut pourvus de ce qui leur était nécessaire, il leur dit : « Amenez-moi

1. D'après la tradition biblique (Gen. 41, v. 39-40), le roi d'Égypte nomme Joseph administrateur général du pays ; il vient immédiatement après le roi. C'est ce qu'on nommera, dans les temps modernes, un grand vizir.

votre frère, qui est auprès de votre père[1]. Ne voyez-vous pas que je remplis bien la mesure[2], et que j'exerce bien l'hospitalité?

60. « Mais si vous ne l'amenez pas, il n'y aura pas de mesure pour vous auprès de moi, et vous ne (pourrez pas) vous approcher de moi. »

61. Ils dirent : « Nous le demanderons instamment à son père, et nous l'obtiendrons certainement. »

62. (Joseph) dit à ses esclaves : « Mettez leur argent[3] dans leurs sacs. Peut-être s'en apercevront-ils, lorsqu'ils arriveront auprès de leur famille, et reviendront-ils auprès de nous (pour nous le restituer). »

63. Lorsque (les frères) furent revenus auprès de leur père, ils dirent : « O notre père, on nous refusera (désormais) de nous vendre du blé, si tu n'envoies pas avec nous notre frère (Benjamin), pour que la mesure nous soit donnée. Sois assuré que nous veillerons sur lui. »

64. (Le père) dit : « Vous le confierai-je, comme je vous ai confié autrefois son frère

1. Benjamin.
2. En vendant le blé.
3. Litt. : *leur somme*, ce qu'ils ont payé pour le blé.

(Joseph)[1] ? Mais Dieu est le meilleur gardien ; Il est le plus miséricordieux des miséricordieux. »

65. Lorsqu'ils ouvrirent leurs bagages, ils trouvèrent leur argent qui leur avait été rendu. Ils dirent (alors) : « O notre père ! Que pourrions-nous désirer (de plus) ? Notre argent nous est rendu ! Nous (irons encore) acheter du grain pour notre famille, et nous veillerons sur notre frère ; et nous aurons de plus une charge de chameau. Il nous sera facile de l'obtenir[2]. »

66. (Le père) dit : « Je ne l'enverrai avec vous, que si vous me promettez, devant Dieu, de le ramener auprès de moi, à moins qu'il n'y ait obstacle (absolu). » Lorsqu'ils lui eurent fait cette promesse, il dit : « Dieu est témoin de ce que nous avons dit. »

67. Et il dit : « O mes fils ! N'entrez pas (dans la ville) par la même porte, mais entrez par des portes différentes[3]. (Mais) je ne vous serai d'aucune utilité, en quoi que ce soit, sans Dieu[4]. La sagesse ne vient que de Dieu. C'est sur Lui

1. Jacob veut dire : « Ne lui arrivera-t-il pas le même sort ? »

2. Ils obtiendront facilement une charge de blé pour le chameau de Benjamin.

3. Pour passer inaperçus et éviter les tracasseries des autorités.

4. Sens : « Mais je ne puis rien faire pour vous contre la volonté de Dieu. »

que je m'appuie, et que se reposent ceux qui ont confiance. »

68. Lorsqu'ils entrèrent comme leur père le leur avait dit, cela ne leur servit de rien, en face de (la décision) de Dieu, si ce n'est de répondre au désir de Jacob. En vérité (Jacob) était éclairé par ce que Nous lui avions appris. Mais la plupart des hommes ignorent cela.

69. Lorsqu'ils furent entrés auprès de Joseph, celui-ci prit à part son frère (Benjamin). Il lui dit : « Me voici, moi, ton frère. Ne sois pas attristé de ce qu'ils ont fait (autrefois)[1]. »

70. Lorsqu'il les eut pourvus de provisions (de voyage), il mit une coupe dans le sac de son frère (Benjamin). Alors un héraut[2] cria : « O gens de la caravane ! En vérité, vous êtes des voleurs. »

71. Ils dirent, en retournant en arrière : « Que cherchez-vous ? »

72. (Les Égyptiens) dirent : Nous cherchons la coupe du roi. Celui qui la rapportera recevra la charge d'un chameau : j'en suis garant[3]. »

---

1. D'après la tradition biblique (Gen. 41, v. 1 ss.), Joseph ne se fait connaître qu'après l'incident de la coupe.

2. Qui les avait suivis.

3. Le héraut, sans doute.

73. Ils répondirent : « Par Dieu ! Vous savez déjà que nous ne sommes pas venus pour faire du mal au pays, et que nous ne sommes pas des voleurs. »

74. (Les Égyptiens) dirent : « Et quelle sera la punition (du coupable), si vous êtes des menteurs ? »

75. (Les frères) répondirent : « Le châtiment de celui dans le sac duquel sera trouvée la coupe, ce châtiment, ce sera lui-même[1]. C'est ainsi que nous punissons ceux qui font le mal[2]. »

76. (Joseph) commença (à fouiller) dans leurs sacs, avant (de visiter) le sac de son frère (Benjamin). Ensuite, il tira (la coupe) du sac de son frère. C'est ainsi que Nous (Dieu) avons suggéré cette ruse à Joseph. Autrement il n'aurait pas pu prendre son frère, d'après la loi du roi (d'Égypte), à moins que Dieu ne l'eût voulu[3].

---

1. C'est-à-dire qu'il sera livré comme esclave.

2. Ces paroles paraissent faire allusion au droit hébraïque, selon lequel le voleur pouvait être réduit à la condition d'esclave (Voy. Ex. 22, v. 3, etc. ; ces textes se trouvent dans la législation la plus ancienne, celle du *Code de l'alliance*, 9e siècle). Voy. notre *Histoire de la Bible*, p. 18-20.

3. Ce qui revient à dire que la loi égyptienne n'autorisait pas à prendre le voleur comme esclave. Voy. les dispositions de

Nous (Allâh) élevons par degrés qui nous voulons. (Allâh) est plus sage que tous les sages.

77. (Les frères) dirent[1] : « Si (Benjamin) a volé, son frère (Joseph) a déjà volé auparavant[2]. » Mais Joseph garda cela en lui-même et n'en fit rien connaître devant eux. Il dit (en lui-même) : « Vous êtes dans une mauvaise position[3]), et Dieu sait très bien ce que vous racontez[4]. »

78. (Les frères) dirent (à Joseph) : « O Azîz[5], son père est très âgé ; accepte l'un de nous en son lieu et place. En vérité, nous voyons que tu es parmi les bons. »

---

l'ancien droit égyptien relatives aux voleurs dans G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, T. I, p. 287, 310-311 et 337. Paris, 1895.

1. Ils se disaient entre eux, croyant que Joseph ne les comprenait pas.

2. D'après les commentateurs musulmans, Joseph, dans son tout jeune âge, aurait commis un larcin d'enfant. D'après une tradition rabbinique, Joseph aurait été traité de « fils de voleur », à cause du vol des idoles domestiques (les *teraphim*) dérobés par sa mère Rachel à son père Laban (Gen. 31, v. 19 ss.).

3. « Vous êtes plus à plaindre que moi, vous qui m'avez vendu comme esclave » : tel est le sens de la phrase arabe.

4. C'est-à-dire : « Dieu sait que vous mentez. »

5. Les frères de Joseph lui donnent le titre indiquant la haute autorité dont il est revêtu. Voy. le sens du mot Azîz au v. 30 (note).

79. (Joseph) répondit : « Que Dieu me garde ! Nous ne retiendrons que celui sur lequel nous avons trouvé ce qui nous appartenait. (En agissant) autrement, nous serions injustes. »

80. Et lorsqu'ils eurent désespéré (de reprendre avec eux Benjamin), ils se retirèrent pour se consulter. L'aîné dit : « Est-ce que vous ne savez pas que votre père a déjà reçu de vous une promesse (formelle) devant Dieu, (parce qu') autrefois vous avez mal agi avec Joseph ? Aussi je ne m'en irai pas de ce pays, à moins que mon père ne m'en donne la permission, ou que Dieu ne me fasse connaître son jugement. Car Il est le meilleur des juges. »

81. (Joseph dit :) « Retournez vers votre père et dites-lui : » O notre père ! En vérité, ton fils (Benjamin) a commis un vol. Nous ne témoignons que de ce que nous savons, et nous ne pouvions nous garder de l'imprévu[1].

82. « Fais une enquête dans la ville où nous étions, interroge la caravane avec laquelle nous

1. La phrase est ambiguë. On peut traduire aussi : « Nous ne pouvons être garants de ce que nous ignorons. » Il y a donc deux sens possibles : « A l'époque où le fait s'est passé, nous ne pouvions prévoir ce qui était imprévu » ou bien : « Maintenant, nous rendons témoignage de ce que nous savons, mais nous ne pouvons témoigner de ce que nous ignorons. »

sommes arrivés. (Et tu constateras) que nous disons la vérité. »

(Les frères reviennent à la maison paternelle et racontent tout ce qui est arrivé.)

83. (Le père leur dit :) « C'est vous qui avez inventé cette histoire, et la patience m'est bien nécessaire[1]. (Mais) peut-être arrivera-t-il que Dieu me rende l'un et l'autre (Joseph et Benjamin). En vérité, Il est savant; Il est sage ! »

84. Et (Jacob) s'écarta d'eux en disant : « Oh ! quelle douleur, Joseph ! » Et ses yeux s'obscurcirent par sa tristesse ; car il était accablé de chagrin[2].

85. (Les frères) dirent : « Par Dieu ! Tu ne cesseras de te souvenir de Joseph que lorsque tu seras sur le point de mourir de chagrin ou que tu périras. »

86. (Jacob) répondit : « Je me plains seulement auprès de Dieu de ma douleur et de mon chagrin ; car je sais par Dieu ce que vous ignorez[3]. »

---

1. Le Coran insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de la patience.

2. Litt. : *Oh ! ma douleur sur Joseph ! Et ses yeux devinrent blancs par la tristesse et lui comprimant (sa douleur).*

3. Il y a de la grandeur morale dans la première phrase de

87. « O mes fils ! Allez et cherchez des nouvelles de Joseph et de son frère, et ne désespérez pas de la grâce de Dieu. » Il n'y a que les infidèles qui désespèrent de la grâce d'Allâh.

88. Et lorsque (les frères) furent introduits auprès de (Joseph), ils dirent : « O Azîz ! La détresse nous a frappés, nous et notre famille, et nous ne sommes venus qu'avec une somme modique. (Mais) remplis-nous la mesure (de blé), et exerce envers nous la bienfaisance. Car Dieu rétribue ceux qui pratiquent la charité. »

89. (Joseph) leur dit : « Est ce que vous savez ce que vous avez fait à Joseph et à son frère, lorsque vous étiez dans l'ignorance[1] ? »

90. (Les frères)[2] dirent : « Est-ce que tu es vraiment Joseph ! » Et (Joseph) dit : « Je suis Jo-

Jacob. Quant à la seconde, elle signifie que dans la pensée du père, Joseph est encore vivant. Même tradition dans le Judaïsme.

1. Le Coran emploie ici le mot qui désigne spécialement l'état d'ignorance des Arabes païens avant l'Islam. Comme on le voit, en lisant cette sourate, le Prophète ne cesse de projeter en quelque sorte dans le passé patriarcal d'Israël les conditions mêmes de la vie spirituelle arabe à l'époque de la réforme islamique. De là l'emploi dans tout le récit du nom d'Allâh, que nous traduisons par Dieu, toutes les fois qu'un enfant d'Israël prend la parole.

2. Les frères, en entendant le haut personnage égyptien, devant lequel ils comparaissent, parler de Joseph, ne doutent pas un instant qu'il ne soit lui-même Joseph.

seph et voici mon frère (Benjamin). Dieu est bon envers nous ! » En vérité, celui qui craint Allâh et qui est patient dans l'adversité[1]... Allâh, en vérité, ne laissera pas périr la récompense de ceux qui font le bien.

91. (Les frères) dirent : « Par Dieu ! En vérité, Dieu t'a déjà élevé au-dessus de nous, qui ne sommes que des pécheurs. »

92. (Joseph) répondit : « Point de reproches contre vous aujourd'hui ! Dieu vous pardonne : Il est le plus miséricordieux des miséricordieux. »

93. « Allez avec ma robe, celle-ci, et mettez-la sur le visage de mon père : il recouvrera la vue. Puis venez vers moi avec toute votre famille. »

94. Et lorsque la caravane fut partie (d'Égypte), leur père dit (à ceux qui l'entouraient) : « En vérité, je sens l'odeur de Joseph, à moins que vous ne pensiez que je délire. »

95. (Ceux qui étaient auprès de lui) répondirent : « Par Dieu ! Tu es (toujours) dans ton ancienne erreur. »

96. Et lorsque le porteur de la bonne nou-

1. La phrase est inachevée.

velle arriva, il mit (la robe de Joseph)[1] sur son visage, et (Jacob) recouvra la vue.

97. (Jacob) dit : « Ne vous avais-je pas dit que je savais par Dieu ce que vous ignoriez? »

98. (Les fils) répondirent : « O notre père! Implore pour nous le pardon de nos péchés; car nous avons péché. »

99. (Jacob) dit : « Je vais implorer pour vous le pardon de Mon Seigneur : en vérité, Il est indulgent; Il est miséricordieux. »

100. Et lorsque (toute la famille) arriva auprès de Joseph, (celui-ci) accueillit son père et sa mère en disant : « Entrez en Égypte, si Dieu le veut, et (vivez-y) en paix. »

101. Et (Joseph) éleva son père et sa mère sur un trône, et (tous) se prosternèrent devant lui, en s'humiliant. Et (Joseph) dit : « O mon père! C'est l'explication de mon songe d'autrefois. Mon Seigneur l'a réalisé. Il a été déjà bon envers moi, lorsqu'Il m'a fait sortir de prison, et qu'Il vous a fait venir du désert, après que Satan eut déchaîné la discorde entre moi et mes frères. En vérité, Mon Seigneur est bon à

1. D'après les commentateurs musulmans, c'était la robe que Joseph portait quand il était dans la citerne.

l'égard de qui Il veut. Il est savant ; Il est sage. »

102. « Mon Seigneur, Tu m'as donné le pouvoir et Tu m'as instruit sur l'interprétation des traditions. Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon patron dans ce monde et dans l'autre. Fais-moi mourir résigné à Ta volonté[1], et unis-moi aux vertueux. »

(*Conclusion de la Sourate*[2]).

103. Telle est cette histoire (tirée des récits) inconnus que Nous t'avons révélés. Car toi (Mahomet), tu n'étais pas auprès (des frères de Joseph), lorsqu'ils convinrent ensemble de tendre un piège à Joseph. Mais, la plupart des hommes, malgré ton désir ardent (de les convaincre) ne la croiront pas.

104. Tu ne leur demanderas pas de récom-

1. Il y a dans le texte arabe : *musulman*. On peut dire, comme nous l'avons déjà fait observer à propos du v. 89, que la Sourate de Joseph est la projection de l'Islam dans l'antiquité patriarcale hébraïque.

2. Cette fin se détache si nettement de l'histoire de Joseph qu'on peut la considérer comme formant la conclusion de la sourate. C'est Allâh qui y parle à Mahomet.

pense pour cela[1]. Ce n'est qu'un avertissement[2] pour le petit nombre[3] (des élus).

105. Et que de signes dans les cieux et sur la terre[4] ! Mais ils[5] passent près d'eux et s'en détournent.

106. Et la plupart d'entre eux ne croient pas en Dieu, sans Lui associer (d'autres divinités)[6].

107. Sont-ils sûrs que le châtiment divin ne les atteindra pas, et que l'heure (dernière) n'arrivera pas tout d'un coup pour eux, alors qu'ils ne s'y attendront pas?

108. Dis (leur) : « C'est là ma voie. J'en appelle à Allâh par le moyen d'une démonstration évidente, moi (Mahomet), et quiconque me suit[7]. Louange à Allâh ! Je ne suis pas (du nombre) des polythéistes[8]. »

109. Nous n'avons envoyé avant toi que des

1. C'est-à-dire, ce récit, l'histoire de Joseph.

2. Litt. : *un souvenir.*

3. Litt. : *pour les sachants.* Ce n'est que le petit nombre des croyants qui comprendra cet avertissement.

4. De l'unité divine.

5. La plupart des hommes.

6. L'association d'autres dieux au Dieu unique, est, dans le Coran, la grande expression pour désigner le polythéisme.

7. Mes disciples.

8. Litt. : *les associants.*

hommes, auxquels Nous Nous sommes révélés, du peuple des villes[1]. N'ont-ils pas voyagé sur la terre, et n'ont-ils pas vu comment a été la fin de ceux qui les ont précédés? Mais l'habitation de l'autre vie est meilleure pour ceux qui craignent (Allâh). Ne le comprenez-vous pas (maintenant)?

110. Lorsque les apôtres[2] désespéraient et qu'ils pensaient que déjà on les traitait de menteurs, Notre secours vint à eux. Ceux que Nous voulons sont sauvés, et Notre châtiment n'est pas détourné de la foule des criminels.

111. En vérité, il y a eu dans leurs histoires[3] un exemple à méditer pour ceux qui possèdent l'intelligence. Ce n'est pas un conte imaginé[4], mais c'est la confirmation de ce qui a été aupa-

---

1. Qu'entend par là le Prophète? Il semble que ce soit les gens instruits, expérimentés, ceux que le séjour des villes a rendus plus aptes à la mission et à l'apostolat.

2. Les envoyés d'Allâh, les apôtres du Dieu unique, dans le cours des âges.

3. Celles des prophètes ou envoyés d'Allâh antérieurs à Mahomet.

4. L'histoire de Joseph ou le Coran. En tout cas, les qualificatifs de la fin du verset (distinction, guide, etc.) s'appliquent au Coran.

ravant entre Ses mains[1]; c'est la distinction de toute chose[2], le guide et la miséricorde pour le peuple des croyants.

1. Les mains de Dieu.

2. La distinction, c'est-à-dire l'explication distincte des choses de la religion.

Sourate 19.

INTRODUCTION[1]

Cette sourate, dont l'unité est très contestable, comme nous allons le montrer, doit être classée parmi les sourates anciennes de La Mecque ; Nöldeke la range dans la seconde période de ces sourates.

On y relève les traces, en effet, de diverses doctrines coraniques, qui paraissent être en voie de formation.

Ce chapitre est intéressant aussi par les traditions qu'il a conservées sur Zacharie, Marie, Jésus, Abraham, Moïse, etc.

Les versets sont courts ; ils sont presque tous terminés par la rime en *ân* (89 versets sur 98).

Quant à l'unité de la sourate, il est à remarquer qu'elle renferme plusieurs parties, ou, si l'on préfère, qu'elle est formée de plusieurs frag-

---

1. Les questions critiques qui se posent au sujet de cette sourate doivent être de toute nécessité examinées avant de lire la sourate.

ments d'origines diverses, ou de sourates différentes amalgamées.

Nous trouvons traités dans les versets 1 à 59 les sujets suivants :

1° Histoire de Zacharie et de la naissance de Jean-Baptiste (1-15).

2° Histoire de Marie et de la naissance de Jésus (16-35).

3° Dieu n'a pas de fils. Unité de Dieu (36-41).

4° Abraham (42-51).
5° Moïse (52-54).
6° Ismaël (55-56).
7° Idris (57-59).
} Les patriarches.

On peut diviser en deux groupes ces versets 1 à 59 :

1re partie.

Zacharie et Jean-Baptiste, Marie et Jésus, 1-41.

2e partie.

Les patriarches, 42-59.

Quant à la fin de la sourate, en voici les sujets variés :

1° Les partis. Le paradis. L'enfer, 60-83.

2° Les polythéistes, 84-90.

3° Les Chrétiens, 91-96.

4° Le Coran en arabe et la souveraineté de Dieu, 97-98.

On peut, si on le veut, grouper ces versets de la façon suivante, et en faire la troisième partie de la sourate :

3e partie.

Les divers partis, les polythéistes et les Chrétiens. Le jugement, le paradis et l'enfer, 60-96.

Conclusion.

Le Coran arabe et la souveraineté de Dieu, 97-98.

Mais, malgré ces groupements plus ou moins artificiels, le manque d'unité de la sourate est tout à fait évident.

SOURATE DE MARIE[1]

La Mecque : 98 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. K. H. Y. '. S.[2]. (Voici) le souvenir de la miséricorde de Ton Seigneur envers Son serviteur Zacharie,

2. Lorsqu'il invoqua Son Seigneur dans un secret appel.

3. Il dit : « Mon Seigneur, en vérité, mes os

---

1. Voy. dans l'Évangile de Luc (chap. I et II) l'histoire de Zacharie.

2. Lettres mystérieuses (voy. S. 12, v. 1). Nöldeke a pensé que, dans certaines sourates, ces lettres étaient peut-être les initiales des noms des possesseurs des sourates, avant que la première collection des Sourates ait été faite. Cette explication est très douteuse. — On a pensé que dans la S. 19, les cinq lettres étaient les initiales de quatre qualificatifs d'Allâh et d'un qualificatif de la vraie religion : *Karîm* généreux, *Hâdi* guide, *Yakîm* certitude (terme appliqué à l'Islam, la religion certaine), *'Alîm* savant, *Samad* éternel. Cette interprétation est également très douteuse.

sont faibles et ma tête s'est couverte[1] de cheveux blancs.

4. Et je n'ai jamais été malheureux dans mes prières à Toi, Mon Seigneur.

5. Mais, je crains mes proches après moi[2], et ma femme est stérile. Accorde-moi donc de Toi un héritier[3],

6. Pour qu'il hérite de moi, et qu'il hérite de la famille de Jacob ; et rends-le, Mon Seigneur, agréable[4]. »

7. « O Zacharie, en vérité, Nous t'annonçons la bonne nouvelle d'un fils, dont le nom sera Jean.

8. « Nous ne lui avons jamais donné, antérieurement, d'homonyme[5]. »

9. (Zacharie) dit : « Seigneur, est-ce que j'aurais un fils ? Ma femme est stérile, et moi j'ai atteint, par l'âge avancé, la décrépitude. »

10. Il (Dieu) dit : « Ainsi parle Ton Seigneur : « Cela est facile pour Moi ; Je t'ai déjà créé « auparavant et tu n'étais rien. »

---

1. Litt. : *s'est allumée,* métaphore fréquente chez les poètes arabes.

2. Je crains qu'ils ne s'emparent de mon héritage.

3. Un fils.

4. Qu'il te soit agréable à Toi, Dieu.

5. Dans sa famille. Voy. Luc 1, v. 61.

11. (Zacharie) dit : « Seigneur, fais pour moi un signe[1]. » (Dieu) dit : « Ton signe est que tu ne parleras pas aux hommes pendant trois nuits, (quoique) bien portant. »

12. Et il sortit vers son peuple de la chambre où se tient le prêtre[2], et il leur fit signe[3] de célébrer les louanges (de Dieu) matin et soir.

13. « O Jean, prends le Livre avec force[4]. » Nous lui avons donné la sagesse (quand il n'était qu') un enfant.

14. Il reçut) de Nous la grâce et la pureté ; (Jean) était pieux et droit à l'égard de ses parents ; il n'était ni violent, ni rebelle.

15. Que la paix soit sur lui, (comme) au jour de sa naissance, au jour de sa mort et de sa résurrection !

16. « Et mentionne dans le Livre[5] Marie, lors-

---

1. Attestant la réalité de Ta promesse.

2. Zacharie était prêtre. « Il sortit », dit le texte arabe, « du *Mihrab* ». Ce mot est appliqué ici au temple juif. Dans les mosquées, ce terme désigne la niche indiquant la direction de La Mecque, et devant laquelle l'Imam, qui préside le culte, récite les prières.

3. Aux gens du peuple.

4. Attache-toi aux Saintes Écritures (juives).

5. Le Coran. Ces paroles sont adressées par Allâh à Mahomet.

qu'elle se retira d'auprès de ses parents dans une localité de l'Orient. »

17. Elle prit un voile à cause d'eux[1]. Et Nous lui envoyâmes Notre Esprit[2], et il se présenta à elle sous la forme d'un homme admirable[3].

18. Elle dit : « En vérité, je cherche un refuge auprès du Très Miséricordieux à cause de toi, qui crains Dieu[4]. »

19. Il (Gabriel) dit : « Je ne suis qu'un envoyé de Ton Seigneur, pour te donner un fils pur. »

20. Elle dit : « En vérité, aurais-je un fils? Aucun homme ne s'est approché de moi[5] et je ne suis pas une prostituée. »

21. Il (Gabriel) dit : « C'est ainsi qu'a parlé Ton Seigneur : « Ceci m'est aisé. Nous ferons « de lui[6] un signe pour les hommes, et (une

---

1. Elle se couvrit d'un voile pour se cacher aux yeux de ses parents.

2. L'ange Gabriel.

3. Litt. : *bien fait.*

4. Litt. : *si tu crains Dieu.* On a pensé que la phrase était incomplète et on a proposé de lire : « Si tu crains Dieu, éloigne-toi. » Le sens paraît être plutôt : « Toi, qui crains Dieu, tu m'obliges à chercher un refuge auprès de Lui. » La phrase concise, et d'une obscurité qui semble voulue, fait allusion à la conception miraculeuse de Marie.

5. Litt. : *ne m'a touchée.*

6. Le fils de la Vierge Marie.

« preuve de) miséricorde de Notre part : la chose « est décidée. »

22. Et (Marie) le conçut et elle se retira avec lui dans un lieu écarté.

23. Les douleurs de l'enfantement la prirent auprès du tronc d'un palmier. Elle dit : « Oh ! si j'avais pu mourir avant cela, et être complètement oubliée ! »

24. (Une voix) lui cria au-dessous d'elle[1] : « Ne t'afflige pas ! Ton Seigneur a mis de l'eau sous tes pieds[2].

25. « Secoue vers toi le tronc du palmier ; tu feras tomber vers toi des dattes mûres prêtes à être cueillies.

26. « Mange et bois, et rafraîchis ton œil[3], et, si tu vois quelqu'un,

27. « Dis-lui : « En vérité, j'ai fait vœu de jeû- « ner pour le Très Miséricordieux, et je ne parle- « rai aujourd'hui à personne. »

28. Elle alla avec lui[4] auprès de son peuple ;

1. C'est la voix de l'enfant qui est dans son sein. Cette histoire est pleine de merveilleux dans le Coran, comme dans l'Évangile.

2. Le terme arabe, que nous traduisons par *eau*, signifie la rigole creusée autour d'un palmier pour l'arroser.

3. Idiotisme arabe signifiant : *console-toi*.

4. L'enfant qui est né.

elle le portait. On (lui dit): « Marie, tu as fait une chose extraordinaire!

29. « O sœur d'Aaron[1]! Ton père n'était pas un méchant homme, et ta mère n'était pas une prostituée. »

30. Elle le montra[2]. (Mais) ils[3] dirent: « Comment parlerions-nous avec celui qui est dans le berceau d'un enfant? »

31. Il (l'enfant) dit: « En vérité, je suis le serviteur de Dieu. Il m'a donné le Livre[4] et il a fait de moi un prophète.

32. « Il a voulu que je sois béni partout où je suis, et Il a exigé de moi la prière et l'aumône, aussi longtemps que je resterai vivant,

33. « Et la piété envers ma mère ; et il n'a pas fait de moi un misérable orgueilleux.

34. « La paix a été sur moi au jour où je suis né; (elle le sera) au jour où je mourrai et au jour où je serai ressuscité. »

35. C'est Jésus, fils de Marie, selon la parole de vérité, celui au sujet duquel on discute.

36. Il ne se peut qu'Allâh ait un fils. Louange

1. Confusion avec Marie (Miriâm) sœur de Moïse et d'Aaron.
2. L'enfant, pour qu'on l'interrogeât.
3. Les parents.
4. L'Évangile.

à Lui! Lorsqu'Il a décrété une chose, Il lui dit: « Sois! » et elle est.

37. En vérité, Allâh est Mon Seigneur et Votre Seigneur. Adorez-le! C'est là la voie droite.

38. Les partis disputent entre eux. Mais malheur à ceux qui sont infidèles, à cause du témoignage du grand jour[1].

39. Qu'ils entendent et qu'ils voient, au jour où ils viendront devant Nous! Mais les méchants, aujourd'hui, sont dans une erreur évidente.

40. Avertis-les du jour des lamentations, lorsque le décret aura été promulgué, tandis qu'eux sont dans l'insouciance et qu'ils ne croient pas.

41. En vérité, Nous hériterons de la terre et de tout ce qui est sur elle; et eux retourneront à Nous.

42. « Mentionne dans le Livre[2] Abraham. » En vérité, il était un juste, un prophète[3].

43. Lorsqu'il dit à son père: « O mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend pas, ce qui ne voit pas et ce qui n'est pour toi d'aucune utilité?

1. Le jour du jugement.
2. Le Coran. Ces paroles sont adressées par Allâh à Mahomet.
3. Le texte arabe porte: *nabiyyân*. C'est l'hébreu *nâbî* prophète.

44. « O mon père, en vérité, il m'est parvenu une partie de la science qui n'est point arrivée jusqu'à toi. Suis-moi (donc) ; je te guiderai sur une route plane.

45. « O mon père, n'adore pas Satan[1]. En vérité Satan a été rebelle au Très Miséricordieux.

46. « O mon père, je crains que le châtiment du Très Miséricordieux ne t'atteigne, et que tu ne deviennes le suppôt de Satan. »

47. (Son père) lui répondit : « Es-tu (donc) l'adversaire de mes divinités[2] ? O Abraham ! Si tu ne cesses pas (d'agir ainsi), je te lapiderai. Éloigne-toi de moi pour longtemps. »

48. (Abraham) dit : « La paix soit sur toi ! J'implorerai pour toi le pardon de Mon Seigneur. En vérité, Il est bienveillant à mon égard.

49. « Mais je me sépare de vous et de ce que

1. Satan adoré comme divinité. Il reste peut-être une trace dans l'Ancien Testament de ce rôle divin attribué à Satan : voy. 1 Chr. 21, v. 1. Comp. sur ce texte biblique W. Baudissin, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, t. I, p. 128, Leipzig, 1876.

2. Nous avons déjà signalé S. 9, v. 115 le fait que cette tradition coranique sur le polythéisme attribué au père d'Abraham est une légende musulmane.

vous invoquez à côté de Dieu ; et j'invoquerai Mon Seigneur, pour que je puisse, dans mon invocation de Dieu, n'être pas malheureux[1]. »

50. Et lorsqu'il se fut séparé d'eux et de ce qu'ils adoraient à côté de Dieu, Nous lui donnâmes Isaac et Jacob, et de chacun d'eux nous fîmes un prophète.

51. Et nous leur accordâmes (une part) de Notre miséricorde, et Nous fîmes pour eux un langage de vérité sublime[2].

52. « Mentionne aussi dans le Livre[3] Moïse. » En vérité, il était sincère, et il fut apôtre, prophète.

53. Nous lui criâmes du côté droit de la montagne[4], et Nous le fîmes approcher de Nous pour un entretien secret.

54. Et nous lui accordâmes, par Notre miséricorde, son frère, Aaron, un prophète.

55. « Mentionne dans le Livre[5] Ismaël. » En

---

1. Il y a, dans ce verset, trois fois le même mot arabe pour exprimer l'idée d'invocation.

2. Expression obscure. Cela veut-il dire : « Nous leur avons inspiré le langage sublime de la vérité », ou bien, « Nous leur avons accordé une réputation de sublime véracité » ?

3. Le Coran. Cette parole est adressée par Dieu à Mahomet.

4. Le Sinaï.

5. Le Coran. Cette parole est adressée par Dieu à Mahomet.

vérité, il était véridique dans ses promesses ; il fut apôtre, prophète.

56. Il prescrivit à sa famille la prière et l'aumône ; il fut un bon serviteur de Son Seigneur.

57. « Mentionne dans le Livre[1] Idris. » En vérité, il fut juste ; (il fut) un prophète.

58. Nous l'élevâmes à une place sublime[2].

59. Voilà ceux pour lesquels Allâh a été plein de grâce, des prophètes de la postérité d'Adam et de ceux que Nous avons portés avec Noé[3], et de la postérité d'Abraham et d'Ismaël, et de ceux que Nous avons guidés et élus ; lorsqu'on leur lisait les signes du Très Miséricordieux, ils se prosternaient en adorant et en pleurant.

60. Et après eux des générations se succédèrent ; elles abandonnèrent la prière et suivirent leurs désirs. (Mais) elles ne trouveront que la perdition,

61. Excepté celui qui se repent, qui croit

1. Le Coran. Parole adressée à Mahomet.

2. Idris est le patriarche Hénoch de l'Ancien Testament, qui fut « pris par Dieu » (Gen. 5, v. 21-24), c'est-à-dire enlevé au ciel.

3. Dans l'arche.

et fait le bien ; ceux-là entreront dans le jardin (du paradis) et ils ne seront lésés en rien.

62. (Ce sont) les jardins d'Eden, que le Très Miséricordieux a mystérieusement promis. En vérité, Sa promesse va s'accomplir.

63. Ils n'y entendront pas de paroles futiles, mais (seulement le mot) Paix! Ils y recevront leur nourriture matin et soir.

64. Tel est le jardin que Nous donnerons en héritage à celui de Nos serviteurs qui Nous craint.

65. Nous[1] ne descendons (du ciel) que sur l'ordre de Ton Seigneur. A Lui (appartient) ce qui est entre nos mains[2], ce qui est derrière nous et ce qui est intermédiaire. Ton Seigneur n'est pas oublieux.

66. Il est le Seigneur des cieux et de la terre, et de ce qui est entre eux deux. Sers-Le et persévère dans Son service. En connais-tu un autre ayant le même nom?

67. L'homme dit: « Lorsque je serai mort, resortirai-je vivant? »

---

1. L'ange Gabriel prend ici la parole.
2. Ce qui est devant nous.

68. L'homme ne se souvient-il pas que Nous l'avons créé avant qu'il fût quelque chose?

69. Par Ton Seigneur![1] Nous les rassemblerons sûrement eux[2] et les démons. Alors Nous les placerons sûrement autour de l'enfer à genoux.

70. Puis Nous séparerons de chaque groupe[3] ceux qui ont été les plus violents contre le Très Miséricordieux par orgueil.

71. Alors Nous saurons le mieux ceux qui méritent le plus d'y être brûlés[4].

72. Il n'en est aucun d'entre vous qui n'y descendra[5]. C'est un décret promulgué par Ton Seigneur[6].

73. Puis Nous sauverons ceux qui ont craint (Allâh), et Nous y[7] laisserons à genoux les méchants.

---

1. Je jure par Ton Seigneur.

2. Les hommes.

3. Faut-il appliquer le mot *groupe* aux hommes et aux démons, ou bien à toutes les sociétés humaines (religions, sectes, etc.)?

4. Dans l'enfer mentionné au v. 69.

5. Dans l'enfer.

6. Verset très controversé. Le sens paraît en être que tous les hommes sans exception descendront aux enfers; mais il demeure évident que les bons n'auront pas à souffrir de ce passage par le séjour infernal. La doctrine, en voie de formation, qui semble affirmée ici, se trouve contredite ailleurs par de nombreux textes.

7. Autour de l'enfer (v. 69).

74. Et lorsque Nos signes leur sont lus d'une manière évidente, ceux qui sont infidèles disent à ceux qui croient : « Lequel des deux partis est le mieux placé et dans la meilleure compagnie ?[1] »

75. Et combien de générations, avant eux, Nous avons détruites, qui (leur) étaient supérieures en richesses et en beauté[2] ?

76. Dis[3] : « Quiconque est dans l'erreur, le Très Miséricordieux lui prolongera la mesure (de ses jours),

77. Jusqu'à ce qu'ils voient ce dont ils sont menacés, soit les souffrances (de cette vie), soit (celles) de l'heure[4] ; alors ils connaîtront quel est celui qui est dans la pire situation, et (qui est) le plus faible quant à l'assistance (qu'il peut attendre).

78. Et Allâh augmentera, pour ceux quî sont guidés (dans la bonne voie), la bonne direction[5].

---

1. L'évidence même ne convainc pas les infidèles.

2. Et cependant Dieu a détruit autrefois bien des infidèles supérieurs par leurs richesses et leur splendeur aux infidèles du temps présent, celui de Mahomet.

3. Dis à ces incrédules (du temps de Mahomet).

4. L'heure du jugement dernier.

5. Ceux qui sont prédestinés au bien et au bonheur seront confirmés, accrus même, dans cette direction.

79. Les bonnes œuvres qui persistent valent mieux auprès de Ton Seigneur pour la récompense ; elles valent mieux pour la rétribution [1].

80. As-tu vu celui qui ne croyait pas à Nos signes et (qui) disait : « J'aurai sûrement des richesses et des enfants [2] ? »

81. A-t-il eu connaissance de l'invisible, ou a-t-il fait un pacte avec le Très Miséricordieux ?

82. Certainement Nous inscrirons ce qu'il dit et Nous lui augmenterons la mesure du tourment.

83. Nous le ferons hériter de ce qu'il dit et il viendra à Nous, seul [3].

84. Ils ont pris à côté d'Allâh d'autres dieux, qui sont devenus pour eux une puissance [4].

85. Certainement, ils [5] seront infidèles à leur culte et deviendront leurs adversaires [6].

---

1. Doctrine coranique du mérite des bonnes œuvres.

2. Allusion à un fait particulier, d'après les commentateurs musulmans. Mais ce peut être aussi un exemple anonyme, procédé oratoire dont usent souvent les prédicateurs.

3. Nous lui accorderons sur la terre ce qu'il dit, mais il comparaîtra devant Nous, au jour du jugement, dépouillé de tout.

4. Les polythéistes s'appuient sur leurs fausses divinités, comme si elles étaient une force.

5. Ces faux dieux.

6. Les faux dieux n'existant pas, le culte qui leur est adressé

86. Ne vois-tu pas que Nous avons envoyé les démons contre les infidèles pour les pousser au mal[1] ?

87. Ne te hâte pas contre eux[2] ; en vérité, Nous leur compterons un nombre (de jours)[3],

88. Le jour où Nous réunirons ceux qui sont pieux auprès du Très Miséricordieux comme ambassadeurs[4].

89. Et (où) Nous précipiterons les criminels dans l'enfer à (longs) flots[5].

90. Ils n'obtiendront pas d'intercession, si ce

---

est vain ; par suite ces dieux, sur lesquels les polythéistes comptaient, deviennent en quelque sorte, par le fait de leur inexistence, des adversaires : leur concours, sur lequel leurs adorateurs pensaient s'appuyer, fait défaut et se transforme ainsi en obstacle.

1. Ce verset se rattache-t-il aux précédents sur les faux dieux, et trouverait-on ici, dans le Coran, une trace de la doctrine juive assimilant les faux dieux aux démons ? Voy. ce que nous avons dit sur le v. 45.

2. Pour les punir, toi, Mahomet.

3. Nous les laisserons vivre un temps déterminé jusqu'au jour du châtiment.

4. Traduction douteuse ; on peut traduire plus simplement : *en troupe*. Les élus ne formeraient qu'un groupe et nous aurions ici une allusion au petit nombre des élus.

5. Le sens est : « comme des troupeaux altérés se précipitent dans l'eau pour s'abreuver ». Allusion au grand nombre des réprouvés.

n'est celui qui a conclu une alliance avec le Très Miséricordieux[1].

91. Ils[2] disent : « Le Très Miséricordieux a eu un fils. » Vous venez dire une chose monstrueuse.

92. Peu s'en faut que les cieux ne se fendent à cause de cela, que la terre ne s'entr'ouvre et que les montagnes brisées ne s'effondrent,

93. De ce qu'ils attribuent un fils au Très Miséricordieux. Il ne convient pas au Très Miséricordieux d'avoir un fils.

94. Il n'y a personne dans les cieux et sur la terre qui ne soit serviteur du Très Miséricordieux. (Allâh) les a comptés, et les a dénombrés par le nombre[3].

95. Et ils viendront tous devant Lui, au jour de la résurrection, seuls.

96. En vérité, quant à ceux qui ont cru et qui ont fait le bien, le Très Miséricordieux leur donnera d'aimer.

97. En vérité, Nous l'avons rendu facile[4] dans

1. Nul n'aura d'intercesseur auprès de Dieu que celui qui aura fait alliance avec Lui.

2. Les Chrétiens.

3. L'emploi du verbe avec le substantif qui en est dérivé est une tournure arabe très fréquente.

4. Le Coran.

tà langue, afin que, par lui, tu annonces de bonnes nouvelles à ceux qui sont pieux, et que, par lui, tu avertisses les gens querelleurs.

98. Combien de générations n'avons-Nous pas détruites avant eux? Peux-tu en trouver un seul d'entre eux, ou entendre d'eux (ne fût-ce qu') un faible murmure ?

Sourate 56[1].

SOURATE DE L'ÉVÉNEMENT INÉVITABLE[2]

La Mecque: 96 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Lorsqu'arrivera l'événement inévitable,

---

1. Cette sourate est ancienne; Nöldeke la place dans la première période des Sourates de La Mecque. Son antiquité apparaît à la fois dans la très grande brièveté des versets, aux rimes variées, et dans l'apologie du monothéisme qui y est faite. Dans sa seconde et principale partie (v. 57-72), la S. 56 est une prédication monothéiste. Elle est d'un contenu complexe et l'unité en paraît douteuse. Sur le caractère strophique qu'aurait cette sourate, voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans notre Introduction (p. 76). Cette sourate se divise en 4 parties, encadrées par deux doxologies :

1° La vie future. 1-56.
2° Apologie du monothéisme : Allâh. 57-72.
Doxologie. 73.
3° Apologie du Coran. 74-81.
4° La mort et le jugement. 82-95.
Doxologie. 96.

2. Le jugement dernier.

2. — On ne pourra traiter de mensonge sa venue, —

3. Abaissant (les uns), élevant (les autres);

4. Lorsque la terre tremblera, (quel) tremblement !

5. Et que les montagnes seront réduites en poudre, (quelle) poudre !

6. Et qu'elles seront une poussière très ténue (qui sera) dispersée,

7. Vous formerez trois groupes[1] :

8. Les compagnons de droite : Oh ! les compagnons de droite[2] !

9. Et les compagnons de gauche : Oh ! les compagnons de gauche[3] !

10. Les plus avancés (seront) les plus avancés[4].

11. Ce sont ceux qui seront le plus près[5],

12. Dans les jardins des délices[6].

---

1. Le premier groupe (droite) se divise en deux (v. 13-14).

2. Formule signifiant : « Comme ils seront heureux ! »

3. Formule signifiant : « Comme ils seront malheureux ! »

4. Traduction littérale, signifiant : « Les premiers croyants seront les premiers bienheureux. »

5. Sous-entendu : d'Allâh.

6. Expression arabe équivalente à l'hébreu « jardin d'Eden » dans le sens de « jardin de délice ». Mais il faut noter qu'en hébreu ce n'est là qu'une des interprétations possibles du mot *Eden*.

13. (Il y aura) un grand nombre des premiers[1],

14. Et un petit nombre des autres[2],

15. Sur des lits aux étoffes artistement arrangées.

16. Ils y reposeront, les uns en face des autres ;

17. Autour d'eux des éphèbes toujours jeunes,

18. Avec des coupes, des aiguières et des verres de boisson limpide.

19. Ils n'auront pas mal à la tête à cause d'elle et ne seront point ivres.

20. (Ils auront) encore les fruits de leur choix,

21. Et la chair des oiseaux qu'ils désirent.

22. (Des houris)[3] aux grands yeux noirs, semblables aux vraies perles,

23. Seront la récompense de leur foi.

24. Ils n'entendront là ni parole futile, ni langage excitant au péché.

25. On n'y entendra que ces mots: Paix! Paix !

---

1. Les anciens croyants, antérieurs à Mahomet.

2. Les nouveaux croyants, depuis l'Islam.

3. Houris, l'idéal féminin du paradis, êtres sans péché, perfections de beauté physique et morale.

26. Et les compagnons de la droite : Oh ! les compagnons de droite[1] !

27. (Vivront) au milieu des arbres sans épines[2],

28. Et des talh bien plantés[3],

29. Et des ombrages étendus,

30. Et (auprès) des eaux courantes.

31. (Au milieu) de fruits en abondance,

32. Qui ne manqueront pas[4] et qu'on ne refusera pas,

33. Et (ils se reposeront) sur des lits élevés.

34. En vérité, c'est Nous qui les[5] avons créées par un acte créateur particulier.

35. Nous les avons faites vierges[6],

36. Chéries de leurs époux et d'un âge égal[7],

37. Pour les compagnons de droite.

---

1. De quel bonheur ils jouiront !

2. Le texte arabe a le mot *Sidr*, petit arbre épineux, appelé aussi *Nabq* et *Dôm*, produisant d'excellents fruits jaunes ressemblant, par la forme, aux cerises.

3. Le *tahl* est, en Arabie, l'*acacia* ou le *mimosa gummifera*. Mais l'exégèse traditionnelle déclare que dans ce passage il s'agit du bananier (?).

4. Litt. : *qu'on ne coupera pas*.

5. Les houris.

6. Pour toujours.

7. On peut aussi traduire : *aimant leurs époux*. Le mot arabe peut être pris dans les deux sens.

38. (Il y aura) un grand nombre des premiers [1],

39. Et un grand nombre des autres [2].

40. Et les compagnons de gauche : Oh ! les compagnons de gauche [3] !

41. Sous un vent brûlant et dans une eau bouillante,

42. Et à l'ombre d'une fumée noire.

43. Ni fraîcheur, ni (rien d') agréable.

44. En vérité, autrefois ils menaient une existence facile.

45. Ils persévéraient dans le crime atroce,

46. Et ils disaient :

47. « Quand nous seront morts, et que nous ne serons (plus que) poussière et os, nous ressusciterions ?

48. « Et nos pères avant nous (ressusciteraient) ? »

49. Dis : « En vérité, les premiers et les autres [4]

1. Ceux antérieurs à l'Islam (comp. v. 10 et 13).

2. Ceux depuis l'Islam (comp. v. 14) ; au v. 14 il est dit qu'ils seront peu nombreux. Il y a contradiction entre les deux passages. Y a-t-il une erreur de copiste, au v. 14 ou au v. 39 ? Très probablement.

3. Quels malheurs leur sont réservés !

4. Voy. v. 38 et 39.

50. « Seront réunis au temps fixé, au jour déterminé[1].

51. « Alors vous, en vérité, qui êtes dans l'erreur et qui dites que c'est un mensonge[2],

52. « Vous mangerez (des fruits) de l'arbre zakkoûm[3]

53. « Et vous vous en remplirez le ventre ;

54. « Et vous boirez là-dessus de l'eau bouillante,

55. « Et vous boirez comme boit celui qui souffre de la soif. »

56. Voilà l'hospitalité (qui leur sera offerte) au jour du jugement.

57. Nous vous avons créés : pourquoi ne croiriez-vous pas[4] ?

58. Avez-vous réfléchi au mystère de la conception[5] ?

59. Est-ce que vous avez créé cela ou (est-ce) Nous qui l'avons créé[6] ?

---

1. Au paradis.

2. La prédication de Mahomet, le Coran.

3. L'arbre de l'enfer, qui produit des fruits d'un goût repoussant.

4. Allâh, par la bouche de Mahomet, fait appel à ceux qui écoutent la nouvelle prédication du Prophète.

5. Litt. : *à ce que vous émettez.*

6. La semence de l'homme.

60. Nous avons décrété la mort parmi vous : aucun homme ne peut y échapper[1].

61. (Nous pourrions) vous substituer des êtres semblables à vous[2], et vous transformer en ce que vous ne savez pas[3].

62. Vous connaissez la première création[4]. Pourquoi alors ne réfléchissez-vous pas[5] ?

63. Avez-vous observé quand vous labouriez?

64. Est-ce vous qui faites germer, ou est-ce Nous qui produisons les germes ?

65. Si Nous voulions, nous rendrions aride (la terre que vous labourez). Alors vous auriez tort de vous étonner :

66. « En vérité, nous nous sommes endettés (pour semer), mais nous ne pouvons pas[6] (jouir des fruits de notre travail). »

67. Avez-vous considéré l'eau que vous buvez?

---

1. Litt. : *et non Nous dans (les) devancés.* Cela signifie : « personne ne peut devancer Notre décret », c'est-à-dire échapper à la loi de la mort.

2. Le verset commence par ces mots qui le relient au précédent : *sur ce que*, par la raison que, c'est-à-dire : « même si nous vous substituions » etc.

3. Rien ne serait changé à la loi de la mort.

4. La création par la reproduction, l'acte de la génération.

5. Pourquoi ne concluez-vous pas de là qu'il n'y a qu'un seul Dieu ?

6. Litt. : *nous sommes empêchés.*

68. Est-ce que vous la faites descendre des nuages, ou est-ce Nous qui la faisons tomber?

69. Si Nous le voulions, (Nous pourrions) la rendre amère. Pourquoi n'êtes-vous pas reconnaissants?

70. Avez-vous considéré le feu que vous faites jaillir (du bois)[1]?

71. Est-ce vous qui avez créé l'arbre (d'où vous le faites jaillir), ou est-ce Nous qui l'avons créé?

72. Nous l'avons fait pour votre instruction et pour le bien des voyageurs du désert.

73. Célèbre le grand nom de Ton Seigneur[2]!

74. Je ne jurerai point par la position des étoiles[3]:

75. Et, en vérité, c'est un grand serment, si vous le saviez!

76. En vérité, le Coran est noble[4].

---

1. Comp. S. 36, v. 80. On obtenait du feu, chez les anciens Arabes, par le procédé bien connu consistant à frotter l'un contre l'autre deux morceaux de bois sec (d'un bois spécial).

2. Doxologie terminant les deux premières parties de la sourate.

3. Litt. : *par le déclin* (ou le coucher) *des étoiles*. Sur la formule de ce serment, voy. S. 81, v. 15 (note).

4. Ou bien : *la sourate* (litt. *la lecture*, le mot Coran signifiant lecture). Il s'agirait alors de la S. 56.

77. (Il est conservé) dans un Livre de haute autorité[1].

78. Que personne ne le touche, si ce n'est ceux qui sont purifiés[2]!

79. C'est une révélation du Seigneur du monde.

80. Est-ce que vous tenez en suspicion cette tradition[3]?

81. Et ferez-vous votre nourriture (spirituelle) de ce que vous appelez un mensonge?

82. Pourquoi donc, quand cela[4] arrive à la gorge,

83. Et que vous, alors, regarderez (de tous côtés),

84. — Nous serons près de celui d'entre vous (qui va mourir), mais vous ne vous en apercevrez pas, —

85. Pourquoi, si vous ne devez pas être jugés[5],

---

1. Allusion à l'original divin du Coran, conservé auprès d'Allâh. Il y a dans le texte litt. : *solide, ferme* (au propre et au figuré).

2. Formule fréquemment répétée sur les exemplaires du Coran, en particulier sur la couverture.

3. La tradition sur l'origine divine du Coran.

4. La mort, proprement le souffle du mourant.

5. Au jugement dernier.

86. Ne le ramenez-vous pas en arrière, si vous dites la vérité[1]?

87. Mais s'il est de ceux qui sont proches (d'Allâh),

88. (A lui sont réservés) le repos, les parfums, et le jardin des délices.

89. S'il est des compagnons de droite,

90. « Paix sur toi! » de la part des compagnons de droite.

91. Mais s'il est de ceux qui disent que c'est un mensonge,

92. Et qui sont dans l'erreur,

93. L'eau bouillante lui est réservée[2].

94. Il sera brûlé dans l'enfer.

95. Assurément, c'est là la vérité certaine!

96. Célèbre donc le grand nom de Ton Seigneur[3]!

1. Passage obscur. Le pronom *le* se rapporte, dans le texte arabe (pronom féminin correspondant à la personne féminine du verbe au v. 82), à ce qui arrive à la gorge : la mort, le souffle du mourant. Le sens pourrait être : « Si vous n'êtes pas croyants (musulmans), et si votre incrédulité est la vérité, pourquoi ne retardez-vous pas la mort, puisque vous êtes si puissants et que Dieu n'est rien (ironique)? »

2. Litt. : *hospitalité d'eaa bouillante.*

3. Doxologie terminant les deux dernières parties de la sourate et la sourate elle-même.

Sourate 60[1].

SOURATE DE L'ÉPREUVE

Médine : 13 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. O vous qui croyez? Ne prenez pas mes ennemis et vos ennemis pour patrons, allant au devant d'eux avec affection ; car ils ont été incrédules à la vérité qui est venue jusqu'à vous[2]. Ils rejettent l'Apôtre et vous-mêmes, parce que vous croyez en Allâh Votre Seigneur. Si vous sortez pour la guerre sainte dans Ma voie, et

---

1. Cette sourate offre un intérêt particulier d'actualité, parce qu'elle a été citée dans les controverses récentes qui ont eu lieu au sujet du califat. Au v. 1 le Prophète ordonne à ses fidèles de n'entretenir aucune liaison avec « mes ennemis et les vôtres ». (Il s'agit ici des Meccois, adversaires de Mahomet à l'époque où la sourate a été écrite.) L'Islam, dans sa tradition la plus authentique, repousse d'une manière absolue toute mainmise d'un pouvoir infidèle (aujourd'hui les puissances chrétiennes) sur l'autorité spirituelle qui commande aux croyants (le Calife).

2. C'est-à-dire : « qui vous a été révélée ».

que vous cherchez à Me satisfaire, mais qu'en secret vous leur témoignez de l'amitié, Moi Je sais le mieux ce que vous cachez et ce que vous faites connaître! Celui d'entre vous qui a agi ainsi s'est écarté de la vraie route[1].

2. S'ils vous rencontraient, ils seraient pour vous des ennemis; ils étendraient vers vous leurs mains et leurs langues pour le mal[2] et désireraient que vous deveniez incroyants.

3. Ils ne vous seront d'aucun secours, vos parents et vos enfants, au jour de la résurrection, qui vous séparera les uns des autres. Allâh voit ce que vous faites!

4. Vous aviez un bel exemple dans Abraham et dans ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils disaient à leurs gens: « En vérité, nous n'avons

---

1. D'après les commentateurs musulmans, ce verset ferait allusion au fait suivant: Hâtib ben Abî Baltahah, qui était à Médine, avait averti les Meccois que Mahomet se préparait à une surprise armée contre La Mecque. Sa lettre ayant été interceptée par le Prophète, il justifia sa démarche insolite, auprès de Mahomet, en disant qu'il avait seulement voulu mettre à l'abri d'un coup de main sa famille qui était à La Mecque, sans avoir voulu empêcher l'expédition projetée. Mahomet pardonna, mais il mentionna le fait dans le Coran, pour qu'il ne se renouvelât pas.

2. Ils chercheraient à vous faire du mal par leurs actes et par leurs paroles.

rien à faire avec vous, ni avec ce que vous adorez à côté de Dieu. Nous sommes en désaccord avec vous, et entre nous et vous ont commencé pour toujours l'inimitié et la haine, jusqu'à ce que vous croyiez au Dieu unique. » (Mais n'imitez pas) la parole d'Abraham à son père : « En vérité, j'implorerai le pardon pour toi. Mais je ne suis pas maître de quoi que ce soit de la part de Dieu pour toi[1]. » Notre Seigneur ! Nous nous en remettons entièrement à Toi ; c'est vers Toi que nous nous tournons ; vers Toi est la fin de tout.

5. Notre Seigneur, ne nous mets pas à l'épreuve pour ceux qui ne croient pas ; mais pardonne-nous ! Notre Seigneur, en vérité, Tu es puissant, sage !

6. Vous avez en eux[2] un bel exemple, (qui est) pour celui qui met son espérance en Allâh et dans le dernier jour. (Mais), quant à celui qui tourne le dos[3]... En vérité, Allâh est Le Riche, Le Glorifié.

7. Il se peut qu'Allâh établisse entre vous et

1. Sur cette légende d'Abraham, voy. S. 9, v. 115.

2. Abraham et ceux qui étaient avec lui.

3. Phrase inachevée. Celui qui tourne le dos à Allâh et à l'Islam, n'a rien à espérer de Lui.

ceux dont vous êtes les ennemis l'amitié (venant) de leur part[1]. Car Allâh est puissant; Allâh pardonne; Il est miséricordieux.

8. Allâh ne vous défend pas, à l'égard de ceux qui n'ont pas combattu contre vous pour cause de religion, et qui ne vous ont pas chassés de vos demeures, d'agir droitement et justement. En vérité, Allâh aime ceux qui exercent la justice.

9. Allâh vous défend seulement de prendre pour vos patrons ceux qui vous ont combattus pour cause de religion, et qui vous ont chassés de vos demeures, ou qui ont aidé à votre expulsion. Quiconque les prend pour patrons... ceux-là sont des injustes[2].

10. O vous qui croyez! Si viennent à vous des femmes croyantes, qui se sont enfuies[3], éprouvez-les[4]: Allâh connaît leur foi! Et si vous reconnaissez qu'elles sont croyantes, ne les ren-

1. Ces mots semblent faire allusion à la possibilité de la conversion à l'Islam des ennemis.

2. Il y a dans le texte, conformément à la traduction, le singulier suivi du pluriel, s'appliquant aux personnages déclarés injustes. Ce mélange de singulier et de pluriel est fréquent dans la syntaxe arabe.

3. Fuyant leurs maris idolâtres.

4. Mettez-les à l'*épreuve* : de là le titre de la sourate,

voyez pas aux incroyants[1]. Elles ne sont pas légales pour eux[2] et eux[3] ne sont pas légaux pour elles. Mais donnez-leur[4] ce qu'ils ont dépensé[5]. Ce ne sera pas un péché pour vous de les prendre pour femmes, quand vous leur[6] aurez donné pleinement leurs dots. Et ne retenez pas les femmes incroyantes[7]; mais demandez ce que vous avez dépensé (pour elles) et laissez-les[8] demander ce qu'ils ont dépensé[9]. C'est le jugement d'Allâh : Il juge entre vous; car Il est savant; Il est sage.

11. Et si l'une de vos femmes s'échappe de chez vous (pour passer) aux infidèles, et que votre tour vienne[10], donnez à ceux dont les femmes[11]

1. A leurs maris qui ne croient pas.

2. Les maris païens.

3. Les maris païens.

4. Aux maris païens.

5. Les dots que les maris ont payées pour acheter leurs femmes.

6. Aux maris païens.

7. Les païennes que vous avez épousées.

8. Les maris païens.

9. Pour les femmes croyantes qu'ils ont épousées. — Toutes ces dispositions, qui avaient force de loi à l'époque, ont pour but de rendre légales les situations matrimoniales des femmes croyantes et incroyantes.

10. C'est-à-dire « que vous soyez victorieux et que vous fassiez du butin ».

11. Il y a dans le texte, conformément à la syntaxe arabe : « leurs femmes ».

ont fui l'équivalent de ce qu'ils ont dépensé[1]. Et craignez Allâh, en qui vous croyez.

12. O toi Prophète! Si des femmes croyantes viennent à toi et s'engagent auprès de toi à ne rien associer à Allâh[2], à ne pas dérober, à ne pas forniquer, à ne pas tuer leurs enfants[3], à ne pas répandre de calomnie forgée entre leurs mains et leurs pieds[4], à ne pas te désobéir en ce qui est raisonnable[5], prends l'engagement auprès d'elles et implore pour elles le pardon d'Allâh! En vérité, Allâh pardonne; Il est compatissant!

13. O vous qui croyez! Ne prenez pas pour patrons des gens contre lesquels Allâh est irrité: ils désespèrent de la vie future, comme les infidèles désespèrent des compagnons des tombes[6].

---

1. C'est-à-dire les dots qu'ils ont payées pour épouser ces femmes.

2. A ne pas associer à Allâh d'autres divinités: c'est l'expression coranique pour désigner le polythéisme.

3. Allusion à la pratique païenne d'enterrer, à leur naissance, les enfants du sexe féminin, dont on voulait se défaire.

4. Formule arabe signifiant que l'homme a travaillé de tout son être à forger le mensonge.

5. Ces engagements constituent l'ensemble des devoirs qui incombent, dans l'Islam, au sexe féminin.

6. C'est-à-dire de la résurrection des morts.

Sourate 69[1].

SOURATE DE L'INÉVITABLE[2]

La Mecque : 52 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. L'inévitable !
2. Qu'est-ce que l'inévitable ?
3. Et qui te fera connaître l'inévitable ?
4. Thamoûd et Ad[3] traitèrent de mensonge le jour de la décision[4].

---

1. Cette sourate paraît être très ancienne ; Nöldeke la place dans la première période des Sourates de La Mecque. On y trouve quelques traditions sur les Adites et les Thamoûdites, et quelques souvenirs bibliques. Les versets sont courts et rimés ; la rime n'est régulière que dans les v. 1-29, où elle est tantôt *ah*, tantôt *yah*. Dans les v. 30-52 les rimes varient : *oûh*, *oûn*, *îm*, *în*, *îl*.

2. Le sens du mot arabe est : *le nécessaire et l'inévitable* ; il s'applique ici au jour du jugement dernier.

3. Sur Thamoûd et Ad, voy. S. 9, v. 71 (note).

4. C'est-à-dire le jour du jugement dernier.

5. Thamoûd a été détruit par la foudre et le tonnerre[1].

6. Ad a été détruit par un vent rugissant et impétueux.

7. (Allâh) s'en est servi contre eux sept nuits et sept jours de perdition ; et tu aurais vu ce peuple renversé comme des troncs creux de palmiers.

8. En as-tu vu un seul[2] échappant (à la destruction)?

9. Pharaon et ceux qui avaient été avant lui, et les (villes) renversées[3] avaient commis des péchés.

10. Ils avaient désobéi à l'Envoyé[4] de Leur Seigneur, et Lui les châtia avec usure.

11. En vérité, lorsque les eaux débordèrent, Nous vous portâmes sur un navire[5],

12. Pour que Nous en fissions pour vous une

---

1. Litt. : *par un coup violent.* Cette expression a toujours été interprétée par la tradition : *foudre et tonnerre.*

2. Ces populations païennes, détruites par la vengeance divine, avaient complètement disparu à l'époque de Mahomet.

3. Expression consacrée pour désigner Sodome et Gomorrhe.

4. Il y a le singulier dans le texte, alors qu'il s'agit de Moïse dans le premier cas, et d'Abraham dans le second.

5. Allusion au déluge et à l'arche de Noé.

commémoration[1] et que l'oreille attentive en gardât le souvenir.

13. Lorsqu'on sonnera la trompette[2] la première fois,

14. Lorsque la terre et les montagnes seront emportées et broyées d'un seul broiement,

15. En ce jour-là, le grand événement arrivera[3].

16. Le ciel se fendra ; en ce jour-là il se rompra facilement.

17. Et l'ange[4] (sera) à côté[5], et huit d'entre eux[6], en ce jour-là porteront le trône de Ton Seigneur.

18. En ce jour-là, vous serez mis en pleine lumière, et aucune de vos actions secrètes ne sera cachée.

19. Et celui, dans la droite duquel aura été mis son livre, dira : « Voici ! Prenez et lisez mon livre,

20. En vérité, je pensais bien que je devrais rendre compte. »

---

1. Dans le Coran.
2. La trompette du jugement dernier.
3. Le jugement dernier.
4. Il y a le singulier dans le texte, mais, comme l'indique la fin du verset, le sens est pluriel : *les anges* (*seront*) *à côté*.
5. Litt. : *sur les côtés* (du ciel ?).
6. Les anges.

21. Celui-là aura une vie agréable,

22. Dans un jardin haut placé[1],

23. Dont les fruits sont faciles à cueillir.

24. « Mangez et buvez (dira Allâh) avec plaisir[2], pour ce que vous avez fait auparavant dans les jours qui sont passés. »

25. Quant à celui, dans la main gauche duquel aura été mis son livre, il dira : « Ah ! Si l'on ne m'avait pas donné mon livre,

26. « Je n'aurais pas eu connaissance de (mon) compte.

27. « Ah ! S'il y avait eu une fin pour moi[3] !

28. « Ma fortune ne m'enrichit point[4] !

29. « (Mon) autorité a péri loin de moi ! »

30. (Alors Allâh dira) : « Saisissez-le et liez-le !

31. « Ensuite, brûlez-le au feu de l'enfer !

32. « Ensuite une chaîne de soixante-dix coudées : chargez-l'en ! »

33. En vérité, il n'a pas cru en Allâh Le Grand,

34. Et il ne s'encourageait pas à nourrir le pauvre.

---

1. Le paradis.
2. Litt. : (*que cela vous soit*) *agréable !*
3. Si j'étais mort avant de commettre toutes mes iniquités !
4. Elle ne me sert à rien.

35. Aussi, aujourd'hui, ici, il n'a point d'ami.

36. Et il n'a pas d'autre nourriture que le pus (des réprouvés),

37. Que personne, sauf les pécheurs, ne peut manger.

38. Je ne jurerai pas par ce que vous voyez

39. Et par ce que vous ne voyez pas[1] !

40. En vérité, c'est la parole d'un noble apôtre !

41. Ce n'est pas la parole d'un poète. Combien peu est ce que vous croyez !

42. Ce n'est pas la parole d'un devin. Combien peu est ce à quoi vous réfléchissez !

43. C'est une révélation du Seigneur des Mondes.

44. S'il[2] avait inventé contre Nous quelques (mauvais) propos,

45. Nous l'aurions saisi par la main droite,

46. Ensuite, Nous lui aurions coupé l'artère du cœur.

47. Aucun d'entre vous, pas un seul, n'aurait pu Nous arrêter (dans l'exécution de Notre arrêt) contre lui.

---

1. Il est inutile de faire un serment, tant la chose est certaine.

2. C'est Dieu qui parle, mais « il » c'est « le noble apôtre » du v. 40, Mahomet.

48. En vérité, c'est un avertissement[1] pour ceux qui craignent (Allâh).

49. Et en vérité, Nous savons que parmi vous il en est qui le traitent de mensonge[2].

50. En vérité, c'est pour les infidèles (une source) de lamentations[3].

51. (Mais) en toute assurance, c'est la vérité absolue.

52. Célèbre le nom de Ton Seigneur Le Grand[4].

1. Le Coran.
2. Le Coran.
3. Le Coran fait le désespoir des infidèles, qui n'ont pas su en reconnaître l'autorité divine.
4. Doxologie.

Sourate 73.

INTRODUCTION

Cette sourate, que Nöldeke compte au nombre des sourates de la première période de La Mecque, est, au point de vue de la critique textuelle et de l'examen interne, la plus intéressante peut-être du Coran ; de là la nécessité d'en faire précéder le texte d'une introduction spéciale.

La tradition nous l'a conservée sous une forme dont l'unité n'est qu'apparente ; il semble, en effet, qu'elle soit d'un seul jet, la presque totalité de ses versets (2-19) ayant la rime uniforme *ân*. Mais cette apparence d'unité ne résiste pas à un examen serré du texte.

On trouve en effet dans cette sourate trois fragments d'époques différentes, ou, si l'on veut, trois textes fragmentaires de sourates diverses reliés bout à bout :

1° le fragment v. 1-4, aux versets très courts, est très ancien et remonte aux premières années du Réformateur arabe ;

2° le fragment v. 5-19, dont les versets sont courts, et dont le contenu, très varié, manque essentiellement d'unité, est moins ancien ; mais, comme le premier, il paraît avoir été écrit à La Mecque ;

3° le verset 20 et dernier, très long, qui doit être d'origine médinoise, étant donné son style, les idées qui y sont affirmées, et l'institution du rituel musulman qui y est nettement établie, constitue à lui seul un fragment de sourate du plus haut intérêt. Il est si différent des fragments 1 et 2, qu'une tradition musulmane en attribue la révélation à la femme de Mahomet 'Aïchah.

On trouve dans ces trois sourates ou fragments de sourates l'origine et le développement graduel, qui ne s'est effectué que lentement, de la prière nocturne.

Dans le fragment 1, il y a l'ordre divin révélé de prier pendant la nuit. Dans le fragment 2, le temps de la prière nocturne est fixé. Enfin dans le fragment 3, le rituel musulman, comportant la prière, l'aumône, etc. est définitivement établi. Nous avons donc dans la Sourate 73 comme l'histoire en raccourci de l'un des actes rituels les plus importants de l'Islam.

Sourate 73.

SOURATE DE (L'HOMME) QUI SE COUVRE

La Mecque : 20 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. O (l'homme) qui se couvre !
2. Lève-toi pendant la nuit, ou un peu moins[1],
3. La moitié, ou retranches-en (même) un peu,
4. Ou ajoutes-en (au contraire) et déclame le Coran en chantant[2].

5. En vérité, Nous allons te révéler des paroles d'un grand poids.

---

1. Un peu moins que la durée de la nuit entière.

2. D'après la tradition, Mahomet, couvert de son manteau, et prêt à s'endormir, reçoit la révélation sur l'obligation de prier pendant la nuit, ou tout au moins pendant une partie de la nuit. L'Arabe se couvre, s'habille pour dormir, à cause de la fraîcheur des nuits. Tous les voyageurs qui ont parcouru l'Orient, et surtout ceux qui ont vécu avec des Orientaux, en Orient, ont pu observer cette coutume, qui étonne au premier abord, et qui correspond au climat et à la simplicité de la couche.

6. En vérité, le début de la nuit est plus fort en impressions et plus élevé par la parole[1].

7. En vérité, dans la journée (tu as) une longue occupation.

8. Rappelle le nom de Ton Seigneur et dévoue-toi complètement à Lui,

9. Le Seigneur de l'Orient et de l'Occident. Il n'y a pas d'autre Dieu que Lui. Prends-Le pour protecteur.

10. Supporte avec patience ce qu'ils[2] disent, et éloigne-toi d'eux dans une retraite digne.

11. Et laisse-moi et ceux qui disent que c'est un mensonge[3] et qui sont dans le bien-être, et accorde-leur un peu de répit.

12. En vérité, Nous[4] avons (pour eux) de lourdes chaînes et le feu de l'enfer,

13. Et une nourriture qui étouffe[5] et un supplice douloureux,

14. Le jour où la terre et les montagnes seront

---

1. Le début de la nuit est plus propice à la prière.

2. Les infidèles.

3. Mahomet demande à ses auditeurs (singulier pour pluriel dans le texte) de le laisser seul combattre les infidèles. « Accorde-leur un peu de répit, jusqu'à ce que moi, Mahomet, je les attaque. »

4. Dieu reprend ici la parole.

5. Litt. : *qui reste dans le cou et suffoque.*

fortement ébranlées, et où les montagnes seront (comme) un tas de sable répandu.

15. En vérité, Nous avons envoyé vers vous un apôtre, portant témoignage contre vous, comme Nous avons envoyé (autrefois) un apôtre à Pharaon[1].

16. Et Pharaon a été rebelle à l'apôtre et Nous l'avons frappé d'une grave punition.

17. (Mais) comment vous préserverez-vous vous-mêmes, si vous êtes infidèles, du jour qui fera des enfants des hommes aux cheveux blancs,

18. Où le ciel se fendra, et où Ses promesses (d'Allâh) s'accompliront[2]!

19. En vérité, ceci est un avertissement, et celui qui (le) voudra prendra le chemin vers Son Seigneur[3].

20. En vérité, Ton Seigneur sait que toi (Mahomet) tu te lèves (pour la prière) soit les deux tiers de la nuit, soit la moitié, soit un tiers, et qu'il en est de même d'une partie de ceux qui sont avec toi. Car Allâh mesure la nuit et le

1. Moïse.

2. Le jour du jugement dernier.

3. Formule de conclusion d'un chapitre ou d'un fragment de chapitre.

jour. Il sait que vous n'en faites pas le compte (exact) et Il use de pardon avec vous.

Lisez donc ce qui est facile dans le Coran. Il (Allâh) sait qu'il y a parmi vous des malades, que d'autres parcourent la terre à la recherche de la grâce d'Allâh, que d'autres combattent dans le sentier d'Allâh[1],

Lisez ce qui en est facile[2] et levez-vous pour la prière[3], donnez l'aumône[4] et faites un large prêt à Allâh. Et les bonnes œuvres que vous ferez[5] vous-mêmes, vous les retrouverez auprès d'Allâh[6]. Cela vaut mieux ; c'est une plus grande récompense. Implorez le pardon d'Allâh. En vérité, Allâh pardonne ; Il est miséricordieux[7].

1. La guerre sainte. Dans ce paragraphe, le Prophète énumère ceux qui sont dans l'impossibilité de se livrer à la prière rituelle.

2. Dans le Coran : il existe, à l'époque où ce fragment a été écrit, des recueils coraniques.

3. La prière rituelle.

4. L'aumône rituelle.

5. Litt. : *que vous avancerez.*

6. Doctrine du mérite des œuvres.

7. Formule qui termine une sourate. Nous avons vu que le v. 19 est aussi une formule de conclusion.

Sourate 78[1].

SOURATE DE LA NOUVELLE

La Mecque : 41 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Sur quoi s'interrogent-ils ?
2. Sur la grande nouvelle[2],
3. Au sujet de laquelle ils disputent.
4. Ils ne la connaîtront que trop bien.
5. Oui, ils la connaîtront bien.
6. N'avons-Nous pas fait la terre comme un divan[3],
7. Et les montagnes comme des pieux[4] ?
8. Et Nous vous avons créés mari et femme.

---

1. Sourate rimée ancienne ; d'après Nöldeke, elle appartiendrait à la première période des Sourates de La Mecque.

2. La résurrection.

3. Litt. : *une couche*. La terre est comparée à un lit de repos.

4. Les montagnes sont comparées aux piquets de la tente.

9. Et Nous avons fait pour vous du sommeil le repos.

10. Nous vous avons donné la nuit pour vous couvrir[1].

11. Nous avons fait du jour le moyen de vivre[2].

12. Nous avons construit au-dessus de vous sept (cieux) solides[3].

13. Nous y avons mis un flambeau très brillant[4].

14. Et Nous avons fait descendre des (nuages) exprimant la pluie, l'eau en abondance,

15. Pour faire pousser, grâce à elle, grain et plantes,

16. Et des jardins plantés d'arbres touffus.

17. En vérité, le jour de la décision[5] est un temps fixé :

18. C'est le jour où l'on sonnera de la trompette et où vous viendrez en foule,

19. Où les cieux s'ouvriront, avec leurs portes nombreuses[6],

---

1. Litt. : *pour vêtement.*
2. Le jour est pour le travail et la vie active.
3. Croyance islamique aux sept cieux.
4. Le soleil.
5. Le jour du jugement dernier.
6. Dans ce passage, les cieux ne se fendent pas (voy. S. 69, v. 16, etc.), mais ses portes s'ouvrent.

20. Où les montagnes s'ébranleront et seront comme un mirage[1].

21. En vérité, l'enfer est une embuscade :

22. C'est le lieu de rendez-vous des impies.

23. Ils y demeureront longtemps.

24. Ils n'y goûteront ni fraîcheur, ni boisson,

25. Si ce n'est de l'eau bouillante et du pus (des réprouvés),

26. Rétribution (qui leur) convient !

27. En vérité, ils n'avaient aucun espoir au sujet du compte à rendre,

28. (Eux qui) traitaient ignominieusement Nos signes.

29. Nous avons fait tous les comptes dans un livre.

30. Goûtez donc (votre récompense)[2] ; Nous ne ferons qu'augmenter pour vous le châtiment.

31. En vérité, pour ceux qui craignent (Allâh), il y a un séjour de bonheur,

32. Des vergers et des vignes,

1. Les montagnes tomberont et disparaîtront comme le mirage dans le désert.

2. Ironique.

33. (Des vierges) aux seins ronds et fermes, et d'âge égal (au leur),

34. Avec des coupes pleines.

35. Ils n'entendront là ni discours futile, ni mensonge.

36. C'est une récompense de Ton Seigneur, un don suffisant.

37. Le Maître des cieux et de la terre, et de ce qui est entre eux deux, Le Très Miséricordieux! (Mais) ils[1] n'obtiendront pas une audience de Lui[2].

38. En ce jour-là, l'Esprit[3] et les anges se tiendront en rang ; ils ne parleront pas, excepté celui auquel Le Très Miséricordieux le permettra et qui prendra la parole d'une manière juste.

39. C'est le jour de la vérité ; et celui qui veut[4] sera pris auprès de Son Seigneur dans le lieu de réunion (suprême).

---

1. Les méchants.

2. Allâh est ici Le Souverain Juge, présidant, dans le silence éternel, à l'octroi du bonheur aux élus, et à l'application des sanctions aux réprouvés.

3. L'ange Gabriel.

4. Cette affirmation du libre arbitre n'est pas en contradiction ici avec le fait qu'au jugement dernier les décrets divins s'accomplissent.

40. En vérité, Nous vous avons avertis d'un supplice prochain,

41. Au jour où l'homme verra ce que ses mains ont produit, et où l'infidèle dira : « Plût à Allâh que j'eusse été poussière ! »

Sourate 80[1].

SOURATE « IL A FRONCÉ LE SOURCIL »

La Mecque : 42 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Il a froncé le sourcil et s'est détourné,
2. Lorsque l'aveugle vint à lui[2].
3. (Mais) qui pouvait t'assurer[3] que peut-être ses intentions étaient pures,

---

1. Sourate rimée ancienne (première période des Sourates de La Mecque, d'après Nöldeke). Elle est peu claire dans certains de ses versets ; mais le texte nous en a-t-il été bien conservé ?

2. Un pauvre aveugle, nommé 'Abdallâh ben Oumm Maktoûm interrompit un jour Mahomet, qui était en conversation avec plusieurs chefs Koreichites. Le Prophète ne faisant pas attention à lui, l'aveugle éleva la voix, réclamant avec insistance, et avec le plus grand sérieux, d'être instruit dans la religion par le Prophète lui-même. Mais Mahomet, lassé de cette interruption, fronça les sourcils et se détourna de l'aveugle. Cet incident fut, d'après la tradition, l'occasion de cette révélation : la sourate est une réprimande qu'Allâh adresse à Mahomet à ce sujet. Plus tard, Mahomet nomma ce personnage, qui avait attiré sur lui cette réprimande divine, gouverneur de Médine.

3. Les versets 3 et 4 sont très obscurs. Il semble que Mahomet

4. Ou qu'il se souviendrait et que le souvenir lui serait salutaire ?

5. Quant à celui qui est riche,

6. Tu (Mahomet) fais attention à lui,

7. Et il t'importe peu qu'il ne soit pas en état de pureté !

8. Mais quant à celui qui vient à toi avec sérieux

9. Et avec crainte,

10. Toi, tu te détournes de lui[1] !

11. En vérité, c'est un avertissement[2] !

12. Quiconque (le) voudra, s'en souviendra.

13. (Il est écrit)[3] dans dès pages honorées,

14. Exaltées, purifiées,

---

présente ici indirectement sa défense. Le texte arabe revient en effet à dire : « Mais Mahomet était-il sûr des intentions de l'aveugle, et l'aveugle, en se souvenant de l'incident, devait-il être instruit par ce souvenir sur les vrais sentiments de Mahomet à son égard ? » Cette objection est placée dans la bouche d'un auditeur, censé présent à la scène qui s'est passée, témoin idéal qui formule l'objection : « Tu diras peut-être que Mahomet n'était pas certain de la pureté des intentions de l'aveugle, et que l'aveugle lui-même, en se souvenant de l'incident, aurait pu peut-être aussi regretter sa conduite et penser que Mahomet avait ses raisons pour n'avoir pas répondu à ce moment-là à sa demande. » Le texte de ces deux versets est sans doute altéré.

1. De l'aveugle.

2. Cette sourate.

3. Ce chapitre du Coran, cette sourate.

15. Par les mains de scribes nobles et purs[1].

16. Que l'homme périsse à cause de son ingratitude !

17. De quoi (Allâh) l'a-t-il créé ?

18. D'une goutte de sperme !

19. Il l'a créé et l'a prédestiné.

20. Alors Il lui a rendu facile la voie (à suivre).

21. Puis Il l'a fait mourir et l'a enseveli.

22. Ensuite, lorsqu'Il le voudra, Il le ressuscitera.

23. Assurément, (l'homme) n'a pas encore achevé d'accomplir Ses commandements[2].

24. Mais que l'homme regarde sa nourriture ;

25. En vérité, Nous avons répandu l'eau en abondance.

26. Ensuite, Nous avons fendu la terre profondément,

27. Et nous en avons fait sortir le grain,

28. La vigne et l'herbe,

29. L'olivier et le palmier,

---

1. Les scribes célestes, les anges. Allusion à l'original divin du Coran (voy. S. 56, v. 77, note).

2. Les commandements d'Allâh.

30. Les jardins plantés d'arbres au feuillage touffu,

31. Les fruits et le gazon,

32. C'est votre bien ! Et vos troupeaux (y vivent).

33. Mais quand le bruit assourdissant viendra[1]

34. Au jour où l'homme fuira son frère,

35. Sa mère et son père,

36. Sa femme et ses fils,

37. A tout homme, en ce jour-là, suffira ce qui le concerne[2].

38. En ce jour-là, (il y aura) des visages brillants,

39. Riants, heureux.

40. En ce jour-là, (il y aura) des visages couverts de poussière.

41. L'obscurité les cachera.

42. Ceux-là sont les infidèles, les méchants[3].

1. A la fin du monde.

2. Au jour du jugement, chacun ne songera qu'à lui-même.

3. La sourate paraît inachevée : il n'y a pas de formule finale (doxologie ou autre conclusion).

Sourate 81[1].

SOURATE DE L'ENROULEMENT[2]

La Mecque : 29 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Lorsque le soleil sera enroulé (dans les ténèbres),
2. Lorsque les étoiles tomberont,
3. Lorsque les montagnes se déplaceront,
4. Lorsque les chamelles portant au dixième mois seront négligées[3],

---

1. Cette sourate, aux versets très courts et aux rimes diverses, est ancienne ; elle appartient, d'après Nöldeke, à la première période des Sourates de La Mecque. Entre autres signes d'antiquité, on relève le serment par les planètes, etc. (v. 15 ss.), et le vague de la doctrine sur le libre-arbitre et la prédestination (v. 29).

2. Au sens métaphorique : enroulement par Dieu de la clarté du jour dans les ténèbres de la nuit.

3. Chamelles de grand prix, qu'on n'abandonne qu'en cas d'extrême danger.

5. Lorsque les bêtes sauvages se réuniront[1],
6. Lorsque les mers seront en ébullition,
7. Lorsque les âmes seront unies aux corps[2],
8. Lorsque la fille enterrée vivante[3] sera interrogée (et qu'on lui demandera)
9. Pour quel crime elle a été tuée,
10. Lorsque la page sera montrée[4],
11. Lorsque les cieux s'ouvriront[5],
12. Lorsque le feu de l'enfer sera excité[6],
13. Lorsque le paradis s'approchera,
14. L'homme saura ce qu'il vaut[7].
15. Je ne jurerai pas[8] par les planètes,
16. Dont le cours est rapide et qui s'éclipsent,
17. Ni par la nuit, quand l'obscurité vient,
18. Ni par l'aurore, quand elle brille.

---

1. Poussées par la terreur partout répandue.

2. Litt. : *accouplées*, c'est-à-dire lorsque la résurrection des morts aura lieu.

3. Allusion à la coutume arabe anté-islamique d'enterrer vivantes, à leur naissance, les enfants du sexe féminin (voy. S. 60, v. 12).

4. Litt. : *sera déployée, étendue*; c'est-à-dire lorsque le livre du jugement dernier sera ouvert.

5. Litt. : *seront mis de côté*; c'est-à-dire lorsque le ciel sera prêt à recevoir les élus.

6. Lorsque l'enfer sera prêt à recevoir les réprouvés.

7. Litt. : *l'âme connaîtra ce qu'elle a présenté* (produit).

8. C'est-à-dire : « Je n'ai pas besoin de jurer etc., pour affirmer la vérité de ce que j'avance. C'est la parole de l'apôtre d'Allâh. »

19. En vérité, c'est la parole d'un noble apôtre[1]

20. Puissant et établi solidement auprès du Maître du Trône,

21. Obéï[2] et fidèle aussi.

22. Votre compagnon[3] n'est pas un possédé[4].

23. Il l'a vu[5] pleinement dans l'horizon (céleste),

24. Et il ne se refuse pas à communiquer les mystères[6].

25. Ce ne sont pas les paroles de Satan le lapidé[7].

26. (Mais) où allez-vous?

27. En vérité, n'est-ce pas un avertissement pour l'univers[8],

---

1. L'ange Gabriel.

2. Obéi des anges sous ses ordres (Gabriel).

3. Votre concitoyen, Mahomet.

4. Un fou.

5. L'ange Gabriel, le Révélateur qu'Allâh a envoyé à Mahomet.

6. C'est-à-dire « ce qui lui a été révélé à lui-même (Mahomet) ».

7. Allusion à la cérémonie de « la lapidation du Diable » par les pèlerins, à Minâ, lors du pèlerinage à La Mecque. Ce rite est très ancien et antérieur à l'Islam ; il était pratiqué en souvenir d'Abraham, qui, d'après la légende, avait chassé à coups de pierre Satan, lorsque celui-ci avait essayé de le faire désobéir à Dieu, en refusant de lui offrir en sacrifice son fils Isaac.

8. Litt. : *pour les Mondes.*

28. Pour celui d'entre vous qui veut chercher la voie droite ?

29. Mais vous ne voudrez que ce que veut Allâh Le Maître des Mondes [1].

1. Est-ce la doctrine de la prédestination qui est affirmée dans ce verset ? Il est difficile de le dire : les termes employés ne sont pas assez précis.

Sourate 82[1]

SOURATE DE LA RUPTURE DU CIEL

La Mecque : 19 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Lorsque les cieux se rompront,
2. Lorsque les étoiles seront dispersées,
3. Lorsque les océans mêleront leurs eaux,
4. Lorsque les tombes soulevées viendront à la lumière,
5. L'âme connaîtra ses actions anciennes et récentes.
6. O homme ! Qui t'a trompé à l'égard de Ton Noble Seigneur ?
7. Qui t'a créé et t'a donné la forme droite et harmonieuse,

---

1. Cette sourate, aux versets très courts et à rimes diverses, et qui rappelle, par le fond et la forme, la S. 81, est ancienne (première période des Sourates de La Mecque, d'après Nöldeke).

8. Et qui t'a composé sous la forme qu'Il a voulue?

9. Mais malgré cela, vous traitez de mensonge le jugement (dernier)!

10. En vérité, il y a au-dessus de vous des gardiens,

11. Scribes illustres[1].

12. Ils savent ce que vous faites.

13. En vérité, les justes sont dans les délices!

14. En vérité, les méchants sont dans l'enfer!

15. Ils y seront brûlés au jour du jugement,

16. Et n'en seront point absents.

17. Et qui te fera connaître le jour du jugement?

18. Encore! Qui te fera connaître le jour du jugement?

19. En ce jour-là, une âme ne pourra rien en faveur d'une autre âme. Le pouvoir, en ce jour-là, appartiendra à Allâh!

1. Les anges qui inscrivent vos actes.

Sourate 85[1].

SOURATE DES SIGNES DU ZODIAQUE

La Mecque : 22 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Par le ciel possesseur des signes du zodiaque[2],
2. Et par le jour promis[3],
3. Et par le témoin et le témoignage[4] !
4. Les compagnons du fossé ont été tués[5].

---

1. Sourate, aux versets généralement courts (rimes *oûd. îd*, etc.), ancienne (première période des Sourates de La Mecque, d'après Nöldeke). Trace d'ancienneté : le serment par le ciel, etc. (1 ss.). Cette sourate renferme une tradition intéressante sur un roi arabe juif (4 ss.).

2. Sous entendu : *Je jure.*

3. Le jour du jugement dernier.

4. Verset diversement interprété. Le témoin paraît être Mahomet, et le témoignage (litt. : *le témoigné, ce qui est témoigné*) serait la foi (?).

5. Allusion à l'histoire légendaire d'un roi juif du Yémen, nommé Dhou'n Nawâs, persécuteur des chrétiens de Nedjrân.

5. Le feu était sans cesse alimenté[1].

6. Lorsqu'ils étaient assis autour de lui[2],

7. Ils étaient témoins de ce qu'ils faisaient aux croyants.

8. Ils ne tiraient d'eux vengeance que parce qu'ils croyaient en Dieu Le Puissant, L'Exalté,

9. Auquel appartient le règne des cieux et de la terre.

Allâh est témoin de tout!

10. En vérité, ceux qui torturent les croyants et les croyantes, et qui, ensuite, ne font pas pénitence, à eux (sont réservés) les tourments de l'enfer et les tourments des flammes.

11. (Mais) en vérité, ceux qui croient et qui font le bien, à eux (sont réservés) les jardins, sous lesquels courent les ruisseaux : c'est la grande félicité[3].

Tous ceux de ses sujets qui refusaient d'embrasser le Judaïsme, auquel il s'était converti, il les faisait jeter dans un fossé embrasé par un bûcher ardent, où ils périssaient brûlés par les flammes qui en sortaient. Nedjrân était une région située entre le Yémen et le Nedjed, habitée par une tribu chrétienne. 20000 Chrétiens auraient été ainsi mis à mort.

1. Litt. : *possesseur d'aliments* (de matières l'alimentant).

2. Les persécuteurs.

3. Les longs versets 10 et 11 sont probablement une addition postérieure : ils interrompent le développement oratoire en versets brefs et comme ciselés.

12. En vérité, la force de Ton Seigneur est violente[1] !

13. En vérité, Il crée et Il fait (tout) revenir à Lui[2].

14. Il pardonne ; Il aime.

15. Il est Le Maître du Trône glorieux.

16. Il fait ce qu'Il veut.

17. Est-ce qu'elle est venue jusqu'à toi l'histoire des armées

18. De Pharaon et de Thamoûd[3]?

19. Mais ceux qui sont infidèles disent que c'est un mensonge.

20. Allâh est derrière eux : Il les cerne.

21. Mais c'est là le glorieux Coran

22. Sur une table gardée[4] !

---

1. Les vengeances divines sont terribles.

2. Tout revient au Créateur par la mort suivie de la résurrection.

3. L'armée de Pharaon dans l'histoire biblique de la sortie d'Égypte. — Sur Thamoûd, voy. S. 69, v. 4 (note).

4. Allusion au texte original et divin du Coran : il est écrit sur une table gardée au ciel.

Sourate 87[1].

SOURATE DU TRÈS HAUT

La Mecque : 19 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Célèbre le nom de Ton Seigneur Le Très Haut,
2. Qui a créé harmonieusement (l'univers),
3. Qui a prédestiné et (qui) dirige (tout),
4. Qui a fait pousser le pâturage,
5. Et qui en a fait du foin séché.
6. Nous t'enseignerons à réciter[2], et tu n'oublieras pas,

---

1. Cette sourate, à la rime uniforme *â* (*ay*), est-elle ancienne ? Nöldeke la classe parmi les Sourates de La Mecque de la première période. Mais son ancienneté paraît douteuse, son authenticité même est incertaine : la rédaction en est défectueuse et médiocre ; telle affirmation (par ex. v. 5) semble étrangère à la façon de penser, et de formuler la pensée, de Mahomet ; telle autre affirmation est des plus banales (par ex. v. 9), etc. Enfin il y a un verset (v. 7) qui paraît avoir été remanié (voy. la note du v. 7).

2. C'est-à-dire à savoir par cœur le Coran. On sait le rôle que joue la mémorisation du Coran dans la religion et la culture musulmanes.

7. Excepté ce qu'Allâh veut[1]. En vérité, Il sait ce qui est ouvert et ce qui est caché.

8. Et Nous te rendrons facile ce qui est aisé[2].

9. Et souviens-toi, car, en vérité, le souvenir est utile

10. Celui qui craint (Allâh) s'en souviendra.

11. Mais le méchant s'éloignera,

12. Lui qui subira le grand feu.

13. Alors (par le fait de ce feu) il ne mourra pas et ne vivra pas.

14. Heureux celui qui se purifie lui-même.

15. Il se souvient du nom de Son Seigneur et Le prie.

16. Mais vous préférez la vie de ce monde.

17. Et (cependant) l'autre (vie) est meilleure et permanente.

18. En vérité, cela (est déjà) dans les Livres anciens,

19. Les Livres d'Abraham et de Moïse.

---

1. Ce membre de verset a été invoqué en faveur de la théorie dite des « abrogations » (voy. sur ce sujet S. 5, v. 73, note). Mais cette phrase est-elle authentique ? N'est-ce point une interpolation postérieure ?

2. « Nous te faciliterons les voies de la religion dans ce qu'elles présentent d'aisé » (le texte arabe emploie deux fois le mot *facile*) ; c'est une pensée banale peu digne du Prophète.

Sourate 96[1].

SOURATE DU SANG COAGULÉ

La Mecque : 19 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Lis[2], au nom de Ton Seigneur, qui a créé,

---

1. La Sourate 96 est peut-être la plus célèbre de tout le Coran ; elle est écrite en vers très brefs, à rimes très diverses. Elle manque essentiellement d'unité. Les versets 1-5 paraissent très anciens ; ils forment à eux seuls la sourate la plus ancienne peut-être du Coran ; c'est ce qu'affirme en tout cas la tradition musulmane (voy. notre *Introduction*, p. 15). Quant à la seconde partie, il est difficile d'en déterminer l'âge ; il est douteux qu'elle appartienne, comme l'affirme Nöldeke, aux sourates de la première période de La Mecque. Le texte en est incertain ; l'ordre des versets paraît avoir été troublé.

2. Il semble bien qu'au v. 1 le verbe *Kara'a* doit être traduit par *lire* (à cause du v. 4), bien que cette racine sémitique paraisse avoir pour sens primitif *réciter, dire à haute voix* (de là, en second lieu, le sens de *lire*). Le verbe hébreu correspondant et identique signifie *crier, appeler, nommer*. De même en araméen le radical verbal identique signifie *appeler*, en second lieu *lire*. Enfin le verbe syriaque correspondant et identique a pour sens primitif *crier, appeler*, et pour sens second *lire*. Dans le radical sémitique

2. Qui a créé l'homme de sang coagulé [1].

3. Lis, car Ton Seigneur est le plus généreux.

4. C'est Lui qui a appris à l'homme à se servir du *kalâm* [2].

5. Il a appris à l'homme ce que l'homme ne savait pas.

6. Cependant, en vérité, l'homme devient insolent

7. Lorsqu'il se voit devenir riche [3].

8. En vérité, c'est au Seigneur qu'appartient le retour [4] !

9. As-tu porté ton attention sur celui qui empêche

10. Un serviteur (d'Allâh) de prier [5]?

Kârâ' (*Kara'a*), dans toutes les langues sémitiques, le sens de *lire* n'est donc pas la signification primitive, mais seulement la signification dérivée.

1. Comp. S. 22, v. 5.

2. Le roseau fendu (comme la plume d'oie qu'on a taillée), c'est-à-dire la plume pour écrire.

3. Ces deux versets (6-7) feraient allusion, d'après les commentateurs musulmans, à un adversaire de Mahomet, Aboû Djahl, qui aurait menacé de mettre son pied sur la nuque du Prophète, s'il le surprenait dans l'attitude de l'adoration. Ces deux versets n'ont rien de commun avec les v. 1-5.

4. Autre verset isolé et déplacé. Sens probable : « Les impies doivent revenir à Dieu. »

5. Ce verset et les suivants semblent faire suite aux v. 6-7,

11. As-tu réfléchi s'il était dans la voie droite,

12. Ou s'il recommandait la piété?

13. As-tu réfléchi s'il mentait et s'il tournait le dos?

14. Ne sait-il pas qu'Allâh (le) voit?

15. Assurément, s'il ne cesse pas, Nous le traînerons par les boucles du front[1],

16. Les boucles menteuses et pécheresses[2].

17. Qu'il appelle son conseil[3]!

18. Nous appellerons les gardes de l'enfer!

19. Certainement, ne lui obéis pas, mais adore et approche-toi (d'Allâh).

---

c'est-à-dire se rapporter à Aboû Djahl. Le serviteur empêché de prier serait le Prophète.

1. Les cheveux qui pendent sur le front.

2. Les boucles du menteur et du pécheur.

3. Pour le défendre.

Sourate 99[1].

SOURATE DU TREMBLEMENT DE TERRE

La Mecque ou Médine : 8 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Lorsque la terre tremblera de son tremblement[2],
2. Et qu'elle se débarrassera de ce qui pèse sur elle[3],
3. L'homme dira : « Qu'a-t-elle ? »
4. En ce jour, elle racontera son histoire,
5. D'après ce que Ton Seigneur lui aura révélé.

---

1. Cette sourate rimée paraît ancienne, et Nöldeke la place dans la première période des Sourates de La Mecque. Cependant l'origine en est inconnue, d'après la tradition (La Mecque ou Médine), et, par suite, l'époque en est incertaine.

2. Tremblement spécial indiquant la fin de tout.

3. Toutes les interprétations sont possibles, étant donné le vague du texte ; cependant le sens général est que, sur la terre, tout sera bouleversé.

6. En ce jour, les hommes s'avanceront par groupes pour montrer leurs œuvres.

7. Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, le verra.

8. Celui qui aura fait le poids d'un atome de mal, le verra.

Sourate 100[1].

SOURATE DES CHEVAUX DE BATAILLE[2]

La Mecque ou Médine : 11 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Par les chevaux de bataille haletants[3],
2. Qui font jaillir le feu de leurs sabots,
3. Qui, le matin, se précipitent sur l'ennemi,
4. En soulevant la poussière,
5. Et qui pénètrent au milieu des troupes (adverses),
6. En vérité, l'homme est ingrat envers Son Seigneur,

---

1. Ce court fragment, d'une superbe allure, est écrit en versets très brefs rimés. D'origine inconnue (La Mecque ou Médine), d'après la tradition cette sourate paraît ancienne (Nöldeke : première période des Sourates de La Mecque).

2. Pluriel féminin signifiant : *les chevaux à la course rapide*. Le contexte indique qu'il s'agit de chevaux de bataille.

3. Sous-entendu : *Je jure*.

7. Et, en vérité, il en est lui-même le témoin[1].

8. En vérité, il est ardent dans l'amour des biens[2].

9. Mais ne sait-il pas que, lorsque ce qui est dans les sépulcres sera bouleversé[3],

10. Et que ce qui est dans les cœurs sera mis au jour,

11. En vérité, Son Seigneur[4], en ce jour-là, saura tout[5]?

1. Témoin de cette ingratitude.

2. Les biens de ce monde.

3. A la résurrection.

4. Il y a dans le texte : *Leur Seigneur.*

5. Il y a dans le texte : *sur eux* (litt. : *avec eux*), c'est-à-dire *sur cela* (le pronom s'appliquant à tout ce qui sera mis au jour, à la fin du monde).

Sourate 101[1].

SOURATE DU JOUR DE MALHEUR[2]

La Mecque : 8 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Le jour de malheur! Qu'est-ce que le jour de malheur?

2. Et qui te fera connaître ce qu'est le jour de malheur?

3. Le jour où les hommes seront comme des papillons qu'on disperse,

4. (Où) les montagnes seront comme des flocons de laine cardée.

---

1. Cette sourate, aux belles comparaisons, est écrite en versets courts et rimés. Elle doit être ancienne ; elle appartiendrait, selon Nöldeke, à la première période des Sourates de La Mecque. Le texte des v. 7 et 8 semble avoir été mal conservé.

2. Le mot arabe que nous traduisons ainsi est un adjectif verbal féminin d'un verbe signifiant *frapper* et son sens littéral est : *celle qui frappe*. Avec l'article, ce mot est employé dans le sens de « le jour du jugement dernier » (le jour de la grande frappante).

5. Quant à celui, dont la balance aura ses plateaux chargés[1], il jouira d'une vie agréable.

6. Et quant à celui, dont la balance aura ses plateaux légers, il aura pour demeure l'enfer[2].

7. Et qui te fera connaître ce que c'est?

8. C'est un feu ardent.

---

1. Litt. : *dont la balance a été lourde*, c'est-à-dire dont les bonnes œuvres auront eu du poids, de la valeur.

2. Litt. : *sa mère sera l'enfer*.

Sourate 112[1].

SOURATE DU CULTE PUR[2]

La Mecque : 4 versets.

Au nom d'Allâh très miséricordieux et compatissant.

1. Dis : « Allâh Lui est Unique,
2. « Allâh L'Éternel !
3. « Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré.
4. « Il n'y a personne qui Lui soit égal. »

---

1. Quatre versets rimés en *ad*. Sourate, profession de foi, très ancienne (Nöldeke : première période des Sourates de La Mecque).

2. C'est-à-dire « du culte de l'unité de Dieu ». Le verbe arabe employé ici signifie : *offrir à Dieu un culte sincère.*

TABLE

Pages.

PRÉFACE. . . 7

INTRODUCTION :

CHAPITRE I. — Mahomet : sa vie, son tempérament, son caractère, son instruction. 11

CHAPITRE IL — Origines du Coran.. 26

CHAPITRE III. — Contenu du Coran.. 32

CHAPITRE IV. — Formation du Coran. . 44

CHAPITRE V. — Chronologie des Sourates. 53

CHAPITRE VI. — Langue et texte du Coran. Forme littéraire. 62

LE CORAN :

Sourate 1. . 75
Sourate 5. . 77
Sourate 9. . 119
Sourate 12. . 163
Sourate 19. . 191
Sourate 56. . 211
Sourate 60. 221
Sourate 69. 227
Sourate 73. . 233
Sourate 78. . 239
Sourate 80. . . . 244
Sourate 81. 248
Sourate 82. . . 252

libislam.fr

Sourate 85. . . . 254
Sourate 87. . 257
Sourate 96. . . 259
Sourate 99. 262
Sourate 100. . . 264
Sourate 101. . . . 266
Sourate 112. 268

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.